

---

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993**

(44<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**2<sup>e</sup> séance du lundi 2 novembre 1992**



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE BARTOLONE

1. **Expiration du délai prévu pour la déclaration d'appartenance à un parti ou à un groupement politique** (p. 4619).
2. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie)**. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4619).

#### RECHERCHE ET ESPACE *(suite)*

Réponses de M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace, aux questions de : Mme Louise Moreau, MM. Michel Pelchat, Jean-Pierre Fourré, Michel Destot, Georges Benedetti, Philippe Bassinet.

Etat B (p. 4625)

#### Titre III

Amendement n° 39 du Gouvernement : MM. le ministre, Pierre Bourguignon, rapporteur spécial de la commission des finances. – Adoption.

Adoption, par scrutin, du titre III modifié.

Titre IV. – Adoption (p. 4625)

Etat C (p. 4625)

Titre V. – Adoption

Titre VI (p. 4625)

Amendement n° 40 du Gouvernement : MM. le ministre, le rapporteur spécial, Michel Pelchat, Jean-Michel Dubernard. – Adoption.

Adoption du titre VI modifié.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 4626)

#### DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Michel Destot, suppléant M. René Drouin, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.

M. Jean-Paul Virapoulié, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer.

M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

MM. Henry Jean-Baptiste,  
Claude Lise,  
François Asensi,  
M<sup>me</sup> Lucette Michaux-Chevry, M. le ministre,  
MM. Alexandre Léontieff,  
Gérard Grignon.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 4644).

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE BARTOLONE, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### EXPIRATION DU DÉLAI PRÉVU POUR LA DÉCLARATION D'APPARTENANCE À UN PARTI OU À UN GROUPEMENT POLITIQUE

**M. le président.** Je rappelle qu'en application de la loi relative à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques, le délai prévu pour la déclaration d'appartenance à un parti ou à un groupement politique expire ce soir.

2

### LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

#### RECHERCHE ET ESPACE (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de l'espace.

Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à Mme Louise Moreau.

**Mme Louise Moreau.** Monsieur le président, monsieur le ministre de la recherche et de l'espace, mes chers collègues, l'avenir de l'industrie française dans le domaine des satellites de télécommunication demeure tributaire d'un soutien de la part des pouvoirs publics en matière de recherche et de technologie, aussi bien sur les charges utiles que sur les plates-formes, face notamment aux industriels américains, qui aujourd'hui, dominant largement ce marché.

Depuis le début des années quatre-vingt, Aérospatiale et MBB ont développé une famille de plates-formes de satellites de télécommunication géostationnaires, appelées Spacebus.

Deux types de plates-formes existent déjà : la plate-forme Spacebus 1000, utilisée pour Arabsat 1, et la plate-forme Spacebus 2000, utilisée pour les programmes Eutelsat II et Turksat. La capacité limitée des modèles Spacebus 1000 et 2000 ne permet pas cependant d'envisager d'utiliser ces plates-formes pour les futurs satellites de communication ou de télévision directe, qui devront emporter une masse de charge utile pouvant aller jusqu'à 650 kilos, fournir jusqu'à 7 kilowatts de puissance électrique et avoir une durée de vie d'environ quinze ans.

Dans ces conditions, une extension de la gamme de la famille Spacebus est devenue nécessaire, et il a été décidé en 1988 un développement des plates-formes Spacebus 3000 et 4000. Pour développer ces nouveaux modèles adaptés au marché européen et international, la collaboration de DASA paraît acquise.

Les études ont débouché sur l'établissement d'une configuration de référence selon les objectifs généraux des opérateurs de satellites de télécommunication.

Si le financement est poursuivi, une première version de cette plate-forme sera disponible au début de 1994.

La version finale incluant un contrôle d'altitude et une gestion de bord totalement contrôlée par ordinateur devrait suivre cette version de base et être disponible à la fin de 1995.

Ma question est donc simple, monsieur le ministre : pouvez-vous confirmer l'engagement financier indispensable pour que se concrétise ce projet ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la recherche et de l'espace.

**M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de l'espace.** Je vous remercie, madame le député, pour cette question concernant le plan de charge de l'établissement d'Aérospatiale situé à Cannes.

Ainsi que vous le savez, la France a une grande capacité d'intégration de satellites, avec l'Aérospatiale, Matra, mais aussi Alcatel, qui fabrique les charges utiles, notamment de télécommunications.

Mais, comme vous l'avez également souligné, un autre aspect doit être pris en considération : on peut concevoir des plates-formes de différentes natures, les unes assez volumineuses - c'est l'option qui a été prise essentiellement par Aérospatiale -, d'autres un peu plus restreintes.

Nous n'ignorons pas les difficultés que pourrait rencontrer Aérospatiale dans son plan de charge pour les années à venir. En effet, comme nous l'avons rappelé, cette dernière a été très engagée dans le système Arabsat, puis dans le système des gros satellites français. Il nous faut maintenant examiner les autres types de satellites qui pourraient profiter de ces plates-formes.

Nous avons demandé au CNES - en liaison, bien sûr, avec Aérospatiale, mais aussi avec d'autres industriels, dont les industriels allemands qui coopèrent avec elle - de voir quels programmes on pouvait imaginer pour les prochaines années en tirant profit de cette plate-forme. Je ne puis vous répondre actuellement sur la nature exacte de ces programmes, mais je vous assure que c'est l'une de nos préoccupations.

**Mme Louise Moreau.** Je vous remercie de votre réponse, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Pelchat.

**M. Michel Pelchat.** Monsieur le ministre, le Commissariat à l'énergie atomique a traversé, cette année, de graves difficultés, notamment en raison de mauvais coups qui lui ont été portés par le Gouvernement.

Le premier d'entre eux est, vous le reconnaîtrez, la dangereuse idée lancée en décembre dernier par Mme Edith Cresson, alors Premier ministre, qui consistait à imposer un rapprochement Thomson-CEA Industrie.

Le deuxième mauvais coup est intervenu au mois d'avril, avec l'annonce de la suspension des essais nucléaires dans le Pacifique.

Le troisième remonte au 29 juin, lorsque le Premier ministre a annoncé le gel du programme Superphénix, sans en mesurer toutes les conséquences, à commencer par le remboursement des 12 milliards de francs que nos partenaires allemands et italiens ne manqueront pas de nous réclamer.

Enfin, l'été 1992 a été ponctué par l'annonce de toute une série de décrets inutiles visant à démanteler les structures mêmes du CEA. Ces décrets n'ont jamais été publiés, mais les rumeurs qui se sont répandues ont entraîné chez le personnel de cette institution un certain découragement, pour ne pas dire davantage.

Or le CEA est un outil indispensable pour la non-prolifération et la sûreté. Il est aujourd'hui le seul organisme à pouvoir apporter des réponses en matière d'environnement, et non pas seulement dans le secteur des déchets nucléaires, ainsi que l'a rappelé la loi du 30 décembre 1991, qui faisait suite aux importants travaux effectués par l'office parlementaire d'évaluation.

Les objectifs du CEA sont résolument tournés vers l'avenir. Ils préparent, notamment dans le domaine du nucléaire, les réacteurs du futur, qui seront appelés à fonctionner à partir de 2010. Ils développent à Saclay et à Pierrelatte la nouvelle technologie laser-Silva, qui doit assurer la relève de la diffusion gazeuse d'Eurodif. A travers ses recherches fondamentales, tant en physique qu'en biologie, il se situe au tout premier rang des laboratoires, aux côtés du CNRS et de l'INSERM.

Enfin, il faut rappeler qu'il occupe la deuxième place nationale pour les brevets.

Cet établissement est donc un outil dynamique pour diffuser les technologies, notamment vis-à-vis des PME et des PMI. Cela, monsieur le ministre, vous ne l'ignorez pas.

Cependant, son budget stagne. Alors que la pyramide des âges imposerait un renouvellement, seul un recrutement pour quatre départs sera possible en 1993. Monsieur le ministre, dans quelle situation se trouvera cet organisme en 1993, et plus encore en 1994 !

Lors de chaque discussion budgétaire, vous nous dites que vous êtes en train de redéfinir les missions du CEA, mais ces missions, nous les voyons se dessiner dans une perspective négative, en tout cas dans une perspective d'affaiblissement de ce grand établissement, qui a été si utile et qui peut l'être encore à notre pays.

**M. le président.** Je rappelle à M. Pelchat, qui doit poser tout à l'heure une seconde question, que les auteurs de questions disposent de deux minutes.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Selon vous, monsieur Pelchat, le présent projet de budget s'inscrirait dans une « perspective négative » pour le CEA. Non ! Je vous assure que telle n'est pas du tout notre intention.

Je me suis déjà expliqué ce matin sur divers problèmes d'affectation de crédits. Globalement - et c'est la première fois depuis des années - le budget du CEA repart à la hausse. Les personnels du CEA, dites-vous, ont besoin d'un certain renouvellement. Vous avez tout à fait raison ! Mais, à cet égard, le CEA a une politique du personnel intéressante et active -, même s'il ne remplace pas tous les partants et s'il se borne à en remplacer un sur trois, voire un sur quatre à certaines périodes, politique active que je souhaite voir se maintenir.

Une critique est assez souvent adressée au CEA : son siège se serait un peu « alourdi », pour des raisons naturelles et historiques. Mais il est fréquent que, lorsqu'un établissement prend de l'âge, sa tête croisse un peu aux dépens de ses membres ! Sans doute faut-il procéder à un réajustement des effectifs du siège par rapport à ceux des services de recherche et d'exécution.

Vous avez évoqué les décrets qui sont à l'étude pour régler le fonctionnement du CEA. Ainsi que vous l'avez certainement remarqué, je ne suis pas particulièrement pressé de voir publier ces décrets. Si de nouveaux textes sont nécessaires, ils doivent d'abord faire l'objet de discussions entre les différents ministres qui exercent la tutelle, mais aussi, et surtout, avec les responsables du CEA et les personnels. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité éviter toute hâte excessive.

Je n'ai, soyez-en persuadé, que de bonnes intentions vis-à-vis du CEA. A quoi servent, me direz-vous, les bonnes intentions si elles ne sont pas suivies d'effets ? En l'occurrence, il y a effets, puisque, pour la première fois depuis plusieurs années, les crédits du CEA retrouvent une pente ascendante.

Nous avons demandé à cet organisme de faire un effort de rassemblement autour de thèmes principaux. Et je pourrais citer maints exemples tout à fait remarquables. Pas plus tard que la semaine dernière s'est tenue une réunion pour constater le rapprochement, que nous souhaitons, vous et nous, depuis longtemps, du CEA et du CNET en ce qui concerne le LETI et le Centre Norbert Ségard. Maintenant, ils s'accordent et ils choisissent ensemble leurs investissements. Vraiment, j'en suis sûr, nous allons de l'avant à cet égard. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Destot.** Bonne nouvelle !

**M. le président.** La parole est à Mme Louise Moreau.

**Mme Louise Moreau.** Monsieur le ministre, je souhaite insister auprès de vous pour que les capacités industrielles et technologiques développées avec succès par Aérospatiale, notamment par son établissement cannois, en matière de satellites de météorologie, demeure un atout pour notre pays dans une compétition mondiale très rude.

Alors que des décisions importantes doivent être prises d'ici à la fin de l'année au sein de l'Agence spatiale européenne, je vous demande de bien vouloir confirmer la volonté du Gouvernement de défendre notre position de leadership des programmes d'application spatiale pour les nouveaux satellites de deuxième génération du programme Météosat, ce qui implique que soit reconduite l'organisation industrielle qui a fait le succès de la première génération.

Par ailleurs, j'exprime mon total accord avec M. Galley et M. Devaquet sur la nécessité de poursuivre le programme Hermès dans sa version intégrale. Je désirerais connaître votre opinion et celle du Gouvernement sur ce programme, dont vous allez discuter prochainement à Grenade.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** S'agissant des systèmes d'observation météorologique, je crois, madame le député, que le ciel s'est bien éclairci (*Sourires*) dans les discussions internationales - et pas seulement européennes, car nous sommes imbriqués dans un ensemble mondial, avec notamment les satellites d'observation américains.

Nous avons maintenant dans le programme européen deux composantes très intéressantes : Envisat et Metop.

Envisat est une plate-forme qui embarquera des instruments divers pour l'observation de l'atmosphère, des continents et des océans. Elle est plutôt tournée vers la gestion de l'environnement et la définition de méthodes nouvelles.

Metop - météosat opérationnel - s'occupe de la gestion de deux types de satellites : d'une part, des satellites géostationnaires du type de ceux qui fonctionnent actuellement dans le système météosat ; d'autre part, des satellites qui seront polaires. Pour les années prochaines, les crédits nécessaires sont prévus. Je peux vous garantir qu'aussi bien à l'agence spatiale européenne que pour les programmes français, tout est bien « bouclé ». Ce programme est vraiment considéré comme nécessaire.

S'agissant du programme Hermès, j'en ai parlé un peu ce matin en répondant à M. Alain Devaquet. Mon sentiment est tout à fait clair : l'Europe de l'Ouest, plus spécialement l'agence spatiale européenne, ne doit pas renoncer à l'activité « homme dans l'espace ».

Celle-ci comporte plusieurs volets : le volet transport, qui est assuré par Hermès ; le volet cibles, qui est constitué par les différentes stations spatiales vers lesquelles on transporte quelque chose.

Nous devons simplement ajuster au mieux les dates des différentes réalisations possibles, envisager telle ou telle modification afin d'éviter les doubles emplois, ajuster les vitesses de définition et de réalisation des programmes pour que les moyens de transports ne soient pas réalisés avant que n'aient été déterminés les lieux vers lesquels on veut se transporter et vice versa.

Tout cela donne lieu à des discussions qui ne sont pas faciles, dans la mesure où les points de vue des différents pays européens sans être divergents ne sont pas parfaitement identiques. Je m'emploie activement à essayer de les rappro-

cher, notamment ceux de la France, de l'Italie et de l'Allemagne, pays qui sont les plus gros contributeurs dans les programmes européens.

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

**M. Jean-Pierre Fourré.** Monsieur le ministre, lors de la conférence de Grenade, vous allez avec vos confrères européens décider de l'avenir des grands programmes spatiaux européens. Certains de ceux-ci, malheureusement, risquent d'être pour le moins retardés ou modifiés du fait de restrictions budgétaires. Et pourtant l'espace, comme vous venez de le dire, demeure un enjeu considérable pour notre avenir.

Dans ces conditions, ne serait-il pas opportun d'élaborer des programmes moins soumis aux aléas des conjonctures politique et économique, mais tout aussi ambitieux et surtout plus rapidement décidés, voire engagés et accomplis ?

Étant donné les capacités européennes dans le domaine de l'observation par satellite, notamment grâce à la France et à la filière Spot, ne serait-il pas intéressant de faire de l'observation spatiale un objectif prioritaire de la collaboration européenne ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Je vous remercie, monsieur le député, d'insister sur ce volet essentiel de l'activité spatiale moderne. En effet, au sommet de la terre à Rio, chacun a pu constater le déficit existant en moyens d'observation et de gestion de la planète.

Cela dit - et, sur ce point, je mets en garde mes collaborateurs et tous mes collègues -, il ne suffit pas d'avoir des satellites déversant des torrents d'informations, encore faut-il être présent pour les recevoir et les traiter, c'est-à-dire transformer une donnée en une information.

Lorsque nous établissons des budgets « spatiaux », il ne suffit pas de penser au prix du satellite, à celui du lanceur, il faut aussi avoir à l'esprit le coût des équipes d'ingénieurs et de techniciens qui recevront les données et les traiteront.

En ce qui concerne l'observation de la terre, nous avons fait des avancées très importantes depuis un an ou deux.

D'abord, à l'occasion de l'année spatiale internationale, il y a eu une prise de conscience mondiale de la nécessité d'avoir une meilleure harmonisation de l'ensemble des données fournies par tous les systèmes de satellites. A cette fin, nous avons donc créé un forum des agences spatiales pour l'année spatiale internationale, le SAFISY, dont je suis le président.

Ensuite, ainsi que je l'ai indiqué à Mme Moreau, nous avons monté au sein de l'agence spatiale européenne le programme Envisat qui rassemble des instruments d'observation originaux.

Enfin, soyez assuré que le programme Spot continue. Il s'améliore de modèle en modèle. Ainsi, nous allons embarquer sur Spot IV un instrument très original appelé « Végétation Spot » qui permettra le traitement des données concernant l'évolution de la végétation.

Pour ce qui est de l'observation, n'oublions pas que le ministère de la défense, en coopération avec les Italiens et les Espagnols, est sur le point de mettre en orbite un satellite militaire d'observation. Là aussi, les coopérations internationales vont se poursuivre.

Pour moi, l'observation de la terre est une priorité évidente, tout autant que l'activité « homme dans l'espace ».

Nous avons prouvé que nous étions de bons artilleurs de l'espace. Surtout, ne fléchissons pas. Restons très présents et très efficaces sur le marché des lanceurs.

**M. le président.** La parole est à M. Michel Destot.

**M. Michel Destot.** Permettez-moi, monsieur le ministre, de revenir une nouvelle fois sur le CEA dont on a déjà beaucoup parlé ce matin. Mais le sujet le mérite.

J'étais moi-même monté au créneau, si je puis me permettre l'expression, les années précédentes pour regretter les insuffisances des crédits alloués au CEA. J'avais notamment appelé votre attention sur la situation des personnels, sur l'état d'avancement des programmes et des missions et sur l'avenir de cet établissement.

Appelons un chat, un chat : ce budget est bien meilleur que ceux des années précédentes, et faut s'en féliciter. Près de 7 p. 100 d'augmentation des autorisations de programme, c'est bien ! Pourquoi ne pas le dire ?

Cependant, un certain nombre de préoccupations subsistent !

Premier point : l'interface civil-militaire. Si le budget civil du CEA augmente, le budget militaire, lui, malheureusement, diminue ; certes, ce n'est pas de votre responsabilité, monsieur le ministre, mais cela a tout de même des conséquences. Et quand je dis « le budget militaire », je pense non seulement au budget de l'Etat, mais aussi aux contrats directs passés avec les armées et dont le CEA peut bénéficier : il ne faudrait pas que les missions civiles soient affectées par un défaut de financement du secteur militaire. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point, monsieur le ministre ?

Deuxième point : les recettes. J'ai bien entendu la pseudo-polémique qui s'est engagée ce matin à propos des fameux 740 millions de francs provenant de cessions d'actifs publics.

**M. Michel Pelchat.** Ce n'est pas une pseudo-polémique !

**M. Michel Destot.** Je dis « pseudo-polémique », car ce sont justement les tenants des privatisations - et on sait à quoi a conduit cette politique durant les années 1986 à 1988 -...

**M. Michel Pelchat.** Ce n'est pas le problème !

**M. Michel Destot.** ... qui ont l'air aujourd'hui de s'offusquer du fait qu'on puisse faire cette opération.

Pour moi, la parole donnée par le Gouvernement à la représentation nationale constitue un engagement officiel. Ne pourrait-on pas, pour que les choses soient claires et afin de rassurer le personnel du CEA, la traduire de façon concrète par une notification claire adressée à M. Rouvillois, président du conseil d'administration du CEA ?

**M. Michel Pelchat.** Bonne question !

**M. Michel Destot.** Troisième point : les activités de valorisation et de diversification du CEA.

Nous avons pris acte de la volonté du Gouvernement de recentrer l'activité du CEA sur le nucléaire. Pour autant, nous n'avons pas entendu dire que toutes les activités de valorisation et de diversification menées à partir du nucléaire passaient par pertes et profits. Il serait bon, monsieur le ministre, que cela soit précisé à la représentation nationale et entendu à l'intérieur du CEA lui-même.

Entendez-vous poursuivre cette diversification sur quelques points d'excellence, que le CEA a mis en exergue en partant du « noyau » nucléaire ? Le Grenoblois que je suis serait très heureux de vous entendre confirmer et accentuer cette politique, notamment dans les domaines des sciences du vivant et de l'électronique.

Enfin, et vous comprendrez que ce quatrième point soit également important pour un provincial - et je demande à M. Pelchat de bien écouter : la politique de décentralisation voulue par le Gouvernement ne peut-elle pas se traduire au sein du CEA par une fusion des directions opérationnelles avec les directions de centre, ce qui permettrait d'avoir à nouveau « en prise directe », dans tous les centres du CEA ; la direction des hommes, la direction des programmes et l'exécution de la politique du Gouvernement ?

**M. Michel Pelchat.** Je suis d'accord avec cela !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Monsieur le député, vous me posez quatre questions importantes à propos du commissariat à l'énergie atomique.

Première question : l'interface civil-militaire. Le fait qu'une des parties des investissements prévus pour 1993 au titre des activités civiles soit financée sur le budget de la défense mérite effectivement une précision. Il s'agit, pour le ministère de la défense, non de venir en substitution pour des programmes jusqu'à présent traités dans la division des applications militaires, mais d'apporter une contribution à des activités que l'on qualifie maintenant de « duales », c'est-à-dire dont les applications sont tout aussi bien civiles que militaires. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de l'observation spatiale. Il existe en effet, même si cela peut vous surprendre, d'excellentes activités scientifiques dans le domaine spatial au CEA, notamment pour ce qui est des rayonnements ; cela reste parfaitement conforme à sa vocation.

J'en viens à votre deuxième question. Vous souhaitez que soient notifiées au président du conseil d'administration du CEA les assurances fermes que j'ai données précédemment à la représentation nationale. Je peux vous assurer, monsieur le député, que je vais immédiatement suivre cette excellente suggestion.

Votre troisième question concerne les applications diversifiées, comme celles qui sont menées dans le centre d'études nucléaires de Grenoble. Ainsi, l'électronique, telle qu'elle est traitée au LETI, et qui dérive directement de la nécessité pour le commissariat à l'énergie atomique d'être en pointe pour les systèmes compliqués ou la robotique, relève bien du rôle du CEA. Ce qui se fait au LETI doit, bien sûr, continuer de se faire au LETI, mais en collaboration avec d'autres organismes, publics ou privés, traitant des mêmes questions. A cet égard, je vous ai déjà fait part de ma satisfaction de voir les rapprochements entre le LETI et l'établissement du CNET, le centre Norbert-Ségar.

Le quatrième point que vous avez soulevé a fait l'objet d'une délibération au sein du comité de l'énergie atomique. Il porte sur l'organisation même du CEA et sur la responsabilité des grands centres : Saclay, Marcoule, Cadarache, Grenoble.

Je suis très favorable à la responsabilisation, et j'ai donc demandé à l'administrateur général de nous faire des propositions dans ce sens. Certes, chacun de ces établissements a une vie propre, mais ils doivent travailler ensemble car ils forment un ensemble cohérent.

Pensez au CEA en termes de centre me paraît une bonne chose. Aussi ai-je recommandé qu'il en soit ainsi.

**M. Michel Destot.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

**M. Jean-Pierre Fourré.** Monsieur le ministre, je tiens d'abord à vous remercier pour la volonté qui est la vôtre s'agissant des satellites d'observation.

Depuis 1982, je préconise la création d'une agence européenne de contrôle par satellite. Ses missions, orientées vers le contrôle des armements et la gestion des crises, devraient concerner aussi l'environnement. Or le comité des ministres de l'UEO a décidé récemment de mettre en œuvre la première phase d'un tel dispositif, et en particulier en vue de l'interprétation des données, ce dont je me réjouis.

Mais pour s'engager dans les phases suivantes, un certain nombre de conditions doivent être remplies, dont la nécessité de créer de nouvelles familles de satellites d'observation capables d'effectuer des missions à la fois civiles et militaires, telles que la surveillance de l'environnement ou le contrôle du respect d'accords internationaux.

Cela suppose d'abord en France, et ensuite en Europe, une très bonne collaboration entre les secteurs militaire et civil. A l'heure où l'on parle des projets Spot 5 et Hélios 2, qu'en est-il, monsieur le ministre, de cette collaboration ?

Dans le même esprit de collaboration, quelles sont les initiatives qui permettraient de rapprocher les travaux du CNES et du CNET en matière de satellites de télécommunications ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Monsieur le député, nous revenons - et je le fais avec plaisir - à l'espace.

Vous m'interrogez sur cette nouvelle race de satellites - j'allais dire sur cette nouvelle couleur de satellites, car, voilà quelques années, je les appelais les « satellites bleus », à l'instar du nom donné aux casques des soldats de l'ONU - qui auraient une vocation essentiellement pacifique bien qu'étant entre les mains des militaires. Mais les militaires ne sont-ils pas là en particulier pour éviter les guerres ?

Je suis fondamentalement favorable à toutes les initiatives internationales qui pourraient nous permettre d'installer un tel système de gestion de satellites destinés à la surveillance, au contrôle du respect des accords internationaux de désarmement.

Cela étant, le point de départ d'une telle opération peut difficilement se situer à l'échelon mondial. En revanche, si les Européens pouvaient montrer la voie, cela enclencherait une démarche collective.

Toute initiative doit, en tout cas, être suivie et amplifiée. Vous avez cité la voie de l'UEO ; c'est une bonne voie. On dit parfois que l'UEO n'est pas très opérationnelle. Justement, confions-lui de telles opérations et elle pourra s'investir.

Je me suis entretenu de ce sujet avec M. le ministre de la défense. Lui aussi pense qu'une avancée est certainement possible dans le sens que vous venez d'indiquer.

Pour ce qui est du rapprochement entre le civil et le militaire, il existe depuis deux ans un système appelé le comité Delta, qui permet au ministre de la défense et au ministre de la recherche et de l'espace de suivre en commun les programmes spatiaux. Il fonctionne de façon satisfaisante.

On pourrait aller plus loin, j'en suis sûr, et nous y réfléchissons avec M. Joxe. Mais ce ne sera pas facile, et je vous en donnerai un exemple. En effet, l'agence spatiale européenne, au sein de laquelle la France est représentée par le CNES, est une agence exclusivement civile ; or, naguère, certains pays membres, tels que la Suède et la Suisse, étaient pris de tremblements lorsque se profilait l'ombre d'un képi. Les choses et les gens ont changé, pas complètement, certes, mais nous constatons une inflexion.

Le moment est opportun pour reprendre les discussions et voir comment on peut rapprocher davantage l'effort civil et l'effort militaire dans le domaine spatial. D'ailleurs, si l'effort civil de notre pays est évalué à 9 milliards de francs, l'effort militaire s'élève à 3 milliards, ce qui commence à compter.

S'agissant toujours du rapprochement, vous me demandez de ne pas penser qu'au militaire et de ne pas oublier le CNET. Tout à fait ! Le CNET et le CNES doivent de plus en plus travailler ensemble pour la définition des programmes technologiques d'étude des satellites futurs.

**M. le président.** Nous en venons à la dernière question du groupe Union pour la démocratie française. La parole est à M. Michel Pelchat.

**M. Michel Pelchat.** Monsieur le ministre, il conviendrait que vous obteniez de votre collègue M. le ministre du budget des engagements à propos du CEA.

Vous nous avez dit que 740 millions proviendraient des privatisations de certaines entreprises. Monsieur Destot, je ne suis pas du tout opposé à cette opération mais je pense qu'elle n'offre aucune garantie, et je donnerai un exemple.

En 1992, sur 20 milliards de cessions annoncés, 12 milliards seulement ont été réalisés. Il manquait donc 8 milliards sur 20, soit 40 p. 100, pour les opérations qui devaient être financées par le produit de ces cessions. Ce n'est pas rien !

Nous nous interrogeons à juste titre sur la possibilité de prévoir 740 millions de francs d'autorisations de programme pour le CEA dans le budget de 1993 car nous ne sommes pas sûrs que les estimations relatives au produit des privatisations se révéleront exactes.

D'autant, monsieur le ministre, que, pour obtenir les résultats satisfaisants que vous nous avez annoncés, il faut ajouter 300 millions qui sont aujourd'hui des dépenses d'usage et ne peuvent en tout état de cause être affectées intégralement au budget du CEA civil, à moins que vous n'obteniez un engagement écrit du ministre du budget précisant que, quoi qu'il advienne avec les cessions d'actifs, quelle que soit l'évolution du budget de recherche militaire de la défense nationale, le CEA civil sera doté, de cette façon ou de toute autre, de ces 1040 millions de francs. Cela serait de nature à rassurer totalement le personnel du CEA et ceux qui, ici, défendent ses intérêts.

Vous pourriez profiter de l'occasion pour demander au ministre du budget de revoir sa position à l'égard du personnel du CNRS qui a été fonctionnarisé en 1982 et à qui on réclame aujourd'hui des sommes inimaginables de plusieurs centaines de milliers de francs en faisant des reconstitutions de carrière iniques, alors que ces fonctionnaires perçoivent souvent des salaires inférieurs à 10 000 ou 15 000 francs par mois. Cette prétention est inadmissible ! Vous seriez bien inspiré de défendre ces personnels auprès du ministère du budget afin qu'il révise sa politique à leur égard.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Monsieur Pelchat, en ce qui concerne le CEA, je me permets, au risque d'une redite, d'appeler votre attention sur le « jaune » de mon ministère : « Projet de loi de finances pour 1993 ; état de la recherche et du développement technologique ».

A la page 358, on trouve, à la ligne « Défense, CEA », 300 millions de francs. Ces crédits sont vraiment inscrits et le ministère de la défense est bien conscient qu'il devra les verser au CEA et qu'il ne pourra les retenir.

Par ailleurs, à la page 360 du même document, au compte d'affectation spéciale 902-24 (B), le CEA est bien inscrit pour 740 millions de francs.

Je comprends que cette nouveauté mérite d'être bien précisée mais, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure à un député qui m'interrogeait sur ce point, je vais écrire - le ministre du budget m'ayant donné l'autorisation de le faire -, au président du conseil d'administration du CEA afin de bien préciser qu'il s'agit là d'argent banal, c'est-à-dire aussi bon que tout autre.

**M. Michel Pelchat.** C'est le ministre du budget qui devrait écrire cette lettre ! Vous savez cela mieux que moi, monsieur le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Le Gouvernement inclut le ministre du budget !

**M. le président.** Monsieur Pelchat, laissez le ministre conclure !

**M. Michel Pelchat.** C'était une simple observation !

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Vous avez également parlé des versements demandés à certains personnels autrefois contractuels d'Etat qui sont devenus fonctionnaires dans des organismes tels que le CNRS. Il est vrai que ces versements, destinés à valoriser leur retraite, sont importants et quelquefois même très importants.

J'ai eu sur ce point également des discussions avec mon collègue le ministre du budget. Nous sommes convenus que les fonctionnaires visés par cette mesure pourraient bénéficier d'un plafonnement, c'est-à-dire qu'ils n'auront pas à rembourser, pendant toute la durée de leur vie active, plus d'un pourcentage annuel acceptable. Nous avons obtenu un étallement-plafonnement qui résout sinon tous les cas, du moins bon nombre d'entre eux, et l'amélioration est très sensible.

**M. Michel Pelchat.** Quel est le plafond ?

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Il est égal à 3 p. 100 du salaire.

**M. le président.** Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Destot.

**M. Michel Destot.** Ma question porte sur la politique de recherche au niveau européen et au niveau régional. Si, pour beaucoup, la recherche est une mission noble qui ne peut être assurée que dans des terres d'excellence, c'est-à-dire en région parisienne, le Grenoblois que je suis, et l'ancien Parisien que je fus, ne partage pas cette opinion. J'estime qu'on peut être Grenoblois, Nancéien, Strasbourgeois ou Lillois, et faire de la bonne recherche.

Monsieur le ministre, on l'a rappelé, vous êtes président d'Euréka pour quelques mois encore. La présidence française doit définir deux priorités fortes en ce qui concerne l'action en direction des PME-PMI et l'action en direction de la province. C'est d'autant plus important que vous devez coordonner votre action avec celle du ministre de l'industrie et du commerce extérieur. Il ne va pas de soi que les choix faits dans le domaine de la recherche par le Gouvernement français et par les Communautés économiques européennes soutiennent véritablement la politique de recherche et de développement des PME-PMI et ceux de la province française. Quelle est votre opinion sur la question ? Quelles mesures précises envisagez-vous de prendre ?

En ce qui concerne l'échelon régional, le groupe socialiste se réjouit que vous ayez décidé de soumettre des amendements au vote de l'Assemblée. Nous les soutiendrons, bien entendu.

Nous nous félicitons par ailleurs de la politique de délocalisation décidée par le Gouvernement en janvier dernier et que vous avez développée ce matin. Mais cette politique régionale doit se traduire par une politique de préparation des contrats Etat-région. Quelle impulsion comptez-vous donner en faveur des régions dans la préparation de ces contrats de Plan ? Tirez-vous jusqu'à doter les directions régionales de la recherche, de l'espace et de la technologie de moyens supplémentaires ?

La région Rhône-Alpes a deux pôles de recherche : le pôle lyonnais et le pôle grenoblois. Pouvez-vous confirmer ce que vous avez indiqué à Grenoble lors de votre dernier passage, c'est-à-dire que vous pourriez créer, par exemple sous la forme d'un poste d'adjoint au délégué régional, une responsabilité ou une fonction supplémentaire au profit de la région Rhône-Alpes, ce qui traduirait l'apport de la recherche grenobloise à la région Rhône-Alpes et à la France, et le bénéfice que celles-ci en tirent.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Monsieur Destot, vous voulez intéresser plus fortement encore les régions et les PME à la politique de recherche. A l'occasion du projet Euréka, nous avons constaté que la courbe de participation des PME était satisfaisante ; elle va de pair avec l'intérêt manifesté par des sociétés travaillant dans les différentes régions. C'est certainement l'un des points sur lesquels nous pouvons, nous Français, nous montrer particulièrement dynamiques au cours de notre présidence.

Vous m'avez également interrogé sur la préparation des contrats de plan et sur le rôle des délégations régionales. Il est évident, en particulier pour les contacts avec les PME-PMI et pour la diffusion de la technologie, que rien ne peut se faire si l'on n'est pas sur le terrain. L'institution des délégués régionaux à la recherche et à la technologie nous a paru positive et il faut la renforcer. Mais beaucoup dépend de la qualité de ces délégués. Certains sont beaucoup plus dynamiques que d'autres ; nous essayons de faire en sorte qu'ils le soient tous.

Quant à la région Rhône-Alpes, c'est une très grande région qui comprend deux pôles principaux : Lyon et Grenoble. Nous avons un délégué régional qui couvre toute la région et a son siège auprès du préfet de région à Lyon. Pourquoi, me demandez-vous, ne pas lui donner un adjoint qui siègerait à Grenoble ? Il faut réfléchir à la question. C'est ce que nous faisons ces jours-ci, d'autant que nous devons remplacer le délégué régional Rhône-Alpes, qui était excellent mais exerçait cette fonction depuis sept ans et souhaite faire autre chose. C'est une très bonne occasion pour s'interroger positivement sur la structure que vous nous proposez.

**M. Michel Destot.** Merci, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. Georges Benedetti.

**M. Georges Benedetti.** Monsieur le ministre, je souhaite revenir sur la question de l'avenir de la filière des réacteurs à neutrons rapides. Vous avez déjà répondu sur ce point à M. Galley tout à l'heure. Mais, si vous le permettez, je ferai quelques observations supplémentaires.

Il n'est pas niable que la décision de gel du réacteur Superphénix de Creys-Malville prise fin juin par le Premier ministre a été interprétée par la presse nationale comme présentant le risque d'un arrêt définitif de la filière. Il n'est pas niable non plus que certains souhaitaient l'arrêt de cette filière. Or les arguments invoqués par l'ensemble de ses détracteurs ne concernent généralement que l'aspect surgénérateur, autrement dit le fait que ces réacteurs à neutrons rapides - Phénix à Marcoule et Superphénix à Creys-Malville - peuvent fabriquer plus de plutonium qu'ils n'en consomment. On oublie donc que ces mêmes réacteurs peuvent fonctionner comme sous-générateurs, c'est-à-dire consommer davantage de plutonium, et comme incinérateurs d'actinides, qui sont des déchets radioactifs à vie longue, comme M. Galley l'a précisé. En ce sens, les réacteurs à neutrons rapides ont des vertus écologiques, puisqu'ils sont les seuls à pouvoir brûler en grande partie ces déchets.

Faut-il ajouter que les prototypes français que sont Phénix et Superphénix sont le fruit d'une technologie qui a une dizaine d'années d'avance sur celle de nos principaux concurrents mondiaux - Etats-Unis, Japon, URSS -, et que Superphénix 1 200 mégawatts a été construit par une société européenne, La Nersa, avec une participation à 51 p. 100 de la France mais aussi à 49 p. 100 de cinq autres pays - l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre -, qui ont fait 26 milliards d'investissement en 1986 et auxquels nous devrions rembourser cette somme en cas d'arrêt définitif.

Est-il nécessaire de préciser que le redémarrage de Superphénix est souhaité par l'ensemble des centrales syndicales ? J'ai reçu ce matin encore, par fax, un communiqué très

positif de la CFDT, qui avait une position quelque peu nuancée sur ce sujet. Les centrales syndicales se sont exprimées tant au plan local qu'au plan national.

J'ajouterai pour ma part que, s'agissant d'une technologie qui peut être la principale source d'énergie électrique pour les prochaines décennies, ce projet européen peut permettre, sous réserve d'adaptations, de fournir l'énergie nécessaire aux pays en voie de développement. En ce sens, ces réacteurs peuvent s'inscrire dans un projet progressiste incomparable, de nature à favoriser le développement économique de nombreux pays.

Monsieur le ministre, vous avez eu le mérite de vous exprimer favorablement pour le redémarrage de Superphénix avant le 3 juillet dernier, date butoir après deux ans de réparations concernant essentiellement les circuits de refroidissement par sodium liquide, de même que votre collègue M. Strauss-Kahn, ministre de l'industrie. Le Premier ministre a pu me préciser lors de l'audience qu'il a bien voulu m'accorder le 7 septembre que sa décision de « gel » devait être comprise comme une volonté de parfaire les réparations, et en tous cas les renforcements sur les circuits de sodium, notamment les circuits secondaires - ainsi que le prescrivait d'ailleurs le rapport Lavérie -, avant d'envisager la poursuite de l'expérimentation.

Vous-même avez été chargé d'une mission particulière sur cette filière de réacteurs à neutrons rapides, vous l'avez précisée ce matin, et avez indiqué que les résultats en seraient bientôt connus.

Par ailleurs, une nouvelle enquête publique a été prescrite par le Premier ministre.

**M. le président.** Il faut conclure, mon cher collègue.

**M. Georges Benedetti.** Je termine, monsieur le président, et vous remercie de votre compréhension : j'en ai pour dix secondes.

Monsieur le ministre, je serais heureux de connaître votre sentiment sur cet ensemble de questions, étant précisé que, comme l'a indiqué M. Galley dans son rapport, la commission a donné un avis favorable unanime au redémarrage de Superphénix dès que les conditions de sûreté seront remplies.

Je dirai un dernier mot sur la psychologie des masses, dont je n'ai pas entendu parler, face au nucléaire. Le physicien Serge Prêtre distingue trois types de comportement : celui des pionniers prêts à tout pour parvenir à leurs fins ; celui des partisans de l'ordre désireux de tout codifier ; celui des puristes soucieux de protéger la santé et d'éliminer tout risque. Serge Prêtre met également en garde contre la falsification des faits. L'équilibre optimal pourrait sans doute être obtenu si l'on prenait la moyenne de chaque tendance, mais cela suppose un effort très important d'information en direction du grand public, d'une information objective, transparente et démocratique, que tout le monde souhaite.

**M. le président.** Ces quelques secondes ont « irradié », mon cher collègue. *(Sourires.)*

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Je vais m'employer, monsieur le président, à être un corps radioactif à vie courte. *(Sourires.)*

Monsieur le député, l'exposé que vous avez fait à propos de Superphénix est très complet et comporte quasiment les réponses aux questions que vous avez posées. Redémarrer Superphénix, j'y suis favorable, vous le savez, mais je comprends très bien les préoccupations du Premier ministre : sûreté, utilité, possibilité de vendre à l'avenir des réacteurs de ce type certains pays, compte tenu des risques de prolifération ; car nous devons réfléchir sur ce point.

M. Dominique Strauss-Kahn a demandé à ses services de faire une étude très précise concernant la sûreté. Mais si on demande à un technicien chargé de la sûreté de jurer que jamais le sodium ne se répandra dans la nature, il ne le pourra pas. Une catastrophe, un effet « guillotine », comme disent les experts, sur un tuyau sont toujours possibles. Il faut donc distinguer les risques réels et les risques dont la probabilité est extrêmement faible.

En ce qui concerne l'utilisation de Superphénix comme consommateur de déchets radioactifs à vie très lente, je pourrai très prochainement vous faire part de tous les résultats qui me seront présentés.

Vous avez enfin souligné que l'aspect psychologique était extrêmement important. En effet, la réaction de nos concitoyens - notamment de ceux situés au voisinage de l'installation - a varié depuis quelques années. Nous ne devons pas le leur reprocher, mais bien plutôt nous faire un devoir de les informer le plus complètement et le plus sereinement possible.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bassinet.

**M. Philippe Bassinet.** Monsieur le ministre, je voudrais revenir un instant sur le budget de 1992.

Vous avez fait en sorte que les organismes de recherche soient exemptés de la mesure d'annulation de 8 p. 100 des crédits. Très logiquement, dès que cette décision a été connue les directeurs généraux de l'INSERM et du CNRS l'ont fait savoir à leurs directeurs d'unité. L'un et l'autre ont indiqué que les décisions mises en réserve dans les écritures du contrôleur financier devaient prochainement être remises à disposition.

Il y a pourtant un mais, car le contrôleur financier ignore encore cette décision.

**M. Alain Bonnet.** Il va l'apprendre !

**M. Philippe Bassinet.** La note du 15 octobre dernier, destinée aux directeurs d'unité de recherche, signée du délégué régional du CNRS, stipule : « Le contrôleur financier près des EPST n'a pas encore eu l'accord du ministre des finances permettant l'application effective de cette décision et maintient jusqu'à nouvel ordre le gel de 8 p. 100 de nos autorisations de programme. » Or, à ma connaissance, il n'y a pas eu de nouvelle note !

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Pas encore !

**M. Philippe Bassinet.** Vous savez bien, monsieur le ministre, que si le contrôleur financier tarde trop, le gel deviendra effectif quelles que soient les mesures bénéfiques que vous avez par ailleurs obtenues. Si le gel est maintenu trop longtemps, les crédits ne pourront pas être engagés dans les formations et dans les laboratoires.

**M. Alain Bonnet.** Très juste !

**M. Philippe Bassinet.** Monsieur le ministre, avez-vous déjà obtenu du contrôleur financier qu'il applique tout simplement la décision du Gouvernement ou pensez-vous l'obtenir très rapidement ? Il y a là un dysfonctionnement préjudiciable à la bonne marche des laboratoires.

**M. Alain Bonnet.** C'est vrai !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Je vous remercie, monsieur Bassinet, de votre intervention. Les faits que vous avez rapportés sont tout à fait exacts. En fonctionnaire très rigoureux, le contrôleur financier, puisqu'il s'agit essentiellement d'EPST - pour les autres établissements ce serait le contrôleur d'Etat - a prévenu les chefs d'établissement qu'il n'avait pas encore tout à fait le feu vert de son administration pour l'application de la décision dont il est question.

Il n'y a pas d'arrêt d'annulation, et vous le savez. C'est tout à fait clair. Ces crédits ne seront pas annulés, mais à quoi bon s'ils restent gelés ? Telle est votre question.

Vous dites que cette affaire est « dans l'air » depuis quinze jours. Certes, mais cela ne fait guère que deux semaines, si je puis dire, délai nécessaire pour s'entendre avec les différentes administrations et les différents responsables ! Nous arrivons maintenant au terme de toutes les discussions, et je peux vous dire sans hésitation aujourd'hui que, dans les jours qui viennent, le ciel sera complètement dégagé de ce côté.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Georges Benedetti pour un maximum de deux minutes.

**M. Georges Benedetti.** Monsieur le ministre, l'avenir de Marcoule, la plus ancienne des centrales nucléaires françaises, dont dépend largement le bassin d'emploi correspondant est très préoccupant. La vétusté des installations ainsi que la réduction des programmes militaires en sont la cause.

Le vieil atelier-pilote - recherche et développement - doit cesser son activité au premier trimestre 1994 et l'usine UPI - retraitement des combustibles irradiés - doit fermer en 1997. La conséquence est la suivante : 800 à 900 emplois sont menacés sur 3300 au total - CEA-COGEMA - sans compter, bien entendu, les emplois induits.

Dans ce contexte, les organisations syndicales, les directions locales CEA et COGEMA, aussi bien que les collectivités locales, s'interrogent sur l'avenir. Or l'alternative est possible et plusieurs décisions sont attendues. M. Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, que j'ai interrogé le 24 avril dernier en séance publique, me faisait connaître le point de vue du Gouvernement.

Premièrement, Atalante I, dont la construction est achevée, attend toujours l'arrêté interministériel de mise en actif, même si deux arrêtés ont été pris dans le courant du mois d'août.

Deuxièmement, la décision d'implanter à Marcoule Atalante II, plus connu sous le nom d'Arthémis, autre laboratoire de recherche sur le retraitement poussé, a été promise fin 1992, début 1993.

Troisièmement, je reformule la candidature de Marcoule pour l'implantation d'un laboratoire souterrain de recherche sur l'aptitude de formations géologiques au stockage de déchets de haute activité et à vie longue, conformément à la loi du 30 décembre 1991.

Quatrièmement, la fabrication de tritium, combustible à vie courte, pourrait être prévue à Marcoule car ce combustible doit être renouvelé périodiquement m'a-t-on dit.

Cinquièmement : des investissements apparaissent nécessaires pour le traitement et le conditionnement de déchets solides ainsi que pour l'élimination des déchets nucléaires.

Sixièmement - mais je ne fais que me répéter - il faut assurer au prototype Phénix les moyens de continuer.

Septièmement - et je remercie M. Destot d'avoir insisté sur ce point - un effort de diversification s'impose. Certes le CEA apporte une modeste contribution sur Marcoule s'agissant de l'agro-alimentaire. Mais il est nécessaire d'accroître cet effort aussi bien pour le CEA que pour la COGEMA. J'ajouterai que le ministre de la défense devrait également apporter sa contribution dans la mesure où la diminution des programmes militaires influe sur le potentiel économique et sur l'emploi. M. le Premier ministre a lui-même rappelé, la semaine dernière, que l'on ne saurait envisager de suppression d'emplois sans prévoir préalablement un plan de conversion.

Un comité de bassin d'emploi, au niveau du Gard rhodanien, a été mis en place au début de l'année 1992 sous l'égide du préfet et du président du Conseil général, qui n'est autre que M. le ministre du commerce et de l'artisanat, avec la participation des différents acteurs économiques, des syndicats, des chambres consulaires et des collectivités locales. Il est indispensable que les différents ministères concernés participent à cet effort, dans le cadre d'une conception cohérente de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre, je souhaite connaître votre point de vue sur cette question de l'avenir de Marcoule dont vous êtes l'un des ministres de tutelle.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Monsieur le député, je vous remercie pour cette question très précise relative à Marcoule. M. le Premier ministre vous a déjà donné des assurances sur ce point.

L'ensemble des activités prévues pour le centre de Marcoule connaît un certain renouvellement. Quelques-unes sont en décroissance - c'est tout à fait clair - mais d'autres - traitements des nouveaux types de combustibles du type Mox - sont en montée.

Par ailleurs, certaines activités actuellement à Fontenay, en région parisienne, devraient être relocalisées à Marcoule. Le Commissariat à l'énergie atomique et les industriels directement intéressés nous affirment donc qu'aucun licenciement ne devrait intervenir à Marcoule, et je vous assure à nouveau de la volonté du Gouvernement de maintenir cette position.

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Recherche et espace ».

#### ÉTAT B

##### *Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 854 667 710 francs ;

« Titre IV : 108 378 680 francs. »

#### ÉTAT C

##### *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).*

Titre V. - Investissements exécutés par l'Etat

« Autorisations de programme : 24 910 000 francs ;

« Crédits de paiement : 11 255 000 francs. »

Titre VI. - Subventions d'investissement accordées par l'Etat

« Autorisations de programme : 15 820 085 000 francs ;

« Crédits de paiement : 11 501 604 000 francs. »

Sur le titre III de l'état B, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 39, ainsi rédigé :

« Majorer les crédits de 6 860 793 francs. »

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Il s'agit d'améliorer les conditions de promotion dans les cadres de chercheurs au CNRS et à l'INSERM, ainsi que je l'ai expliqué ce matin à la suite des interventions de Mme Jacquaint et de M. Bassinet qui soutenaient cette proposition.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Cet amendement va dans le sens des propositions que nous avons soumises à M. le ministre en commission des finances. J'y suis donc favorable.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 39.

*(L'amendement est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits du titre III de l'état B modifiés par l'amendement n° 39.

Je suis saisi par les groupes Union pour la démocratie française, socialiste et du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	565
Nombre de suffrages exprimés .....	538
Majorité absolue .....	270
Pour .....	274
Contre .....	264

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

*(Le titre IV est adopté.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

*(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)*

**M. le président.** Sur le titre VI de l'état C, le Gouvernement a présenté un amendement, n° 40, ainsi rédigé :

« Majorer les autorisations de programme de 200 MF et les crédits de paiement de 20 MF.

« Réduire les autorisations de programme de 200 MF et les crédits de paiement de 20 MF. »

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Cet amendement vise à porter au crédit des établissements de recherche les sommes nécessaires à la réalisation des relocalisations qui étaient déjà inscrites de façon indistincte au fonds de la recherche et de la technologie. C'est une demande qui nous avait été présentée par l'Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Pierre Bourguignon, rapporteur spécial.** J'insistais sur cette dimension dans le rapport que j'ai présenté ce matin.

A côté des localisations importantes des futures opérations - Marseille, Rennes ou Toulouse - permettez-moi un clin d'œil à Rouen !

**M. le président.** La parole est à M. Michel Pelchat.

**M. Michel Pelchat.** Les groupes de l'UDC, du RPR et UDF ne voteront pas cet amendement.

Nous ne sommes pas du tout hostiles au principe de la relocalisation. Certaines mesures de ce type sont même tout à fait intéressantes. Mais nous ne pouvons pas vous suivre, monsieur le ministre, sur le moyen que vous choisissez pour les réaliser, à savoir une diminution de 200 millions de francs des crédits du FRT. Nous ne sommes pas d'accord et nous aurions préféré que vous obteniez ces 200 millions d'une autre façon. Le FRT est effectivement indispensable et déjà trop insuffisamment doté.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

**M. Jean-Michel Dubernard.** Monsieur le ministre, je voudrais que vous nous apportiez quelques précisions. Ce matin M. Devaquet vous a interrompu pendant votre exposé et vous n'avez pas répondu sur l'origine de cet argent au sein du FRT. Maintenant vous dites qu'il était inscrit de façon « indistincte », si j'ai bien compris, au sein du FRT. Je rejoindrai donc mes collègues de l'opposition si vous ne donnez pas plus de précisions sur le sens du mot « indistincte ».

**M. Jean-François Mattei.** Il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Mon adjectif n'était sans doute pas placé au bon endroit dans la phrase. Nous avons un FRT global...

**M. Michel Pelchat.** Oui, mais il y a réduction !

**M. le ministre de la recherche et de l'espace.** Bien sûr, monsieur le député, c'est clair, je vous l'ai dit ce matin : l'ensemble des crédits du FRT connaît une petite réduction de l'ordre de 10 p. 100. Mais une telle mesure a le mérite de la clarté et de la sécurité pour les organismes qui savent qu'ils peuvent compter sur cet argent pour se lancer dans les opérations que nous leur demandons de réaliser. Je suis tout à fait honnête : ce n'est pas de l'argent inventé, c'est de l'argent affecté.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 40.  
(L'amendement est adopté.)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI modifiés par l'amendement n° 40.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI, ainsi modifiés, sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la recherche et de l'espace.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quinze, est reprise à seize heures trente-cinq.)

**M. le président.** La séance est reprise.

#### DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mesdames, messieurs, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère. Dans un contexte budgétaire difficile, il faut le dire, et marqué cette année encore par la nécessité de limiter la dépense publique leur montant place les départements et territoires d'outre-mer parmi les priorités affirmées du Gouvernement au même titre que l'emploi, l'éducation, la justice et la sécurité.

Sur un total de 2 336 millions de francs, les crédits de paiement progresseront de plus de 15 p. 100 tandis que les autorisations de programme diminueront de près de 4 p. 100. Ces crédits permettront la poursuite de la politique qu'a engagée le Gouvernement depuis cinq ans et qui vise à accroître la solidarité à l'égard de l'outre-mer, à l'aider à rattraper ses retards structurels.

Elle se caractérise par trois traits : le refus d'une politique d'assistance au profit d'une politique de développement économique et d'élévation du niveau de vie ; la préparation à l'échéance européenne de 1993 ; le souhait d'un bon fonctionnement des institutions décentralisées.

Dans cette perspective, il faut saluer l'accroissement des crédits mis à la disposition du FIDOM et du FIDES, outils irremplaçables de l'action économique de l'Etat outre-mer.

Comme le rappelle chaque année le rapport de la commission des finances, l'effort que consent la collectivité nationale, et qui ne cesse de s'accroître, va bien au-delà de ce budget. Tous crédits confondus, il atteindra environ 36 milliards de francs en 1993, contre 31 milliards en 1992 et 30 milliards en 1991.

Les moyens du ministère augmentent de façon satisfaisante : un peu plus de 4 p. 100. Le solde des emplois créés s'est élevé à 581 de 1989 à 1993, chiffre tout à fait remarquable si l'on considère que, pendant cette même période, les effectifs de la fonction publique ont eu tendance à diminuer.

Par contre, la commission s'est montrée préoccupée de la diminution prévue des crédits de l'ANT : l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer. Elle a voté à l'unanimité une observation demandant leur reconduction par rapport à 1992.

Nous connaissons tous, en effet, le rôle important joué par cette institution au profit des personnes originaires de l'outre-mer qui désirent s'installer en métropole. Elle avait besoin d'une réforme, que vous avez courageusement entreprise, monsieur le ministre, et menée à son terme avec succès. L'ANT a été recentrée sur ses véritables priorités, ce qui lui a donné une efficacité nouvelle. Ainsi a-t-elle assuré, en 1992, la formation de 4 000 stagiaires s'installant en métropole et de plus de 2 500 stagiaires y résidant déjà.

Dans ces conditions, on ne peut que regretter que la subvention de votre ministère, qui constitue l'essentiel des ressources de l'ANT, soit réduite de 95 à 85 millions de francs. Une partie de cette diminution sera certes compensée par des crédits en provenance des budgets des collectivités locales, mais nous souhaitons que vous puissiez, vous aussi, donner un coup de pouce.

Les crédits du FIDOM et du FIDES permettront de réaliser les grands équipements nécessaires pour combler les retards d'infrastructures qui perdurent par rapport à la métropole.

Avec près de 530 millions de francs, les crédits du Fonds d'investissement des départements et territoires d'outre-mer augmenteront de près de 10 p. 100, mais je ne vous cache pas que la commission des finances s'est inquiétée de la diminution de 14 p. 100 des autorisations de programme qui, on le sait, engage l'avenir. L'augmentation des crédits de paiement est d'autant plus significative qu'elle intervient après l'échéance de la loi-programme qui avait déjà vu les crédits du fonds progresser fortement. Elle permettra au FIDOM général,

en 1993, de rester en matière d'investissement le principal moyen d'intervention de l'Etat dans les départements d'outre-mer.

Sur cette enveloppe globale, près du quart de la dotation sera consacré au financement des contrats de plan, qui entrent dans leur dernière année d'exécution. Le FIDOM financera également, au titre des engagements pris par l'Etat, 36 millions de francs d'aides versées aux collectivités pour la construction d'établissements scolaires du second degré, 33 millions de francs pour le programme Phèdre en Guyane, 12 millions de francs pour le plan de consolidation de l'industrie sucrière à la Réunion, ainsi que le début des travaux de construction de la nouvelle piste aéroportuaire de Saint-Pierre-et-Miquelon et l'allongement de la piste de Mayotte.

Par ailleurs, les crédits du fonds permettront de poursuivre le désenclavement des départements d'outre-mer, de soutenir et de développer l'activité économique, notamment par le financement des infrastructures et l'attribution de primes d'équipement et d'emploi.

Des efforts importants seront consentis en faveur de programmes d'adduction et d'assainissement des eaux, qui compléteront les autres actions menées dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des habitants. Un programme d'équipements sportifs de proximité sera cofinancé à hauteur de 3 millions de francs par le FIDOM afin de favoriser l'insertion des jeunes issus des milieux les plus défavorisés.

Enfin, dans le prolongement des actions décidées en faveur du département de la Réunion en avril 1991, deux sections supplémentaires du service militaire adapté, soit 87 emplois, seront créées en plus des cinquante postes déjà ouverts en 1992 dans ce département. Ces effectifs auront pour tâche la formation des jeunes aux métiers du bâtiment et du génie civil. Il est bon de souligner l'importance de cette forme du service national pour les départements d'outre-mer, car elle donne, chaque année, à plus de 3 000 jeunes une formation professionnelle immédiatement utilisable sur le marché du travail.

En ce qui concerne le Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer, les crédits de paiement augmentent de 12 p. 100 et les autorisations de programme de 10 p. 100. Mais je souhaite présenter une remarque sur la consommation des crédits du FIDES. En 1991, à peine 30 p. 100 des crédits inscrits en loi de finances initiale ont été finalement consommés. Cette situation, qui vous avait déjà été signalée dans les précédents rapports, ne semble guère s'améliorer. Dans ces conditions, la commission des finances s'interroge à la fois sur les raisons qui font perdurer cette situation et sur le caractère quelque peu irréaliste de la procédure budgétaire, qui nous conduit à discuter d'un projet de budget avec le souci de permettre la réalisation des priorités gouvernementales en mettant en place les crédits suffisants, alors que ceux-ci, en fin de course, ne peuvent être consommés.

En dehors de cette réserve - importante, il est vrai - les crédits du FIDES devraient permettre de satisfaire les priorités définies par le Gouvernement, qu'il s'agisse de l'amélioration du logement social en Polynésie, de la poursuite du programme d'acquisition de terres par l'ADRAF en Nouvelle-Calédonie, du développement économique de Wallis et Futuna ou de l'effort, déjà entrepris, en faveur des équipements des Terres australes et antarctiques françaises.

Par ailleurs, le montant du chapitre 68-93, consacré aux actions diverses pour le développement de la Nouvelle-Calédonie, est en progression sensible, tant au niveau des crédits de paiement, avec une dotation de plus de 307 millions de francs, en augmentation de 25 p. 100, qu'au niveau des autorisations de programme, dont le montant s'élève à 355 millions de francs, en hausse de 7,6 p. 100. Les crédits de ce chapitre autoriseront le financement de la première tranche annuelle des engagements pris au titre de la nouvelle génération des contrats de développement Etat-provinces et de la convention Etat-territoire. Outre les contrats de développement, ils couvriront, en 1993, la première tranche du contrat de ville de Nouméa, la dotation compensatrice pour les charges d'enseignement primaire et d'assistance médicale gratuite, ainsi que la poursuite des opérations « 400 cadres » et « Jeunes stagiaires pour le développement ».

C'est à votre demande, monsieur le ministre, qu'une réflexion s'est engagée au printemps dernier sur l'avenir du territoire de la Polynésie, réflexion qui devrait déboucher sur un pacte de progrès économique, social et culturel.

J'ajouterai que, malgré les inquiétudes qui s'étaient manifestées, le moratoire sur les essais nucléaires décidé par le Premier ministre ne s'est pas traduit par une diminution des ressources de ce territoire, puisque le manque à gagner a été intégralement compensé par le CEA.

Un mot, pour terminer, à propos des suites de la mission conduite par le rapporteur général, Alain Richard, sur la fiscalité dans les départements d'outre-mer, mission à laquelle j'avais participé avec plusieurs collègues présents sur ces bancs.

Cette mission s'était traduite par l'adoption d'amendements qui visaient à améliorer le dispositif en vigueur, dont l'efficacité économique est aujourd'hui reconnue, même si ses effets, à eux seuls, ne peuvent résoudre les difficultés des départements d'outre-mer.

J'avais proposé, pour ma part, que cette mission soit étendue aux territoires d'outre-mer, afin qu'une réflexion d'ensemble sur la réforme de la fiscalité applicable à l'outre-mer puisse s'engager. Je regrette qu'il n'ait pas été possible de procéder à cette extension.

Au total, monsieur le ministre, en cette période où un bilan de la législature peut être fait, il est clair que l'action du Gouvernement dans les départements et territoires d'outre-mer a été extrêmement positive. Nous avons rattrapé une partie, une partie seulement, des retards structurels de l'outre-mer ; nous avons considérablement agi en faveur de l'égalité sociale ; après le passage des cyclones, la solidarité nationale a pleinement joué.

Mais beaucoup reste à faire, notamment en matière d'insertion des DOM et des TOM dans l'ensemble européen, comme le montre le problème de la banane, essentiel pour les économies antillaises. Nous nous y emploierons dans l'avenir.

Ainsi, au terme d'une législature pendant laquelle, monsieur le ministre, vous avez eu la responsabilité des départements et territoires d'outre-mer, le bilan est plus que globalement positif. La commission des finances, de l'économie générale et du Plan s'en est félicitée, tout en adoptant votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Michel Destot, suppléant M. René Drouin, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Michel Destot, rapporteur pour avis suppléant.** Monsieur le ministre, le député de Grenoble que je suis est très honoré d'intervenir dans ce débat budgétaire, pour vous dire d'emblée tout le bien qu'il pense de votre politique, approbation que l'Assemblée vous a d'ailleurs renouvelée année après année.

Les liens de Grenoble et de la région Rhône-Alpes avec les départements et territoires d'outre-mer ne sont pas factices, car de très nombreux hommes et femmes originaires de la France d'outre-mer vivent dans notre région. Et puis, il m'est agréable d'aborder les aspects économiques, ceux qui me sont le plus familiers, de la politique de développement dont vous avez la responsabilité.

Le rapporteur spécial de la commission des finances ayant remarquablement présenté, comme à l'accoutumée, les données financières et budgétaires des DOM-TOM, je limiterai du reste mon propos à un aspect de la politique économique qui me semble essentiel à l'heure où ces départements et territoires entrent dans la Communauté européenne : comment va s'appliquer le règlement communautaire de décembre 1991 portant mesures spécifiques concernant certains produits agricoles en faveur des DOM ? En d'autres termes, comment les marchés de chacun de ces départements s'adapteront-ils au marché communautaire ?

Ce règlement prenant en compte la situation structurelle différente de ces espaces non européens me semble avoir été aménagé, pour la première fois, un certain nombre de dispositions particulières qui, par leur cohérence, révèlent une acceptation durable de leur spécificité. Il contient un volet particulièrement novateur qui conduit à singulariser le marché des départements d'outre-mer au sein de l'espace communautaire.

Votre rapporteur est cependant conscient que d'autres mesures destinées à atténuer le déséquilibre des balances commerciales par l'encouragement à produire des denrées de

qualité à des prix abordables et par la promotion sur les marchés extérieurs répondent aux revendications de ceux qui considèrent l'Europe comme un débouché.

Les moyens mis en place pour stimuler les exportations participent de l'approche déjà éprouvée de la Communauté dans sa politique extérieure et se concilient bien avec l'objectif de l'achèvement du marché intérieur.

En revanche, le concept de la reconnaissance de la réalité régionale a conduit, en matière agricole, à tenter de résoudre les difficultés d'approvisionnement en denrées destinées à la production interne et à mobiliser des moyens au service de la mise en place d'un marché intérieur des DOM.

Comment ces mesures vont-elles modifier les régimes d'approvisionnement des départements d'outre-mer ?

Globalement, les dispositions prises répondent à un double objectif : exonérer les importations des pays tiers et sauvegarder l'écoulement des denrées d'origine communautaire, le nouvel équilibre ainsi réalisé étant plus favorable pour les opérateurs des DOM.

Le régime des exonérations, sans définir de règles générales, distingue les denrées qui ne peuvent être produites localement et celles qui, à terme, pourraient laisser place à des produits locaux.

Dans le premier cas, qui concerne surtout les céréales, il revient à la Commission, et à elle seule, d'établir les limites quantitatives des importations en franchise et d'évaluer les difficultés justifiant les exonérations conditionnelles, en accord avec le comité de gestion des céréales et sur la base d'un bilan annuel des besoins.

Dans le second cas, c'est-à-dire pour la préservation des productions locales, des dispositions sont envisagées. Ainsi, pour l'élevage en Guyane, les prélèvements sur les aliments préparés destinés aux animaux ne seront pas effectués pendant trois campagnes. Pour l'ensemble des DOM, la prise en compte du développement de la production locale d'animaux destinés à l'engraissement impose à la commission de déterminer les limites quantitatives des facilités offertes aux fournisseurs extérieurs de façon dégressive.

Enfin, sur demande justifiée des autorités françaises, la Commission peut accorder une dérogation pour que des aides à la valorisation de produits agricoles et sylvicoles ne soient pas exclues outre-mer, lorsque les denrées à transformer proviennent d'Etats tiers. En effet, l'exiguïté de certains départements et les aléas climatiques freinent la fourniture régulière en produits locaux d'unités de transformation. Ce procédé offre, en outre, l'avantage de préserver les chances d'une meilleure utilisation de ces produits.

Quant à la sauvegarde de l'écoulement des denrées européennes, elle se manifeste soit par des avantages à destination des produits des zones communautaires tempérées qui contrebalancent les facilités ouvertes aux importations, soit par des aides réservées aux produits communautaires.

La mobilisation à des conditions équivalentes de produits communautaires à partir de stocks publics d'intervention ou disponibles sur le marché européen passe par des aides communautaires spécifiques, selon des formalités identiques à celles exigées pour l'importation. L'objectif recherché est de satisfaire les besoins locaux pour les céréales, les aliments composés du bétail et les animaux d'engraissement. Votre rapporteur approuve ce principe, car il eût été absurde de laisser les seules importations bénéficier de facilités alors que la politique agricole commune génère des excédents.

En réalité, l'aide doit être évaluée, notamment pour les céréales, en fonction des prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers. Par ailleurs, la référence au niveau des restitutions devrait faire admettre que les expéditions d'Europe vers les DOM s'apparentent à des exportations, alors que ces départements sont soumis à la libre circulation des marchandises.

Votre rapporteur souhaite que les produits communautaires supplantent les importations car, dans ce cas, seraient conciliés les objectifs de reconnaissance de la réalité régionale et l'achèvement du marché intérieur, autrement dit, les préoccupations des DOM et celles de la CEE.

Pour ce qui concerne les aides compensatrices à des producteurs communautaires, elles visent essentiellement la fourniture d'animaux reproducteurs. Cette incitation à se fournir dans la Communauté tient compte des facilités actuelles applicables aux importations : l'absence de protection externe concerne surtout les productions des Etats ACP.

Cet ensemble de mesures s'inscrit dans la hiérarchie traditionnelle des préférences. Même si les départements d'outre-mer méritent un traitement spécifique, les producteurs communautaires doivent voir leur position concurrentielle confortée ou rétablie dans la Communauté.

Il sera ainsi démontré que le respect de cette hiérarchie peut se concilier avec un régime d'approvisionnement différencié des marchés des DOM. En outre, des dispositions diversifiées convergeront pour donner une structure réelle au marché intérieur de ces départements, tantôt spécifique à un seul, tantôt commun à plusieurs d'entre eux.

Second volet de cette analyse, quelles seront les conséquences du règlement de décembre 1991 sur la promotion du marché intérieur des départements d'outre-mer ?

La particularité des marchés des départements d'outre-mer dans l'ensemble communautaire en sort renforcée : les exportations en provenance de ces départements sont limitées, mais la consommation de produits locaux est stimulée.

Pour les réexportations, les opérateurs qui auront vu leur approvisionnement en intrants agricoles facilité par des aides communautaires, ne pourront plus espérer de nouveaux appuis pour expédier vers la Communauté. L'évaluation des besoins doit supprimer cette dérive et, dans le cas contraire, deux limitations sont prévues : la perte d'avantages antérieurs et de nouvelles interdictions.

La perte d'avantages antérieurs, car les départements d'outre-mer ne sont plus éligibles aux restitutions à l'exportation de céréales, de produits à base de céréales et d'animaux reproducteurs. Cette mesure a une conséquence : les exportateurs communautaires sont dissuadés de prendre les départements d'outre-mer comme têtes de pont pour gagner des parts de marché en Amérique et dans l'océan Indien.

Quant aux nouvelles interdictions de réexporter, elles sont assorties d'une exception : si les denrées, après transformation, font l'objet d'échanges traditionnels, la Communauté n'entend pas éliminer des activités antérieures de valorisation de produits introduits, ni dynamiser des unités exportatrices à partir de denrées non disponibles localement.

Dans le cadre d'un objectif de coopération régionale, votre rapporteur croit qu'il serait possible de trouver le fondement légal d'exportations nouvelles de produits transformés si des destinataires avaient leurs interdictions d'importer.

Du point de vue des restrictions à leurs échanges extérieurs, les départements d'outre-mer sont ainsi partiellement sortis du marché intérieur communautaire. Mais des incitations concernant la consommation locale renforcent la notion de marché intérieur des DOM.

Sans nier l'importance des mesures prises pour stimuler les productions que les DOM peuvent expédier en Europe et qui les font pleinement entrer dans le marché intérieur, votre rapporteur voudrait souligner les aspects plus originaux du point de vue de l'autoconsommation.

Les dispositions en vigueur prévoient la répercussion des aides communautaires jusqu'à l'utilisateur final local, que ce dernier réside dans le département de production ou dans un autre, lorsqu'il s'agit de productions animales.

Par ailleurs, l'ensemble du dispositif d'amélioration qualitative se concentre sur des productions destinées au marché intérieur des départements d'outre-mer ou sur des produits non réexportés. Des mesures tendant à améliorer la qualité de produits principalement destinés à l'exportation peuvent également profiter aux denrées disponibles sur les marchés locaux. C'est le cas de la filière canne-sucre-rhum, qui comporte un volet d'amélioration structurelle susceptible de satisfaire les besoins d'approvisionnement des marchés des DOM.

Ce système prévoit également un encouragement aux échanges entre les DOM. Il est évident pour l'aide à la commercialisation du riz cultivé en Guyane dans les départements antillais.

Dans la perspective d'une coopération régionale, confirmée par le POSEIDOM, votre rapporteur imagine mal que la Communauté considère les relations des DOM avec les pays et territoires d'outre-mer et les Etats ACP voisins sans prendre en compte de possibles complémentarités entre DOM, soit comme lieux de production successifs, soit comme débouchés mutuels. Sans doute, nombre de DOM acceptent une logique concurrentielle offensive grâce aux mesures communautaires d'aide à l'amélioration des produits et à la pro-

motion des ventes face à d'autres fournisseurs de denrées tropicales. Mais votre rapporteur est persuadé que ceux qui se sont tournés ou vont se tourner vers un marché local régi par un droit spécifique peuvent être assurés de son caractère durable.

Telles sont, monsieur le ministre - à l'heure où les départements et territoires d'outre-mer entrent enfin dans l'Europe -, les remarques que je souhaitais formuler, au nom de M. Drouin et en mon nom propre, dans le cadre de l'examen de votre budget, pour l'adoption duquel la commission de la production et des échanges a donné un avis très favorable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

**M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, vous devez aujourd'hui être un ministre satisfait : voilà plusieurs années consécutives que le budget que vous soumettez à l'Assemblée occupe un rang prioritaire dans l'ordre des préoccupations gouvernementales. Vos crédits budgétaires augmentent de plus de 6 p. 100 et nous notons que l'augmentation aura été de 32 p. 100 en cinq ans.

L'objet de mon intervention est de commenter ces chiffres qui traduisent la volonté politique du Gouvernement.

La priorité donnée à votre budget répond aux problèmes nombreux qui peuvent se poser outre-mer, et plus particulièrement dans les départements d'outre-mer, sur lesquels porte mon rapport. Ces problèmes trouvent leur origine dans une situation ancienne, qu'il s'agisse du développement économique et social de départements français trop longtemps ignorés, ou de l'avenir qui suscite des inquiétudes que je peux qualifier de justifiées même si les efforts entrepris pour essayer d'apporter des réponses sont notables et encourageants. Le rapport que j'ai soumis à l'appréciation de la commission des lois dresse une nouvelle fois un tableau de ces différentes situations.

Pour démontrer la volonté de poursuivre la politique d'égalité sociale, je citerai l'alignement progressif des allocations familiales, le rattrapage du niveau du SMIC et le revenu minimum d'insertion.

Les allocations familiales : au 1<sup>er</sup> janvier 1992, l'écart entre la métropole et les DOM a été réduit de 12,5 p. 100 et au 1<sup>er</sup> juillet 1992, de 20 p. 100. Le rattrapage de cet écart - qu'on évaluait encore à 42 p. 100 - devra être accompli d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Pour le rattrapage du niveau du SMIC, à ce jour, la différence existante entre le SMIC métropolitain et le SMIC des départements d'outre-mer est d'environ 13 p. 100. Il convient donc de poursuivre la politique recommandée par le rapport Ripert sur l'égalité sociale et le développement économique dans les DOM. Cet alignement, en effet, rend plus attractifs les emplois du secteur privé, et conduit les entreprises à accentuer leurs efforts en vue d'améliorer leur productivité.

Le revenu minimum d'insertion a été instauré dans les DOM le 1<sup>er</sup> janvier 1989. La loi que nous avons votée le 29 juillet 1992, portant adaptation de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988 relative au RMI, a prévu, suite au vote d'un amendement parlementaire, d'améliorer les règles de calcul, de déconcentration, de gestion et d'affectation de la créance de proratisation. A ce jour, il est sans doute encore nécessaire d'obtenir quelques précisions sur ces points.

Quoi qu'il en soit, sachez que 88 000 foyers, représentant 264 000 personnes, bénéficient du RMI dans les DOM, soit 18 p. 100 de la population contre 1,7 p. 100 en métropole. Cependant, la montée en charge du nombre d'allocataires semble achevée. Leur nombre avait déjà diminué entre juin et décembre 1991 ; en juin, 95 000 foyers étaient concernés.

Pour terminer sur ce point, je souligne l'importance très significative des crédits disponibles pour mettre en œuvre dans les DOM des actions d'insertion : 9 900 francs par allocataire contre environ 3 500 francs en métropole. L'accent a été mis pour l'utilisation de ces sommes sur le logement, mais aussi sur l'alphabétisation et, bien entendu, sur la formation professionnelle. En 1991, 23 000 contrats d'insertion ont été conclus.

L'effort financier, pour significatif qu'il soit, ne peut à lui seul répondre à ce défi qui nécessite une mobilisation très forte de tous les partenaires. Il faut continuer, dans cette

voie, monsieur le ministre, mais aussi répondre aux interrogations de l'avenir. Nous y avons travaillé tout au long de cette année.

L'intégration dans l'Europe est restée une grande préoccupation de votre ministère. Une déclaration relative aux régions ultrapériphériques de la Communauté a été annexée au traité de Maastricht. Par cette déclaration, la Communauté, future Union européenne, reconnaît que les DOM subissent un retard structurel important aggravé par plusieurs phénomènes dont la constance et le cumul portent lourdement préjudice à leur développement économique et social. Il y est aussi reconnu la possibilité d'adapter des mesures spécifiques en faveur des DOM, afin de permettre à ces régions de rattraper le niveau économique et social moyen de la Communauté.

Nous avons aussi travaillé pour l'avenir lorsque nous avons adopté dernièrement une réforme importante de l'octroi de mer qui a fait l'objet, ici même, d'un débat utile pour sa réalisation.

Enfin, je dois souligner les nombreuses contributions des fonds structurels européens qui ont fait l'objet, dès 1989, d'une planification qui doit s'achever l'année prochaine.

Cette rationalisation a permis une meilleure élaboration de politiques à long terme à travers de très nombreux programmes parmi lesquels je citerai : le plan REGIS, pour les régions isolées avec 96 millions d'ECU ; le plan ENVIREG, pour l'environnement avec 10 millions d'ECU ; le plan STRIDE, pour la recherche avec 8 millions d'ECU ; le plan LEADER, pour le développement rural, le plan PRISMA, pour les PME-PMI.

Les initiatives européennes, favorisées par notre pays, sont nombreuses ; vous en trouverez le détail et les commentaires dans mon rapport écrit.

La modernisation du droit applicable à Mayotte a connu une véritable accélération au cours des dernières semaines. La tâche à accomplir était vaste et difficile, face à la complexité de la situation juridique et sociologique de Mayotte et tout aussi considérable par l'ampleur et la variété des domaines abordés : santé publique, protection sociale, droit du travail, urbanisme et expropriation, cadastre, domaine de l'Etat, droit des marchés publics, régime budgétaire, droit pénal, etc. Les sujets sont trop nombreux pour que je puisse en quelques minutes en dresser une liste exhaustive et commentée que vous trouverez dans mon rapport écrit. L'œuvre accomplie est sans précédent et témoigne de la volonté de l'Etat de favoriser le développement de Mayotte.

Je veux aussi insister sur notre souci de voir les difficultés de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon continuer d'être prises en compte de très près par le Gouvernement.

Le Canada est dernièrement revenu sur un accord de pêche datant de 1972. Les quotas de pêche ont été réduits de près des trois quarts. Cette proposition canadienne ne peut être acceptée par la France et je sais, monsieur le ministre, que vous y veillez.

Je dois enfin dire un mot de la situation financière de certaines collectivités locales dans les DOM. Je tiens tout d'abord à souligner combien ces problèmes ne sont pas forcément spécifiques aux départements d'outre-mer, qui ne doivent pas être montrés du doigt. Il convient toutefois de se pencher très sérieusement sur les difficultés qui sont apparues afin d'y apporter des réponses concrètes permettant de relancer l'activité qui s'est essouffée en partie en raison de ces problèmes.

La commission des lois a examiné scrupuleusement toutes ces questions et a jugé que votre action, monsieur le ministre, méritait son soutien ; elle propose donc l'adoption de votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

**M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen d'un budget suppose souvent une litanie de chiffres, mais, au-delà des chiffres, ce qui nous intéresse tous c'est l'importance des actions de formation et de développement économique en faveur des hommes, que ces crédits auront permises, outre-mer, en général, et dans les territoires d'outre-mer, qui sont l'objet de mon rapport.

Monsieur le ministre, si j'analyse les masses globales de votre budget, je pourrais vous dire sans me tromper qu'il s'agit du budget du ministère des TOM et des DOM. En effet, sur les 2,3 milliards de francs, 945 millions sont consacrés aux TOM, ce qui est normal puisque les territoires bénéficient de moins d'interventions que les départements sur les autres ministères techniques. La part affectée aux territoires d'outre-mer est en augmentation de 81 millions de francs, soit 9,4 p. 100 par rapport à 1992.

Votre budget est la troisième contribution de l'Etat dans les territoires d'outre-mer, derrière la défense et l'éducation, devant l'intérieur et les collectivités locales.

L'intervention de votre ministère porte sur cinq actions essentielles : l'économie, les services extérieurs, les collectivités locales, l'action sociale et la recherche.

Pour 1993, vous avez voulu privilégier - et la commission vous rejoint sur ce point - l'action économique puisque l'augmentation est très substantielle : 18,2 p. 100.

Toutefois, je formulerais une critique. Nous constatons, monsieur le ministre, que vous avez privilégié la section générale du FIDES au détriment de la section territoriale de ce fonds. Or, dans ces territoires autonomes, nous devons faire confiance à l'initiative locale pour lancer des projets. J'aurai l'occasion, d'ailleurs, de vous démontrer que mon inquiétude est justifiée, la section générale du FIDES connaissant un rythme de consommation nettement inférieur à celle de la section territoriale.

En matière d'action sociale et culturelle, la commission s'est interrogée sur la diminution des crédits. Nous avons néanmoins constaté que l'essentiel de l'intervention de l'Etat dans ce domaine était concentré par le SMA.

Le service militaire adapté outre-mer est un des fleurons de l'action du Gouvernement. Il réconcilie, s'il en était besoin, les populations et l'armée et, surtout, il donne à la formation professionnelle une bonne qualité d'adaptation, de maîtrise et d'insertion professionnelle. Pour ces raisons, nous vous faisons remarquer que les augmentations liées au SMA outre-mer concernent essentiellement les personnels et ce pour la deuxième année consécutive, ce qui nous pousse à douter de la capacité de donner au SMA, tant en Nouvelle-Calédonie, où d'autres sections ont été créées, qu'en Polynésie, les moyens d'une intervention accrue. Il faut du matériel, monsieur le ministre, il faut des moyens pour mieux former les jeunes du SMA !

En ce qui concerne la recherche dans les territoires d'outre-mer, nous constatons une augmentation de 15 p. 100. Nous avons remarqué qu'elle était liée à la mise en place de l'Institut français pour la recherche et les technologies polaires.

Les autres actions - services extérieurs et collectivités locales - ont subi la règle du couperet préconisée par M. le Premier ministre puisque les subventions sont en baisse, notamment pour les établissements publics en Nouvelle-Calédonie avec 8,8 p. 100.

Après avoir rapidement décrit l'organisation de vos interventions, je dois vous faire part, monsieur le ministre, d'une interrogation précise que notre commission formule s'agissant du FIDES. Pourquoi avez-vous privilégié la section générale au détriment de la section territoriale de ce fonds, puisque, en 1991, elle n'a été consommée qu'à hauteur de 30 p. 100 ? Je modère un peu ma critique en reconnaissant qu'en 1991 le FIDES était en période de révision.

Les crédits de ce fonds pour la Nouvelle-Calédonie ont connu, en 1990 et en 1991, un taux très bas de consommation : 30 p. 100 pour la province Sud, 16 p. 100 pour la province Nord, 10 à 17 p. 100 pour les îles Loyauté.

Nous constatons aussi que, sur le chapitre consacré aux actions pour la jeunesse, 800 000 francs n'ont pas été consommés.

Plus grave encore - je m'adresse autant au Gouvernement qu'aux autorités locales de la Nouvelle-Calédonie -, il est consternant de constater que pour le VI<sup>e</sup> FED 16 p. 100 seulement des crédits ont été engagés et que pour Wallis-et-Futuna il reste un reliquat de 30 p. 100 des crédits du V<sup>e</sup> FED. Il n'est pas nécessaire d'aller négocier des fonds européens si, sur place, en concertation avec le Gouvernement, ne s'établit pas un partenariat capable de mobiliser ces fonds à un rythme et suivant des orientations qui permettent l'épanouissement de ces populations.

J'évoquerai pour terminer les règles institutionnelles et la vie démocratique de ces territoires, l'intervention des fonds et les accords de Matignon.

La vie en Nouvelle-Calédonie a été réglée au rythme des accords de Matignon et des réunions du comité de suivi de ces accords.

Au moment où nous parlons, le sentiment en Nouvelle-Calédonie est partagé entre la réconciliation des communautés - pas considérable qu'il fallait accomplir pour que les uns et les autres apprennent à vivre ensemble et à se respecter - et la morosité traduite par les propos du président du FLNKS. Le facteur humain en Nouvelle-Calédonie reste le facteur déterminant de la réussite de la paix et du progrès économique. Mais, qu'il s'agisse de la formation des jeunes ou du plan de formation pour les 400 cadres, on s'aperçoit que l'évolution n'est pas celle que l'on souhaitait, parce qu'on a du mal à recruter les hommes, parce que le niveau de scolarisation n'est pas le même au Nord et au Sud ; l'essentiel des bacheliers se trouve dans le grand Nouméa et, malgré les efforts de rééquilibrage des crédits qui ont été réalisés entre les provinces du Nord et du Sud, nous avons du mal à déplacer les moyens d'éducation, les moyens de formation et les moyens d'épanouissement économique et social dans ces régions. Faut-il baisser les bras ? Certes pas. Il faut sur le métier remettre son ouvrage pour que les accords de Matignon, dont l'expiration est prévue en 1998, permettent aux populations de Nouvelle-Calédonie d'atteindre, si ce n'est le progrès économique et social au moins un niveau de cohésion sociale favorisant l'émergence d'une majorité de la population vers un destin commun avec la France.

La Polynésie, ce beau territoire français, est soumise à une crise liée au fait que le Gouvernement a décidé de suspendre, voire d'arrêter les essais nucléaires. Nous savons tous, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'impact des crédits, pour les essais nucléaires dans ce territoire : 2,3 milliards de francs ont été engagés en Polynésie ; les activités autour du centre d'expérimentation du Pacifique concernent près de 8 000 emplois : 3 350 civils et 4 400 militaires.

Nous nous sommes interrogés sur les actions à mettre en place pour tempérer cette chute de l'activité économique et éviter une tension sociale qui s'élève trop souvent dans ce territoire français d'outre-mer.

En Polynésie, comme dans les départements d'outre-mer, la vague démographique entraîne une tension au niveau des finances des communes et de la collectivité territoriale. Un département ou un territoire dont la population est jeune doit être équipé en écoles, en lycées, en CES, en logements. Outre-mer, nous avons un rythme à soutenir dans ce domaine, qui n'est pas compatible avec la croissance normale de nos finances.

Cette tension des finances des collectivités locales d'outre-mer entraîne aujourd'hui une crise de ces institutions dans le cadre de la décentralisation, pour les départements d'outre-mer, dans le cadre de l'autonomie pour les territoires, qui place les élus en position d'accusés dans des domaines de compétence qu'ils n'ont parfois pas la possibilité de maîtriser.

Voilà pourquoi la commission estime qu'il est bon de faire appel à un effort soutenu et accru de solidarité pour que ces territoires puissent s'équiper, notamment en structures d'accueil, dans les domaines de la formation et de l'éducation de la jeunesse.

N'oublions pas Wallis-et-Futuna, ce beau territoire, car, monsieur le ministre, « loin des yeux, loin du cœur ! » Chaque fois que je parle avec notre collègue M. Gata, j'ai l'impression, parce qu'elles sont éloignées de Paris, que ces populations sont un peu oubliées.

La commission aurait aimé qu'un plan de développement concernant ce territoire soit mis en place pour prévenir au lieu de guérir dans quelques années d'éventuelles tensions.

Voilà, brièvement résumées, les observations de la commission des lois sur le budget des TOM. Elle a émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits et rappelle à l'Etat qu'outre-mer mieux vaut prévenir au moment voulu que guérir lorsque la tension est forte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre, du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les rapporteurs nous ont présenté avec une clarté et une précision dont je les remercie les orientations de ce budget pour 1993 que j'ai l'honneur de vous présenter. J'aurai l'occasion de faire écho à leur diverses questions, mais je tiens auparavant à vous donner mon sentiment sur le fait que ce débat ait été fixé le 2 novembre, jour des morts.

C'est un choix malheureux, j'en conviens avec un certain nombre d'entre vous qui m'ont fait part du désagrément réel que cela leur occasionnait. Je sais l'importance toute particulière que revêt cette journée dans chacune des collectivités d'outre-mer et qui se traduit notamment aux Antilles par le fait que cette journée est chômée. Je tiens à assurer tous les parlementaires ici présents et, à travers eux, nos concitoyens d'outre-mer, de mon très profond respect pour cette journée où chacun doit pouvoir se consacrer avec sa famille au souvenir des disparus et au recueillement.

Dès que j'ai su que le débat avait été fixé le 2 novembre, je suis intervenu auprès de M. Mermaz pour tenter de trouver une date plus judicieuse. M. Mermaz s'y est employé mais n'a pu y parvenir et, avec infiniment de regret, a dû se résoudre à maintenir la date prévue pour notre budget. Le Gouvernement le déplore profondément.

**M. Bernard Pons.** C'est le Gouvernement qui fixe l'ordre du jour !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** L'outre-mer, moins que tout autre domaine encore, ne peut se résumer à la seule présentation de montants budgétaires ou d'indicateurs chiffrés. C'est la raison pour laquelle notre discussion budgétaire nous conduit chaque année à évoquer longuement, au-delà des engagements de la loi de finances, les réalités vécues par nos concitoyens d'outre-mer, leurs craintes et leurs aspirations, bref l'ensemble des défis de toute nature auxquels ils doivent faire face et sur lesquels nous nous engageons résolument à leurs côtés.

Votre présence à tous, madame, messieurs les députés d'outre-mer, fait de ces échanges approfondis l'occasion unique d'évaluer le chemin parcouru et de rappeler la cohérence des actions engagées. La diversité des questions que nous sommes conduits à traiter, semaine après semaine, ne doit pas en effet nous faire oublier de réaffirmer les grands principes qui guident et chacune de nos décisions. C'est d'autant plus important que l'apparente hétérogénéité des situations et des problèmes rencontrés peut parfois donner à l'observateur peu averti l'impression d'un kaléidoscope.

Ce débat est aussi et surtout le moyen de nous tourner vers l'avenir et de le préparer plus efficacement. Il est utile, à intervalles réguliers, de regarder les instruments de bord, de faire le point et de s'assurer que le cap est bien tenu.

Quel est le cap que nous nous sommes fixés pour nos départements et territoires d'outre-mer tout au long de ces dernières années ? Je crois qu'on peut le résumer en parlant de la recherche d'une solidarité telle qu'elle permette à tous nos concitoyens d'outre-mer de participer pleinement à la citoyenneté au sein de la République.

Le Gouvernement a fait de la lutte contre l'exclusion sa priorité absolue. Notre ambition est de donner à cet objectif politique majeur une traduction concrète chaque fois que nos concitoyens d'outre-mer souffrent, sous quelque forme que ce soit, d'un retard manifeste par rapport aux droits qui sont reconnus à leurs compatriotes de métropole. C'est ce que je n'ai cessé de défendre, en particulier à travers le programme de marche vers l'égalité sociale.

Beaucoup a été fait dans ce domaine, en matière de législation sociale, de revenu minimum, d'allocations familiales et d'insertion. J'y reviendrai plus en détail tout à l'heure. Mais l'égalité sociale ne peut se limiter à ces seuls aspects et doit être entendue dans une acception encore plus large. En effet, les conditions de vie de nos concitoyens, nous le savons bien, ne tiennent pas seulement à des questions de revenu. La pleine citoyenneté, c'est aussi, très concrètement, l'accès égal à l'éducation, à la culture, aux soins, à l'habitat.

Nous avons tous également une conscience aiguë de ce que la réalisation de l'objectif de l'égalité sociale, tel que je viens de le décrire, ne saurait s'appuyer sur une simple économie de transferts publics. La pire des attitudes ne serait-elle pas

précisément de transformer nos concitoyens d'outre-mer en assistés ? Ce serait là une atteinte inadmissible à leur dignité : ils l'ont toujours refusé très nettement et très légitimement.

**M. Henry Jean-Baptiste.** C'est vrai !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Il est donc indispensable que les DOM et les TOM fondent leur développement social sur leur dynamisme économique. Entendons-nous sur ce point. Certains ont pu être séduits, à partir de l'observation de certains pays voisins de l'océan Indien ou des Caraïbes, par l'idée d'un modèle de développement fondé sur la recherche d'une compétitivité illustrée par un certain type de pays en voie de développement. C'est ce que les économistes, dans leur langage, appelleraient docement une croissance fondée sur la recherche d'un « avantage comparatif en termes de coût du facteur travail ». Très concrètement, car il faut savoir traduire, cela signifierait le choix d'une économie de bas salaires, d'une législation sociale quasi inexistante, c'est-à-dire exactement le contraire de ce que nous désirons pour l'outre-mer.

Le modèle de développement que nous souhaitons promouvoir est un modèle qui sache concilier la croissance de l'économie avec le respect des objectifs sociaux sans lesquels il n'est pas de véritable appartenance à la communauté nationale et à ses valeurs fondatrices.

Dans cet esprit, il est bien évident que l'Etat a un rôle majeur d'appui et, pour tout dire, de solidarité à jouer à l'égard des collectivités d'outre-mer. C'est pourquoi, dans un contexte budgétaire toujours caractérisé par une grande vigilance sur le rythme de progression de la dépense publique, l'un des buts essentiels que je me suis fixés depuis que j'ai la responsabilité de ce ministère a été de faire admettre l'outre-mer comme une priorité budgétaire constante.

Je suis à cet égard particulièrement satisfait de pouvoir constater avec vous que le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer aura connu en cinq ans une progression de 32 p. 100 de ses dotations.

L'évolution des crédits mis à ma disposition en 1993, dans le projet qui vous est soumis, place à nouveau le ministère des DOM-TOM au rang des priorités gouvernementales au même titre que l'emploi, l'éducation, la justice et la sécurité.

Avec un peu plus de 2,3 milliards de francs en moyens de paiement pour 1993, ce budget connaît en effet une progression de 6,3 p. 100 par rapport à 1992. Une telle évolution est le reflet tangible et incontestable de la volonté politique qui n'a cessé d'animer le Gouvernement durant cette législature.

Comme l'ont rappelé les rapporteurs, l'effort de l'Etat au profit de l'outre-mer ne s'arrête pas au budget de mon département ministériel. Considérées globalement, les dépenses civiles de l'ensemble des ministères s'élèvent en effet à 36 milliard de francs dans le projet de budget pour 1993.

Je voudrais à ce propos apporter une précision sur ce chiffre tiré du « jaune » où est récapitulé l'effort budgétaire consacré aux DOM-TOM. Les années précédentes, vous aviez souhaité pouvoir disposer de ce document avant le débat budgétaire consacré à mon ministère. C'est pourquoi le Gouvernement s'est attaché, pour le budget de 1993, à permettre une sortie précoce du « jaune », qui est effectivement disponible depuis plus d'une semaine. Cette précipitation s'est manifestement retournée contre nous, puisque plusieurs erreurs importantes se sont glissées dans le document distribué.

Ainsi, 600 millions de francs doivent être rajoutés sur les dotations globales versées à la Réunion par le ministère de l'intérieur - je le dis notamment à l'attention de M. Hoarau - et les dotations du ministère de l'équipement dans les DOM incluent, en 1992, 330 millions de francs de créance de proratisation décidées en gestion, et qui ne peuvent être repris dans des prévisions pour 1993 qui se limitent à la loi de finances. Ces chiffres, et quelques autres probablement, devront être rétablis pour faire apparaître dans son exactitude le niveau d'intervention de l'Etat.

Cela dit, comme vous le savez, et comme l'action quotidienne le démontre, œuvrer au service de l'outre-mer ne peut pas se limiter à la mise en place de moyens financiers. Il faut que ces moyens budgétaires viennent s'appuyer sur une politique globale, cohérente et ambitieuse de développement de l'outre-mer.

Cette politique comporte plusieurs volets qui sont autant de maillons indissociables : un volet juridique et institutionnel, un volet économique, un volet social et culturel et un volet international.

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur la dimension juridique et institutionnelle de notre combat.

L'histoire et la pratique quotidienne nous enseignent à quel point une législation et des structures administratives obsolètes ou mal adaptées représentent un frein redoutable au progrès économique et social. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à engager depuis cinq ans une œuvre ambitieuse de modernisation tout à la fois du droit et des institutions de l'outre-mer, en recherchant en permanence à concilier les exigences d'une nation moderne et l'adaptation très souple aux spécificités de l'outre-mer.

Avec le recul, je crois pouvoir dire, après les rapporteurs, que des progrès considérables dans ce domaine ont été accomplis. Le Président de la République s'en est personnellement félicité, lors d'un récent conseil des ministres devant lequel je présentais une série d'ordonnances tout en mentionnant le chemin qu'il restait encore à parcourir.

A ce titre, Mayotte représente une excellente illustration du défi qu'il nous fallait relever. Cette jeune collectivité souhaite légitimement resserrer ses liens organiques avec l'ensemble national et pouvoir offrir des garanties d'avenir et de développement à sa jeunesse si nombreuse.

Son premier handicap majeur était cependant une législation vétuste et composite, incapable d'accompagner un quelconque progrès économique et social. Grâce à la confiance de votre assemblée, qui a autorisé le Gouvernement à légiférer par ordonnances, nous avons accompli en trente mois un travail réellement historique. Vingt-trois ordonnances ont été publiées dans les domaines fondamentaux. Elles vont permettre à Mayotte d'entrer avec assurance dans une phase nouvelle de son développement.

D'autres exemples mériteraient d'être cités, tels que les six ordonnances récemment publiées concernant la modernisation du droit dans les territoires d'outre-mer, l'importante loi d'adaptation que je vous présenterai au cours de l'actuelle session ou la loi du 25 juin 1992 qui a modernisé le droit électoral applicable outre-mer.

Je voudrais surtout insister sur le fait que ce travail juridique de fond s'est également concrétisé dans le domaine de l'organisation administrative et des institutions de nos départements et territoires d'outre-mer.

Comment ne pas rappeler qu'en Nouvelle-Calédonie, le grand travail d'élaboration du droit que nous avons accompli a revêtu le caractère d'une œuvre de paix et de réconciliation ? Quel meilleur exemple de ce que peut signifier pour l'outre-mer l'adhésion aux grandes valeurs de l'Etat de droit qui fondent notre République ?

La loi référendaire du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie et ses décrets d'application ont mis en place les conditions d'un développement fondé sur la reconnaissance de l'identité et de la prise de responsabilité de chacune des communautés du territoire. Les institutions ainsi créées et les mesures d'accompagnement économiques, sociales et culturelles prévues par la loi référendaire ont ainsi permis, comme les cinq années écoulées depuis en font foi, de donner une réalité à l'objectif de dialogue et de rééquilibrage entre toutes les communautés humaines.

L'Etat a ici montré pleinement le rôle qu'il peut et doit jouer, par son impartialité et son souci de justice, pour le progrès des sociétés d'outre-mer.

En Polynésie française également, le statut d'autonomie interne a nécessité une mise à jour importante, afin que les autorités du territoire puissent exercer plus efficacement leur mission de développement de l'ensemble des archipels. C'est le sens de la loi que vous avez adoptée le 12 juillet 1990.

Dans les départements d'outre-mer, je continue à porter aux conditions d'exercice de la décentralisation une très vive attention. Je suis profondément convaincu, comme la plupart d'entre vous, que cette réforme fondamentale trouve dans le contexte si spécifique de l'outre-mer une acuité et une signification supplémentaires, tant l'émancipation et la libre administration des collectivités locales y revêtent une particulière légitimité.

C'est la raison pour laquelle, fidèle aux orientations du Président de la République, j'ai eu à cœur d'engager, avec la sérénité qu'appelle le sujet, un chantier de longue haleine portant sur l'approfondissement de la décentralisation.

Comme il serait pour le moins paradoxal qu'un tel dossier soit piloté depuis Paris, j'ai souhaité que les responsables politiques de chaque département puissent prendre l'initiative de débats et de projets locaux. Certaines propositions m'ont déjà été transmises, notamment dans le domaine sensible de la coopération entre les assemblées locales. Je les examine attentivement et, sur l'ensemble de ces questions, l'ouvrage reste sur le métier.

Je n'ignore pas, cependant, que le débat que nous soulevons sur ce sujet est aujourd'hui perturbé par les situations budgétaires très difficiles que rencontrent un nombre important de collectivités locales. Il s'agit là d'un phénomène préoccupant, dont j'évalue les conséquences à leur juste mesure.

Quelle attitude convient-il d'adopter face à ces situations ? Je crois que la réponse doit être triple.

D'abord, l'Etat se doit de rechercher la clarté. Il n'est pas admissible que le manque de transparence dans la gestion des finances de telle ou telle collectivité aboutisse à empêcher la juste appréciation des effets de la politique menée par un exécutif local. C'est dans cet esprit que l'Etat, chaque fois qu'une situation préoccupante a pu être mise en évidence, a pris ses responsabilités en saisissant par ses représentants locaux les chambres régionales des comptes. Il vient encore de le faire très récemment en Martinique pour le budget supplémentaire de la région.

Il n'est pas indifférent à ce sujet de rappeler que la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a donné à l'Etat des moyens renforcés pour exercer son contrôle.

La clarté indispensable peut aller, comme je l'ai déjà indiqué, si des pratiques le justifiaient étaient identifiées, jusqu'à la mise en œuvre de procédures judiciaires.

Certains d'entre vous, je le sais, se sont émus de certaines mises en cause, hâtives et générales, des responsables et en particulier des élus de l'outre-mer. Je partage cette émotion et - le mot ne me paraît pas trop fort - cette indignation.

Je connais les élus de l'ensemble des collectivités locales d'outre-mer. J'ai œuvré avec eux, jour après jour, depuis bientôt cinq ans. Je connais trop les difficultés de toutes sortes auxquelles ils font face et les efforts qu'ils consentent pour ne pas saluer ici le sens de l'intérêt général et l'abnégation de l'immense majorité d'entre eux. Tenter de jeter sur eux un discrédit aussi global qu'insidieux me paraît être une tentative malsaine et irresponsable.

Mais il va sans dire que l'état de droit, au sein de la République, n'est pas à géométrie variable. Ma conception de la démocratie et de nos institutions est exigeante. Elle ne souffre pas, en tout cas, que l'on s'accommode d'entorses aux lois et règlements, *a fortiori* de la part de personnes investies par le suffrage populaire. La justice se doit d'être, dans ce domaine, d'une vigilance et d'une fermeté exemplaires.

Je réaffirmerai, en tout état de cause, la nécessaire rigueur qui doit être observée dans la gestion des budgets locaux. Des choix doivent nécessairement être faits par les collectivités dans leurs dépenses, et il conviendra probablement, pour certaines d'entre elles, de se recentrer sur les missions qui relèvent prioritairement de leur compétence.

Enfin - et c'est le troisième temps de notre réponse - le Gouvernement restera attentif à ce que l'activité économique locale ne pâtisse pas trop des politiques indispensables de redressement. C'est un point essentiel.

Face aux efforts importants de rigueur que devront consentir certaines collectivités, l'Etat apportera son appui et, en contact constant avec tous les partenaires concernés, s'efforcera de dégager les solutions financières propres à résorber les déficits.

A cet égard, nombre d'entre vous ont évoqué ces derniers mois les difficultés qu'ils rencontrent avec certains organismes prêteurs. C'est un sentiment que j'ai également ressenti et dont j'ai eu l'occasion de faire état.

Il ne me paraît pas normal de voir ceux-là mêmes qui, bien souvent, ont favorisé dans un passé récent un recours accéléré aux prêts imposer aujourd'hui un arrêt brutal des crédits. C'est une politique que je désapprouve et qui se traduit par bien des déséquilibres locaux.

Cependant, l'Etat, s'il peut aider à trouver des solutions, ne peut être l'unique recours. En cohérence avec l'esprit de la décentralisation, c'est d'abord aux élus qu'il revient de prendre en main l'avenir de leur collectivité et de définir les voies propres à leur redressement.

Ils trouveront dans le Gouvernement un partenaire résolu et fidèle à sa politique de concertation, prêt à examiner avec eux les solutions à mettre en œuvre.

J'en arrive au volet proprement économique de notre politique et aux moyens budgétaires que je compte mobiliser en 1993 en faveur de l'outre-mer.

Comme vous le savez, ces moyens, pour ce qui concerne mon ministère, reposent principalement sur le FIDOM et le FIDES, dont les crédits permettent d'engager ou d'accélérer la réalisation des grands équipements d'infrastructure.

Les crédits de paiement du FIDOM et du FIDES enregistrent en 1993 un accroissement sensible, que le rapporteur spécial, M. Pourchon, a bien souligné : plus 14 p. 100 pour le FIDOM et plus 18 p. 100 pour le FIDES.

J'ai tenu, en effet, à ce que priorité soit donnée en 1993 aux moyens de paiement que l'Etat pourra injecter dans des économies locales fragiles.

Les 405 millions de francs d'autorisations de programme du FIDOM, outre la dernière tranche des contrats de plan, financeront des actions structurantes en faveur du développement économique et social. J'en donnerai quelques exemples succincts.

A la Réunion, le FIDOM interviendra en faveur de la construction et de l'entretien des collèges ; il financera également la participation de l'Etat au contrat de ville de Saint-Denis et des aides à la restructuration de l'industrie sucrière.

En Martinique, des dotations sont prévues pour les constructions scolaires, les primes d'équipement et d'emploi, l'assainissement des eaux et le centre culturel de Fort-de-France.

A la Guadeloupe, la reconstruction entreprise après le cyclone Hugo, et qui est déjà très avancée, se poursuivra. Une nouvelle enveloppe abondera les crédits engagés depuis trois ans.

En Guyane, le FIDOM apportera en particulier, comme les années précédentes, une dotation importante au titre du plan Phédre. Elle viendra s'ajouter aux moyens que met de son côté le CNES dans le cadre du programme Phédre. Citons aussi la poursuite de l'effort entrepris pour l'alimentation en eau potable.

A Saint-Pierre-et-Miquelon, priorité sera donnée au désenclavement aérien, avec la piste de Saint-Pierre, à la diversification et à l'amélioration des routes de l'archipel.

A Mayotte, le désenclavement représente aussi un enjeu majeur : une nouvelle tranche du chantier de la piste sera inscrite au programme du FIDOM, ainsi que les crédits destinés au financement des conventions passées entre l'Etat et la collectivité.

Je crois nécessaire également d'aborder un sujet qui préoccupe tous les DOM : la construction de logements. Dans l'optique d'un programme exceptionnel de rattrapage, la ligne budgétaire unique a connu un quasi-doublement en cinq ans. Elle représentait 1 124 millions de francs en 1991. Malgré les contraintes budgétaires, cet effort a pu être maintenu. En 1992, en effet, les 1 072 millions de francs de la loi de finances ont été abondés de plus de 300 millions de francs par la créance de proratisation du RMI. Le nombre de logements aidés financés a pu ainsi être porté de 6 178 en 1986 à 11 000 en 1992. Cet effort exceptionnel mérite d'être souligné.

Je sais que nombre d'entre vous se sont préoccupés de la diminution des crédits de la ligne budgétaire unique dans le budget de 1993. Je puis vous dire que ma collègue chargée du logement partage mon souci de maintenir l'effort de l'Etat dans ce domaine. Et, sur ce point, je demeure optimiste.

En ce qui concerne le FIDES, il convient de souligner l'augmentation de plus de 15 p. 100 des autorisations de programme.

L'Etat maintiendra son effort sur les grandes actions déjà financées actuellement : logement social et équipement de communes en Polynésie, acquisition de terres par l'ADRAF en Nouvelle-Calédonie, plan de développement de Wallis-et-Futuna, équipement des Terres australes et antarctiques françaises.

En Nouvelle-Calédonie, la procédure originale des contrats de développement engagée avec le Gouvernement à la suite de la loi référendaire va rentrer dans sa deuxième phase. L'effort financier de l'Etat, à hauteur de 330 millions de francs, dont environ 200 millions de francs sur le budget de mon ministère, enregistre une forte revalorisation. S'y ajoute le financement du contrat de ville de Nouméa, soit 20 millions de francs en 1993 sur le budget de mon ministère.

J'appelle également votre attention sur la poursuite d'autres actions originales engagées dans le prolongement des accords de Matignon, et dont on peut déjà observer sur le terrain les résultats tangibles. Je pense au financement de l'Institut calédonien de participation, qui soutient les projets de création d'entreprises propres à rééquilibrer les activités économiques sur le territoire, ou au programme « 400 cadres », destiné, comme son nom l'indique, à permettre l'émergence de cadres mélanésiens.

Par ailleurs, le Gouvernement a engagé avec le territoire de Polynésie française une réflexion commune sur l'avenir de ce territoire et sur les moyens de parvenir à un essor économique durable, fondé sur les atouts propres de l'archipel, et non plus seulement sur les transferts de la métropole. J'ai noté la préoccupation particulière exprimée à ce sujet par M. Virapoullé, qui rend très bien compte des enjeux. Une mission de haut niveau est actuellement sur place et devrait déboucher, dès le début de 1993, sur l'élaboration d'un « pacte de progrès économique, social et culturel » destiné à fixer, pour plusieurs années, les orientations de ce territoire fragile.

La dotation 1993 du FIDES permettra de donner, d'emblée, une traduction financière à son contenu.

Je profite de l'exemple de la Polynésie française pour élargir mon propos et dire à quel point j'attache de l'importance à la démarche consistant à se projeter dans le long terme et à définir des axes structurels et durables de développement.

En effet, s'il a fallu à plusieurs reprises, ces dernières années, faire face à des crises conjoncturelles et trouver des réponses immédiates, que ce soit dans le cas d'une catastrophe naturelle, comme en Guadeloupe après le cyclone Hugo, ou près de 2 milliards ont été mobilisés, ou dans le cas d'une crise sociale comme à la Réunion, où les soixante mesures annoncées au printemps 1991 ont été quasiment toutes mises en application à ce jour, seules compteront pour les générations à venir les réformes de fond que nous aurons su engager.

A cet égard, j'attache une importance particulière aux réflexions en cours dans les DOM-TOM, dans le cadre de l'élaboration du XI<sup>e</sup> Plan et de la préparation de la troisième génération des contrats de plan. Ces travaux ont permis de susciter une concertation approfondie entre les partenaires du développement économique : Etat, collectivités locales, acteurs socioprofessionnels.

Les analyses du groupe de travail transversal sur l'outre-mer, créé à ma demande au Commissariat général du Plan, constitueront un autre élément de cette réflexion.

Ce vaste travail pourra être utilisé par chacun des partenaires pour orienter ses choix de stratégie de développement pour le moyen terme.

Deux autres enjeux déterminants pour l'avenir me paraissent devoir être encore évoqués : les contributions à attendre de l'Europe et la défense des grandes productions traditionnelles.

Mil neuf cent quatre-vingt-douze restera, outre-mer également, l'année de l'Europe.

La campagne très dense et très constructive qui a précédé la ratification du traité de l'Union européenne a donné lieu à des échanges approfondis, qui me dispensent aujourd'hui d'un trop long développement. Quelques points, cependant, me paraissent devoir être soulignés.

Le premier, ainsi que l'a très bien exposé M. Jérôme Lambert dans son avis, est que nous avons réussi à obtenir de l'Europe, ces trois dernières années, un régime de traitement particulier pour l'outre-mer.

Je considère cela comme un acquis essentiel : nous avons engagé un processus que je crois irréversible et qui appelle encore bien des développements.

Il a fallu, pour franchir les premières étapes, celles de l'évolution des fonds structurels, du POSEIDOM, de l'octroi de mer, savoir convaincre et expliquer. C'est la cohésion remarquable entre le Gouvernement, les élus, nationaux et locaux, et les responsables socio-économiques qui a été notre principal atout.

Forts du vote significatif émis par les électeurs d'outre-mer le 20 septembre dernier, nous devons continuer dans cette voie pour remporter de nouveaux succès. Je crois que les relations de l'Europe et de l'outre-mer n'en sont encore qu'à l'adolescence et qu'il y a énormément à attendre de l'âge mûr.

Je partage pleinement, sur ce point, les souhaits exprimés par M. Drouin dans son avis, dont a fait état M. Destot.

Pour nos territoires d'outre-mer, le nouveau traité maintient les protections particulières que la France avait obtenues pour eux dans le cadre de la dernière décision d'association à l'Europe, signée le 25 juillet 1991, auxquelles viennent s'ajouter les aides du FED, en augmentation de plus de 50 p. 100 pour la période 1992-1997.

Pour les départements d'outre-mer, au-delà de l'apport financier considérable que garantit la Communauté européenne par l'intermédiaire des grands fonds structurels, le Marché unique, fort de 340 millions d'habitants, offre la possibilité d'y faire prévaloir la préférence communautaire pour y écouler leurs productions, notamment agricoles. Cela implique bien sûr que nos régions d'outre-mer sachent en tirer le meilleur profit, y compris en termes d'adaptation des structures de production.

Par ailleurs, et à l'initiative de notre pays, le traité sur l'Union européenne reconnaît le caractère particulier des régions ultrapériphériques. Sont ainsi prévues les adaptations commerciales qu'exige la prise en compte des contraintes spécifiques qui pèsent sur nos DOM.

La création d'un comité des régions est une initiative à laquelle nombre d'entre vous ont attaché, à juste titre, une grande importance. Il est aujourd'hui acquis, comme je l'avais souhaité, que les départements d'outre-mer y disposeront de deux sièges de titulaires et deux sièges de suppléants.

Enfin et surtout, la Communauté européenne nous offre, dans un contexte économique mondial particulièrement concurrentiel, un cadre adapté à la protection et à l'écoulement de nos productions essentielles.

La production bananière de la Martinique et de la Guadeloupe en est, bien sûr, l'illustration principale.

Alors que nos planteurs antillais sont menacés par une concurrence internationale qui repose sur des bases faussées et inégales, la Communauté représente une chance historique.

L'organisation commune du marché de la banane au niveau européen est un enjeu pour lequel je mène le combat depuis de nombreux mois avec une totale détermination.

J'ai rencontré personnellement sur ce dossier les dix-neuf commissaires européens en mars dernier, poursuivant en cela les premiers contacts que j'avais pris à Bruxelles, dès janvier 1991, en compagnie de plusieurs d'entre vous et des socio-professionnels.

Nous avons ainsi pu enregistrer d'ores et déjà d'importants succès, notamment le 7 août dernier, lorsque la Commission a adopté des propositions qui nous permettent d'assurer la préférence communautaire, tant attendue par nos producteurs.

La proposition de la Commission, fortement inspirée par la délégation française, a été saluée par nos producteurs comme une bonne base de départ. Nous pensons cependant qu'elle doit encore être améliorée et inclure notamment un mécanisme de rapprochement des prix. Mais telle qu'elle est, elle permet déjà à la production communautaire de faire face aux attaques des multinationales de la banane sans léser pour autant le consommateur européen.

Il appartient aujourd'hui au Conseil des ministres européens d'améliorer et d'adopter définitivement ces règles. Vous savez que plusieurs conceptions s'y affrontent encore.

Je m'efforce actuellement, avec l'appui sans faille de mes collègues de l'agriculture, des affaires européennes, et du Premier ministre - dois-je préciser que M. le Président de la

République y porte une attention constante ? -, de faire aboutir ces négociations dans un sens qui soit conforme aux intérêts de nos producteurs. Je ne doute pas que la raison finisse par l'emporter et que les Douze aient à cœur de réaffirmer leur solidarité avec nos planteurs qui assurent une production largement déficitaire en volume dans la Communauté.

Il est un autre combat que je mène, hors du champ européen, pour la défense d'une grande production locale et que je voudrais rapprocher de celui que je viens d'évoquer : il s'agit de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Tout au long des négociations menées avec le Canada, la France a fondé l'ensemble de sa démarche sur l'objectif vital de maintenir dans de bonnes conditions l'activité de nos pêcheurs, et ce malgré la diminution de la ressource disponible dans l'Atlantique Nord. Du fait de l'intransigeance des Canadiens, il n'a pas été possible d'aboutir à un accord équitable.

Je regrette, à cet égard, la rupture des négociations qu'a signifiée la fixation unilatérale par le Canada de nos quotas.

Elle est doublement inacceptable.

D'une part, parce qu'elle ne permet pas le maintien d'une activité de pêche digne de ce nom à Saint-Pierre-et-Miquelon. Or cette activité est vitale pour l'archipel.

Mais il est clair que l'objectif demeure la reprise à brève échéance de véritables négociations, sur des bases révisées, avec les autorités canadiennes. Si cela n'apparaissait pas possible, la France n'hésiterait pas à faire jouer l'ensemble des moyens d'arbitrage et de recours qui seront disponibles.

Je l'ai déjà indiqué à l'Assemblée : le Gouvernement français se refuse catégoriquement à ce que soit ainsi programmée la mort économique de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et, pour ainsi dire, condamnée la présence même de notre pays dans cette partie du monde.

**M. Gérard Grignon.** Il ne suffit pas de le dire !

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Dans un autre domaine, le budget de mon ministère contribue aussi, vous le savez, à l'effort de recherche auquel le territoire des Terres australes et antarctiques françaises apporte une contribution substantielle.

La création de l'institut pour la recherche et la technologie polaires devrait en ces domaines permettre d'impulser un nouveau dynamisme, de même que l'achèvement de la piste aérienne en Terre Adélie, prévu début 1993, et le remplacement du navire *Marion-Dufresne*. Avec 38 millions de francs chacune, la dotation de fonctionnement de la recherche polaire et la dotation d'investissement sont en augmentation respectivement de 9 p. 100 et 15 p. 100.

Je voudrais enfin compléter ces propos sur le développement économique par un rappel des modifications significatives de la fiscalité qui ont été récemment introduites outre-mer.

Il s'agit d'abord du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement, dit de « défiscalisation ». La loi de finances de 1992 en a prolongé le régime de cinq ans, tout en l'élargissant à deux nouveaux secteurs d'activité : la maintenance industrielle et la production audiovisuelle.

Par ailleurs, la nécessité de corriger quelques dysfonctionnements d'un mécanisme en place depuis cinq ans et de protéger les investisseurs a conduit le législateur à mieux encadrer son application. Le nombre des demandes d'agrément transmises en 1992 montre que l'intérêt des investisseurs se maintient, avec une plus grande diversité des domaines d'intervention.

L'autre grand texte fiscal est la loi portant réforme de l'octroi de mer, adoptée en juillet dernier par le Parlement. Elle assure aux collectivités locales des départements d'outre-mer la pérennisation d'une ressource vitale. Il s'agit là d'un bel exemple de conciliation entre l'application du droit communautaire et la nécessaire prise en compte des spécificités de l'outre-mer.

A cet égard, je me félicite à nouveau de l'étroite concertation qui a prévalu dans l'élaboration de ce projet de loi entre Gouvernement, élus et socio-professionnels.

J'en viens maintenant à cet autre grand objectif qui inspire ce projet de budget et toute ma politique : la réduction des inégalités sociales outre-mer. Je m'étendrai sur ce point un

peu moins longuement, bien qu'il soit tout aussi essentiel, mais j'ai déjà exposé au début de mon intervention la philosophie qui m'animeait en ce domaine. Et pour ce qui est des moyens financiers qui y sont consacrés, vous savez qu'ils reposent, pour une très large part, sur le budget d'autres ministères ou d'autres organismes publics.

La politique d'égalité sociale entre l'outre-mer et la métropole sera résolument poursuivie et amplifiée en 1993. Une nouvelle étape d'alignement des allocations familiales et du SMIC sera en particulier réalisée au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

La créance de proratisation du revenu minimum d'insertion va permettre de son côté de consacrer 630 millions de francs en 1992 et 700 millions de francs en 1993 à des actions d'insertion.

Notre préoccupation majeure reste bien sûr l'emploi, pierre angulaire de l'intégration sociale de nos compatriotes d'outre-mer. Le défi que nous avons à relever est immense, car les économies des départements d'outre-mer, quel que soit leur dynamisme, qui est réel et que l'on n'égale trop souvent, souffrent d'une croissance démographique encore soutenue qui alimente des flux d'entrées considérables sur le marché du travail.

Je me réjouis que de nombreuses réflexions aient été engagées au plan local, à la Réunion, aux Antilles, en Guyane, pour définir de nouveaux moyens publics d'action en ce domaine.

Ces réflexions ont été particulièrement poussées ces derniers mois à la Réunion, où les collectivités régionale et départementale ont défini des orientations précises et ambitieuses en liaison avec les responsables socio-économiques. Le Premier ministre s'est engagé à ce que ces propositions soient relayées par le Gouvernement, et un travail interministériel intense est en cours à ce sujet. J'aurai l'occasion, lors du voyage que je vais effectuer dans l'île de la Réunion à la fin de cette semaine, de progresser avec les élus locaux sur une première série de dispositions.

Certaines d'entre elles conserveront dans un premier temps un caractère expérimental au profit de la Réunion. D'autres, bien sûr, auront vocation à bénéficier à l'ensemble des départements d'outre-mer.

L'égalité des chances, c'est aussi un accès égal à la culture et à la formation. La politique du Gouvernement tend à favoriser un meilleur épanouissement des cultures de l'outre-mer et le libre accès de tous à la culture par la réalisation de grands équipements, tels que les centres d'action culturelle de Fort-de-France et de Basse-Terre ou le centre culturel Jean-Marie-Tjibaou à Nouméa.

Les entreprises des départements d'outre-mer, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, qui investissent dans la création audiovisuelle ou cinématographique bénéficient désormais des mesures de défiscalisation. Dans ce domaine, j'ai également suivi avec intérêt l'ouverture du paysage audiovisuel de l'outre-mer avec l'arrivée à la Réunion, et dès la fin de cette année aux Antilles, des télévisions locales privées.

Cet enrichissement du paysage audiovisuel se double d'une plus grande ouverture des émissions de RFO aux émissions de proximité et aux productions locales. C'est une évolution dont je me félicite et dont j'ai été, au cours des années passées, l'un des plus ardents promoteurs.

Je crois que cela peut concourir à la volonté clairement exprimée partout dans l'outre-mer de renforcer les identités culturelles locales, comme y contribue, dans un autre domaine, la reconnaissance à leur juste place des langues régionales. La possibilité, dès cette année, de pouvoir choisir en option l'une des langues canaques au baccalauréat me paraît être un témoignage symbolique important et supplémentaire du rééquilibrage en cours en Nouvelle-Calédonie.

La jeunesse ne doit pas être oubliée. J'ai évoqué, en parlant du FIDOM, l'effort consenti par l'Etat pour le financement des équipements scolaires ou sportifs. Après les rapporteurs, je me dois aussi de citer les exemples d'adaptation de notre appareil de formation aux exigences spécifiques des départements d'outre-mer. C'est le cas du service militaire adapté, le SMA, formule originale et particulièrement utile pour former, dans le cadre de leur service national, de jeunes appelés de l'outre-mer.

Dans le prolongement des actions formulées en faveur du département de la Réunion en avril 1991, deux sections supplémentaires du SMA - quatre-vingt-sept emplois - seront

créées en plus des cinquante postes déjà ouverts en 1992 dans ce département. Ces effectifs auront pour tâche la formation des jeunes aux métiers du bâtiment et du génie civil.

Autre exemple de solution adaptée, l'organisation par l'agence pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, l'ANT, de stages de formation qualifiée en métropole, dans le cadre de la mobilité. L'ANT est devenue dans ce domaine un acteur irremplaçable et reconnu, qui répond à une demande très forte. En 1992, l'agence a pu former 4 000 stagiaires, et l'objectif est d'en former 4 500 en 1993.

Je terminerai ce chapitre social en évoquant le rôle joué par ailleurs par l'ANT dans la tâche combien importante d'insertion de nos compatriotes d'outre-mer vivant en métropole.

Notre objectif est ici de veiller à la meilleure prise en compte possible de leurs besoins spécifiques dans la grande politique que mène au niveau national le Gouvernement dans la lutte contre l'exclusion, et qui trouve sa traduction privilégiée dans la politique de la ville.

Afin que l'ANT serve mieux cet objectif, j'ai décidé, il y a cinq ans, le lancement d'une réforme de fond du fonctionnement de l'agence, qui l'amènera notamment à se recentrer sur ses missions essentielles que sont les actions d'insertion et de formation. La dotation pour 1993 de l'ANT - 85 millions de francs - est en cohérence avec ces orientations.

J'aborde enfin le dernier chapitre clé de mon intervention : l'ouverture de nos départements et territoires d'outre-mer sur leur environnement régional.

J'ai été très frappé, il y a cinq ans, de constater combien nos collectivités d'outre-mer étaient refermées sur elles-mêmes et sur des relations quasi-exclusives avec la métropole.

Cette situation m'est apparue anachronique en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, et j'ai rapidement pris la mesure de l'attente qui s'exprimait dans ce domaine.

L'enracinement de la décentralisation dans les départements d'outre-mer et la profonde amélioration de nos relations extérieures dans le Pacifique sud à la suite des accords de Matignon ont simultanément favorisé une politique volontariste d'ouverture, souhaitée d'ailleurs par la plupart des Etats et territoires voisins.

Je fonde beaucoup d'espoirs à moyen et à long terme sur le développement de ce processus de coopération régionale qui n'en est qu'à ses premiers développements.

J'ai tenu tout particulièrement, en étroite concertation avec mes collègues des affaires étrangères et de la coopération, à ce que le Gouvernement mette en place un dispositif administratif et financier d'appui à cette politique nouvelle. Beaucoup de collectivités locales s'y sont résolument associées et je m'en réjouis.

Dans le Pacifique Sud, les décisions du conseil du Pacifique Sud sont préparées et mises en œuvre par le secrétaire permanent pour le Pacifique Sud et par la réunion des hauts fonctionnaires et des élus dont la dernière s'est tenue à Nouméa du 28 au 30 juillet. Les actions sont financées par le fonds interministériel de coopération du Pacifique Sud.

Dans les Caraïbes et en Guyane, après la conférence plénière de la coopération régionale de Cayenne en avril 1990, un délégué interministériel a été nommé, et la gestion du fonds de coopération Caraïbes-Guyane lui a été confiée. Une première rencontre avec les pays de l'OECS, l'organisation des Etats de la Caraïbe orientale, associant les élus régionaux s'est tenue à Sainte-Lucie en septembre.

Dans l'Océan Indien, une conférence de la coopération a également été instituée.

En outre, les présidents des conseils régionaux et généraux participent désormais aux réunions des commissions mixtes de coopération.

Les résultats me semblent d'ores et déjà appréciables. Dans les Caraïbes-Guyane, une cinquantaine de projets représentant au total environ 60 millions de francs ont été cofinancés. Dans le Pacifique Sud, les projets cofinancés représentent près de 120 millions de francs.

Mais la coopération régionale s'exerce aussi de façon très active dans un cadre multilatéral. Ainsi, les territoires d'outre-mer sont présents dans plusieurs organismes régio-

naux de coopération : commission de Pacifique Sud ; programme régional océanien pour l'environnement ; commission économique et sociale pour l'Asie qui dépend de l'Organisation des Nations unies.

La décision de la commission du Pacifique Sud de reconstruire son siège à Nouméa témoigne du redressement de nos positions dans cette zone.

De même, la Réunion participe à la commission de l'océan Indien dont la France vient, pour un an, de prendre la présidence.

Dans la Caraïbe, le dialogue a été engagé avec l'organisation des États de la Caraïbe orientale et nos départements sont candidats à un poste d'observateur au sein du CARICOM.

A tous les stades de la coopération régionale, l'association des collectivités locales est assurée. J'y tiens tout particulièrement car c'est un élément clé du renforcement de la dynamique des actions de coopération.

Les enjeux de cette politique, qui touchent à la fois au domaine économique et au domaine culturel, continueront à être pris en compte et à être développés par les différents ministères concernés en 1993.

Telles sont, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, les orientations que j'entends développer dans les mois à venir, sur la base des moyens budgétaires qui seront mis à ma disposition.

Cette politique, je viens de le rappeler, repose sur quatre grands piliers : la modernisation juridique et institutionnelle ; le développement économique ; l'égalité sociale ; l'ouverture vers les environnements régionaux.

Mais à côté de ces piliers, il y a surtout pour moi, outre-mer, dix priorités, égales entre elles. Elles ont pour nom Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, sans oublier les Terres australes et antarctiques.

Si l'actualité a pu me conduire parfois à traiter en priorité les difficultés de tel département ou de telle collectivité, c'est, au profit de chacun et chacune d'entre elles, la même conviction, le même acharnement à faire progresser les choses, la même ambition qui m'ont toujours animé. Mon credo pour l'outre-mer est très simple et vous le connaissez bien maintenant : pour tous, plus de solidarité ; pour chacun, plus de respect de son identité et de ses spécificités propres.

Le projet de budget de mon ministère pour 1993 me donne d'importants moyens pour poursuivre dans cette double voie avec, j'en suis persuadé, le concours du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

**M. Henry Jean-Baptiste.** Le projet de loi de finances pour l'outre-mer, avec un taux d'augmentation globale des crédits de 6,3 p. 100 par rapport à 1992, fait apparaître un effort que nous aurions tort de sous-estimer. Je n'ai aucun mal, monsieur le ministre, à reconnaître vos mérites dans ce résultat qui se situe, chacun le voit bien, dans un contexte budgétaire difficile et une situation économique passablement troublée.

Il demeure néanmoins que l'effort est parfois plus apparent que réel. Ainsi, l'analyse des crédits d'investissement, et très précisément des autorisations de programme, révèle, en particulier dans le FIDOM, un sensible recul de ces moyens qui, comme vous l'avez dit vous-même, sont justement destinés à consolider l'effort d'équipement de l'outre-mer. Mais surtout, cette progression d'ensemble de votre budget ne suffit pas à répondre à toutes les préoccupations.

Cela dit, monsieur le ministre, à mes yeux, là n'est pas l'essentiel. Certes, l'on peut souvent trouver des raisons de dépenser plus, mais, outre-mer comme ailleurs, il faut toujours dépenser mieux.

A l'occasion de ce dernier budget de la législature, je voudrais, non dresser un bilan de la politique budgétaire suivie par le ministère des départements et territoires d'outre-mer au cours des récentes années, mais simplement développer une double réflexion.

D'abord, il devient urgent d'assurer une meilleure cohérence, une articulation plus efficace entre le budget et d'autres actes de prévision financière qui se multiplient, sou-

vent à notre demande, dans l'outre-mer : les contrats de plan ; et, s'agissant de Mayotte, les diverses conventions sectorielles qui, depuis deux ans, ont pris le relais de la convention générale Etat-Mayotte de 1987.

Une telle cohérence est d'autant plus indispensable que c'est le FIDOM qui joue, le plus souvent, un rôle central dans le financement de ces conventions, notamment dans le budget pour 1993, qui assure, vous l'avez dit, l'exécution de la tranche terminale des contrats de plan.

Ma seconde observation portera moins sur le niveau des crédits budgétaires que sur le rythme d'exécution de la dépense publique outre-mer. C'est un problème d'une importance pratique considérable. Lorsque les crédits de paiement, même en augmentation, comme dans ce budget, ne suivent pas les engagements des autorisations de programme, lorsque les délégations de crédits tardent trop à se mettre en place, lorsque les écarts se creusent entre la prévision et la réalisation de la dépense publique, c'est la vie et la survie de nombreuses entreprises qui sont en jeu outre-mer, c'est un équilibre économique et social d'ensemble qui se trouve menacé et bientôt perturbé, en raison du rôle d'entraînement et d'impulsion des crédits publics dans ces économies encore fragiles.

C'est à ces lacunes et à ces insuffisances qu'il convient de remédier, pragmatiquement et sans nouveaux retards.

Très souvent, dans le passé, j'ai eu l'occasion de déplorer l'évolution - dont nous voyons aujourd'hui en quelque sorte l'aboutissement, et dont je prends acte avec regret - qui fait du budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer un simple fonds global d'intervention.

Votre budget, monsieur le ministre, regroupe en effet, par grandes masses indifférenciées et sur quelques grands domaines d'action, des crédits qui ne connaissent ni répartition, ni affectation par territoire, à l'exception notable de la Nouvelle-Calédonie et des Terres australes et antarctiques françaises pour les dépenses de recherche.

Je vois bien les avantages pour les services d'une gestion plus souple de ces crédits budgétaires, mais la pratique des « redéploiements » ne nous garantit nullement le respect de nos priorités et de nos urgences, qui sont évidemment très différentes d'un territoire à l'autre.

C'est pourquoi il me paraît essentiel pour l'avenir de rechercher et d'assurer - je le répète - une meilleure articulation entre, d'une part, le budget et, d'autre part, les contrats de Plan et autres conventions qui traduisent les grandes options de développement de nos collectivités.

Au cours de ces discussions budgétaires, qui sont l'une des très rares occasions, au cours desquelles nous pouvons évoquer les problèmes du financement du développement de l'outre-mer, il est anormal que ne soit pas clairement établies les incidences financières de ces contrats et conventions, que ne soient même pas évoqués les modalités et le degré d'exécution de ces engagements, les inflexions ou les compléments à y apporter. Je constate par exemple que la convention Etat-Mayotte accuse, au terme de son exécution en décembre 1991, un retard global dans la réalisation des autorisations de programme de cinq millions de francs environ ; ce n'est pas considérable mais, à l'échelle de Mayotte, c'est important et la nécessité d'un rattrapage s'impose d'ores et déjà. En outre, d'importants retards, qui tendent depuis quelque temps à s'aggraver, affectent les délégations de crédits tant au niveau du FIDOM local - où, à ce jour, 50 p. 100 seulement de l'autorisation de programme de 1992 ont été délégués - que du FIDOM central, qui traîne encore la réalisation à Mayotte d'opérations certes peu nombreuses mais qui remontent à 1987.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de suggérer un moyen simple d'améliorer tout à la fois la présentation des documents budgétaires, l'intérêt de nos discussions et peut-être aussi la valeur des engagements pris. Il s'agirait d'adopter au projet de loi de finances pour l'outre-mer le « rapport économique, social et financier » qui est prévu par la réglementation en vigueur pour le budget général.

L'adjonction de ce document annexe contribuerait ainsi à « faire le point », comme on dit, et à mieux faire ressortir la situation réelle des départements, territoires et collectivités d'outre-mer, notamment en ce qui concerne les difficultés ou les obstacles rencontrés dans les politiques de développement, mais aussi en ce qui concerne les progrès et les réussites.

J'ajoute - et je fais là une incursion dans l'actualité immédiate - qu'il me paraît particulièrement opportun de réaliser, par ce moyen, une meilleure information du Parlement et de l'opinion en une période où l'on voit surgir, dans plusieurs journaux et parfois dans une certaine presse à sensation, une véritable campagne qui, à force de simplifications abusives et d'amalgames, tend à présenter l'ensemble de l'outre-mer comme l'océan des turpitudes financières, des irrégularités et des facilités de toute sorte. J'approuve tout à fait ce que vous avez dit tout à l'heure.

Nos discussions - celle d'aujourd'hui, par exemple - permettraient, grâce à ce rapport économique et financier, d'apporter aux assemblées, bien au-delà de cette présentation globale et par grandes masses des crédits de l'outre-mer, une analyse plus différenciée, sérieuse et complète sur notre situation, et surtout sur nos projets prioritaires.

C'est à la lumière de cette observation et de cette proposition que j'en viens aux priorités qui conditionnent fondamentalement les progrès de Mayotte, je veux dire la continuation sûre des progrès de Mayotte, à court et à moyen terme.

Trois types d'action me paraissent en effet décisifs pour l'avenir.

Il faut lancer à bref délai, les opérations de réalisation du cadastre à Mayotte.

Il est urgent, en outre, de doter Mayotte des moyens d'une véritable administration économique.

La formation professionnelle, enfin, est pour Mayotte, une priorité absolue. En raison des spécificités locales et de nos retards, une convention doit rapidement traduire en intentions et en actes cet impératif catégorique.

Il faut dire tout d'abord qu'au nombre des vingt-trois ordonnances adoptées au terme d'un travail considérable et dans le cadre des lois d'habilitation de 1989 et de 1991, l'ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 1992, qui prescrit l'établissement et la conservation « aux frais de l'Etat » d'un cadastre parcellaire à Mayotte, marque le point de départ - mais seulement le point de départ - d'une réforme capitale pour l'avenir. Nous en attendons en effet la clarification du statut des terres, la relance de la construction sociale, qui accusait, ces dernières années, faute de terrains à bâtir, d'inquiétants retards, mais aussi la mise en œuvre d'une véritable politique de restructuration foncière. Il faut donc prévoir le dispositif juridique - et notamment le décret en Conseil d'Etat - mais aussi les moyens techniques et financiers de cette réforme, dont nous pensons qu'elle pourrait être utilement guidée par l'installation à Mayotte d'une antenne du Centre national d'aménagement des structures et des exploitations agricoles, le CNASEA.

J'ai d'ailleurs saisi à cet effet M. le ministre de l'agriculture, comme je me suis associé aux démarches de mon ami Jean-Paul Virapoullé tendant à obtenir du ministre de l'équipement, sur les chapitres de la ligne budgétaire unique, - la LBU - un plus strict respect des prévisions concernant le niveau des crédits de la « construction sociale ».

J'ai rendu hommage tout à l'heure au travail des administrations centrales et locales dans l'établissement des vingt-trois ordonnances pour Mayotte. Mais il apparaît aussi que nombre de services administratifs de notre « collectivité territoriale » souffrent de l'insuffisance de leurs effectifs.

L'accroissement sensible des tâches se traduit, en dépit des efforts des uns et des autres, par des retards lourds de conséquences dans les mandaterments ou les règlements aux entreprises.

Je crois qu'il faut doter rapidement Mayotte d'un véritable secrétariat général pour les affaires économiques, qui, au sein de la représentation du Gouvernement à Mayotte, exercerait une utile fonction d'impulsion des actions de développement et de coordination des procédures de financement, sans oublier, bien entendu, les opérations du FED.

Dans le même souci de modernisation, je souhaite que l'on tienne les engagements pris en ce qui concerne l'installation à Mayotte des grands établissements publics ou des sociétés nationales : EDF, France-Télécom - dans un but de désenclavement - et INSEE.

Quant à l'intérêt pour Mayotte d'une convention de formation professionnelle, il est tellement évident que nous aurons probablement l'occasion d'en reparler très prochainement.

Il apparaît en définitive que le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, qui ne représente plus que 6 à 7 p. 100 du volume total des crédits publics consacrés à l'outre-mer, permet néanmoins d'exercer vis-à-vis des autres ministères une fonction irremplaçable d'initiative et d'entraînement, d'accompagnement et de complément.

Je ne suis pas sûr, monsieur le ministre, que, pour de telles missions, vous ayez toujours les moyens de votre politique. Aussi bien les résultats sont-ils inégaux, notamment lorsqu'il s'agit d'obtenir de certaines grandes administrations une active participation, notamment financière, aux projets de l'outre-mer ; je pense en particulier à l'éducation nationale et à l'équipement routier.

Mais il y a aussi ce que j'appellerai votre « magistrature d'influence », car il vous faut souvent tenter de convaincre, parfois très loin et très haut, de l'intérêt pour Mayotte de telle ou telle mesure, que nous jugeons essentielle pour l'équilibre et la sécurité de notre collectivité. Il n'est pas simple, en effet, de ne désespérer ni Billancourt, ni Mayotte, ni Moroni : Billancourt pour l'idéologie, Mayotte pour son statut, Moroni pour l'émigration. (*Sourires.*) En somme, les difficultés du « ni-ni » transposées au cœur de l'océan Indien.

Mais il faut, de cette situation complexe, savoir dégager quelques idées simples, et en particulier celle-ci : en dépit des résolutions plus ou moins factices, mécaniques et rituelles de l'ONU, Mayotte a choisi depuis un siècle et demi d'être française et entend le rester en considérant que sa meilleure garantie, dans un environnement difficile, réside dans le statut de département d'outre-mer.

Avec vous, monsieur le ministre, les Mahorais ont éprouvé le sentiment que vous aviez compris leur aspiration plus que séculaire à poursuivre leurs progrès dans la France, même si vous ne pouvez leur apporter la réponse qu'ils attendent depuis si longtemps.

C'est pourquoi, en dépit de mes réserves sur votre budget, j'aurai, à titre personnel et en étant sûr de l'approbation des Mahorais, un préjugé favorable, au moment du vote. J'espère que vos réponses aux questions de mes amis, et notamment à celles de Gérard Grignon, dont je comprends toutes les inquiétudes, permettront au groupe de l'UDC, non pas de me suivre mais de m'accompagner sur cette voie ; en tout cas, je le souhaite très vivement (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Lise.

**M. Claude Lise.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'en suis bien conscient, vu d'ici, dans la conjoncture que l'on sait, qui a été rappelée, un budget qui augmente de 6,3 p. 100 a de quoi faire des envieux et mérite certainement quelques éloges.

C'est la preuve, monsieur le ministre, que vous êtes parvenu à faire prévaloir, au moment de certains arbitrages que l'on devine très difficiles, les préoccupations qui sont les vôtres dans les domaines d'action dont vous avez la responsabilité.

La preuve que la force de conviction que vous mettez depuis des années à défendre les dossiers de l'outre-mer ne s'est aucunement éteinte.

Mais, il faut que vous le compreniez, vu depuis nos lointains départements et territoires, aux prises avec les angoissants problèmes que vous connaissez, ce budget ne peut susciter un quelconque enthousiasme ni même contribuer à apaiser un climat social qui se détériore de façon inquiétante en ce moment.

C'est que l'on a appris chez nous à ne pas trop attendre d'un accroissement global des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Et de fait, si l'on observe les cinq années de la législature qui se termine, que constate-t-on ?

Que le budget du ministère a connu des fortunes diverses avec une augmentation maximale en 1989 - plus de 12 p. 100 - et minimale en 1992 : moins de 1 p. 100. Que sur la période on a assisté au total à une augmentation d'environ 32 p. 100, ce qui n'est pas rien. Mais aussi qu'au bout du compte les résultats n'ont guère paru en rapport avec ces fluctuations budgétaires et se sont avérés dans l'ensemble, il faut bien l'avouer, plutôt décevants.

En réalité, et pour être juste, il faut distinguer deux domaines : celui de l'application de la législation sociale et celui du développement économique.

Dans le premier domaine, votre réussite est quasi totale. Vous êtes en bonne voie de réaliser cette fameuse égalité sociale dont vous avez fait votre objectif prioritaire, fidèle en cela à l'engagement pris par le Président de la République dans sa *Lettre à tous les Français*.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, en matière d'allocations familiales : si l'on compare le montant des sommes versées à une famille de deux enfants en métropole et en Martinique, on constate que l'écart, qui était encore d'un peu plus de 30 p. 100 en juillet 1991, n'est plus que de 12,9 p. 100 en juillet 1992.

Mais le rattrapage concerne en fait - vous l'avez dit - l'ensemble des prestations sociales, ce qui aboutit à augmenter dans de fortes proportions le niveau des transferts sociaux.

Pour les seules allocations familiales, c'est environ une centaine de millions de francs qui a été injectée en plus dans l'économie depuis 1989.

Et il faut encore compter avec le RMI, c'est-à-dire, dans la même période, à près d'un milliard de francs rien qu'en allocations.

Comment, alors, expliquer une telle montée de mécontentements ?

Pourquoi si peu de considération manifestée à l'égard d'une politique tout à fait digne de celle lancée par la gauche en 1981 et alors largement approuvée ?

Ingratitude ?

Oubli de nombreuses années de règne de la droite où le moindre avantage social était arraché au terme de luttes dures et parfois sanglantes, quand il n'était pas octroyé de façon indécente à la veille de consultations électorales difficiles ?

Non, en réalité, c'est qu'une évolution profonde des esprits s'est amorcée chez nous ces dernières années, qui a déjà beaucoup modifié la façon d'aborder un certain nombre de problèmes fondamentaux, parmi lesquels celui de l'égalité entre citoyens des DOM et de la métropole.

Les responsables de l'Etat n'en ont manifestement pas mesuré toute la portée, mais je dirai à leur décharge que les responsables locaux ne l'ont pas non plus, jusqu'ici, suffisamment prise en compte, analysée et, surtout, répercutée.

De quoi s'agit-il en effet ?

J'ai envie de dire de la sortie progressive d'une situation où l'ambiguïté était la règle. Où, en particulier, le souci, constamment affiché chez nous dans le discours, de la prise en compte des spécificités locales masquait mal des comportements et des revendications on ne peut plus assimilationnistes !

Cela alimentait volontiers critiques et sarcasmes ici - il est si facile de s'en tenir à l'écume des choses et de faire fi de ce que seule peut expliquer une histoire aussi singulière que la nôtre - mais, en définitive, il faut bien avouer que cela arrangerait un peu tout le monde !

Désormais, ce qui prévaut chez nous, c'est le sentiment que toute logique assimilationniste comporte des pièges dangereux qu'il faut savoir démasquer et dans lesquels il faut absolument éviter de tomber.

Et, tout naturellement, on prend ses distances à l'égard d'une conception un peu simple - ou plutôt simpliste - de l'égalité qui a cours actuellement, conception dénoncée il y a plus de vingt-cinq siècles par Aristote, lequel exposait très clairement dans l'*Ethique* que l'égalité ne saurait résulter du traitement identique de situations différentes. Conception dénoncée également, pratiquement dans les mêmes termes, par la Cour de justice des Communautés européennes il n'y a pas très longtemps.

A quoi servirait en effet de réussir à obtenir une stricte égalité sur le plan de l'application des lois - et notamment des lois sociales - entre citoyens de nos départements et citoyens de la métropole si les premiers devaient être définitivement condamnés à vivre dans un espace sous-développé, voire non développé économiquement ?

Qui d'entre nous pourrait accepter de voir ses compatriotes réduits en majorité à émarger aux ASSEDIC ou au RMI, sous le prétexte qu'en citoyens parfaitement égaux ils perçoivent

les mêmes allocations que leurs homologues chômeurs ou RMistes métropolitains, et qu'après tout ils sont libres d'aller vivre ailleurs ?

On comprend par conséquent le refus qui se dessine dans nos départements de toute politique visant à promouvoir davantage les individus que les peuples et privilégiant par conséquent l'application des lois sociales par rapport à la mise en œuvre de plans de développement économique.

On comprend la conviction, de mieux en mieux partagée chez nous, que la revendication vraiment primordiale, c'est celle du développement économique.

Or c'est précisément là que le bât blesse !

Ainsi, la Martinique se trouve confrontée à une situation économique particulièrement difficile.

Ce n'est pas tout à fait nouveau, mais ce qui devient véritablement préoccupant, c'est que, malgré la reconduction de la loi de défiscalisation - seul dispositif, il faut bien l'avouer, qui ait donné depuis bien longtemps quelques résultats tangibles, mais dont les effets ont très normalement tendance à s'épuiser - les choses vont en se dégradant.

Le taux de chômage est passé d'environ 30 p. 100 en 1986 à plus de 32 p. 100 en 1991.

Le nombre d'entreprises créées annuellement a certes augmenté mais, dans le même temps, le nombre de fermetures également.

Selon les chiffres de la chambre de commerce, le solde a même sensiblement diminué entre 1990 et 1991.

Depuis 1988, le nombre de redressements judiciaires prononcés par le tribunal mixte de commerce de Fort-de-France est en progression constante. Celui des liquidations également.

Pas un secteur qui ne soit touché : moyennes et petites entreprises, commerce, tourisme, hôtellerie, transport, artisanat, pêche...

Mais on ne peut manquer de souligner plus particulièrement la situation extrêmement grave que connaît notre agriculture aux prises, entre autres, avec les problèmes créés par un niveau d'endettement insupportable et par le dumping, auquel il a été fait allusion, pratiqué sur le marché français et européen de la banane par certaines multinationales.

Il faut en second lieu souligner la crise aiguë traversée par le BTP.

C'est dans un tel contexte économique que viennent encore s'inscrire depuis quelque temps les effets désastreux de la situation de plus en plus difficile - catastrophique, même, dans certains cas - des collectivités locales, auxquelles il faut d'ailleurs associer le CIRU de Fort-de-France.

Et, comme si cela ne suffisait pas, c'est le moment que l'on choisit pour condamner et menacer de saisie près d'une centaine de médecins, au terme d'un contentieux vieux de plus de vingt ans avec leur caisse de retraite, la CAAMF !

Pour en revenir au budget qui nous est présenté aujourd'hui, vous comprendrez, monsieur le ministre, que, tout en accordant toute son importance à l'augmentation de 6,3 p. 100 que vous avez su obtenir en vous donnant certainement beaucoup de mal - encore une fois, j'en suis parfaitement conscient - je ne peux manifester un quelconque optimisme.

C'est, dans l'ensemble, un bon budget, une fois admis, bien entendu, qu'il ne lui revient pas à lui seul de faire face à la situation que j'ai exposée et qui mérite de toute évidence des mesures exceptionnelles. Je lui ferai seulement deux critiques, d'inégale importance.

La première, pour ainsi dire de principe, concerne la réduction du FIDOM décentralisé qui me paraît concorder plutôt mal avec la volonté sans cesse affichée d'approfondir la décentralisation.

La seconde, que je veux beaucoup plus sévère, a trait à la situation faite à l'ANT. Vous vous en souvenez, j'avais été de ceux qui s'étaient très énergiquement élevés, l'année dernière, contre l'amputation de 4,5 millions de francs opérée sur ses crédits. Vous devinez, par conséquent, à quel point je ressens mal la nouvelle réduction de crédits qui nous est proposée et qui dépasse cette fois les 18 p. 100. Je ne vais pas rappeler ici les précieux services rendus par l'ANT depuis sa création mais insister sur le fait qu'il s'agit d'une structure qui a pour

mission d'apporter des réponses spécifiques aux besoins spécifiques que peuvent éprouver les originaires des DOM. Plutôt que de réduire son champ d'activité et son efficacité comme on le fait depuis quelques temps, il faudrait les étendre.

Mais je suis obligé de me demander si cette nouvelle baisse des moyens octroyés à l'ANT ne s'inscrit pas en réalité, tout comme un certain nombre d'autres mesures, telles, par exemple, la suppression du FASSO, dans cette fameuse logique assimilationniste dont j'ai déjà dénoncé le caractère anachronique. Si tel est le cas, cela ne peut que rendre plus radicale mon opposition à cette nouvelle réduction de crédits. J'insiste donc pour que celle-ci soit reconsidérée, ainsi que le recommande d'ailleurs la commission des finances qui a bien voulu rejoindre mon point de vue sur cette question.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je voulais faire sur votre budget. Je vais le voter parce que je ne peux pas ne pas reconnaître les efforts que vous déployez avec beaucoup de sincérité et d'efficacité souvent et les contraintes dans lesquelles vous êtes enfoncé, mais aussi parce qu'en aucun cas je ne voudrais mêler mon vote à d'autres qui ne participent pas des mêmes motivations.

Cela dit, vous me permettez, comme les années précédentes, d'ajouter quelques observations concernant l'effort consenti par l'ensemble des autres ministères, tel qu'il apparaît dans le projet de loi de finances. Et là je serai beaucoup plus sévère, car si le budget du ministère des DOM-TOM augmente de 6,3 p. 100, l'ensemble des autres budgets, qui représentaient plus de 92 p. 100 de l'effort global de l'Etat en faveur de l'outre-mer, ne marque aucune progression.

En ce qui concerne les DOM, c'est même une légère baisse qui est à déplorer. Ainsi, concernant la Martinique, je note avec étonnement une baisse, au moins en autorisations de programme, des crédits de l'agriculture, de l'éducation nationale, du tourisme et surtout de l'équipement et du logement. J'aimerais la mettre au compte des erreurs que vous avez signalées, monsieur le ministre. Mais s'agissant du logement, la baisse est effective et je vous demande de continuer à soutenir les protestations qu'ont élevées plusieurs d'entre nous à propos de la forte diminution dont sont frappés les crédits de la ligne budgétaire unique et qui peut compromettre gravement la politique du logement menée dans les DOM en partenariat avec les collectivités locales.

Tout cela ne fait que confirmer s'il en était besoin, monsieur le ministre, qu'il reste encore beaucoup à faire pour convaincre quelques uns de vos collègues ainsi que les hauts responsables de certaines administrations qu'il y a urgence à bien mesurer l'acuité des problèmes qui se posent dans les DOM mais aussi, et surtout, à comprendre la vraie nature de ces problèmes.

A plus forte raison, il reste à les convaincre que les politiques à mener en réponse ne peuvent pas être conçues comme des politiques destinées à des collections d'individus vaguement regroupés dans quelques lieux exotiques, sans racines véritables, sans volonté collective et sans vision commune de l'avenir.

Il reste à les convaincre qu'en réalité ils ont affaire à des communautés humaines qui, quelle que soit leur taille, quelle que soit la force des liens qui les unissent à la France, n'en sont pas moins des peuples, comme l'a maintes fois répété à cette tribune Aimé Césaire.

Des peuples donc et qui, traités comme tels, c'est-à-dire avant tout consultés au moment des choix décisifs qui les concernent, peuvent devenir, dans leurs régions respectives, de véritables partenaires pour un réel développement économique, et pas seulement social, qu'ils ont hâte de voir s'amorcer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Mes chers collègues, pour la bonne marche de nos travaux ; je vous invite à respecter votre temps de parole.

La parole est à M. François Asensi.

**M. François Asensi.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec 6,3 p. 100 de progression par rapport à 1992, avec 14 p. 100 de hausse des crédits FIDOM et 18 p. 100 des crédits FIDES, ce département ministériel peut apparaître, à première vue, comme mieux traité que d'autres, du moins si l'on se réfère au contexte

général d'un projet de loi de finances marqué par la rigueur, l'absence d'ambition économique et sociale et la soumission à des contraintes extérieures réelles ou supposées. Mais ce constat doit être fortement relativisé si l'on compare vos moyens aux immenses besoins des départements et territoires d'outre-mer.

Je relève d'ailleurs des inégalités de traitement à l'intérieur de ce projet de budget. Il semble que la Nouvelle-Calédonie soit la principale bénéficiaire des ressources nouvelles que vous avez pu dégager. J'ai noté que les contrats de développement en Nouvelle-Calédonie abordaient la deuxième phase prévue par la loi référendaire et je me félicite des moyens dégagés par l'Etat dans ce domaine. Je souhaiterais que vous précisiez les mesures prises pour assurer l'accélération du processus de partage du pouvoir économique en Nouvelle-Calédonie. Si les efforts non négligeables entrepris là-bas dans le cadre de l'application des accords Matignon sont nécessaires, ils ne doivent pas pour autant occulter les autres priorités car, globalement, votre projet de budget n'apporte pas de réponses suffisantes au déficit social, démocratique et institutionnel des départements et territoires d'outre-mer.

L'égalité sociale demeure un objectif à atteindre partout. Je prends acte de votre engagement de voir se réaliser une nouvelle étape d'alignement des allocations familiales et du SMIC en janvier 1993, mais le retard, vous en conviendrez, reste important et le chemin bien long. Il serait également nécessaire de consacrer plus à l'insertion tout en poursuivant l'indispensable versement du RMI. L'explosion du nombre de bénéficiaires de cette allocation, particulièrement nette aux Antilles et à la Réunion, est un signe de dégradation sociale ou plutôt un révélateur de la pauvreté. Les récentes défaillances financières de certaines collectivités locales s'expliquent, en grande partie, par le décalage entre les besoins d'investissements et les ressources destinées à les financer. Il s'agit là également d'un symptôme inquiétant de mauvaise santé économique. Dans ce contexte, on ne peut que s'inquiéter de la baisse des crédits consacrés à l'action sociale.

Dans le domaine économique, il est plus que jamais nécessaire de soutenir les productions locales et j'imagine que mon ami Ernest Moutoussamy rappellera les enjeux économiques de la culture de la canne à sucre en Guadeloupe.

En Guyane, les pêcheurs qui bloquent le port de Cayenne ont le sentiment de n'être pas entendus par le Gouvernement.

Le principe de la préférence communautaire est-il définitivement retenu pour la culture bananière ? En tout état de cause, il doit être étendu à d'autres secteurs.

Le Gouvernement se doit de faire preuve de détermination face à nos partenaires européens pour protéger et promouvoir l'économie des départements et territoires d'outre-mer. Il se doit également de rester ferme dans les négociations avec le Canada pour défendre les intérêts des pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cette question a souvent été évoquée dans cet hémicycle.

Les contraintes du processus d'intégration européenne inquiètent fortement les populations des départements et territoires d'outre-mer. Le référendum l'a montré. De nombreux Français constatent souvent, monsieur le ministre, combien les décisions de Bruxelles apparaissent éloignées de la réalité du terrain et des besoins des régions. Il n'existe aucune raison de penser, bien au contraire, qu'il en ira différemment pour ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer.

Je fait mienne l'approche positive exprimée par Ernest Moutoussamy lors du débat sur la révision constitutionnelle : « Conscients que L'Europe peut être pour nous un partenaire privilégié, nous préconisons d'établir avec elle des relations mutuellement avantageuses dans un cadre de coopération. C'est une alternative viable et réalisable qui permettrait, dans un statut particulier, d'affirmer notre capacité de négociation et de prendre en main notre développement... »

Elu de Seine-Saint-Denis en banlieue parisienne, je suis particulièrement sensibilisé, monsieur le ministre, aux difficiles conditions psychologiques, sociales et économiques dans lesquelles vivent les 600 000 personnes originaires des départements et territoires d'outre-mer habitant en France métropolitaine.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. François Asensi.** Le chômage, les faibles ressources, la pénurie de logements, sont quelques-uns des problèmes auxquels sont exposés, souvent plus que d'autres, nos concitoyens originaires des départements et territoires d'outre-mer.

L'exclusion, le racisme, le sentiment de n'être reconnu comme Français à part entière que lorsque nos athlètes brillent sur les stades sont des sentiments partagés par de nombreux résidents des départements et territoires d'outre-mer. Les obstacles, toujours aussi nombreux, qui barrent la route à un retour au pays, les lenteurs des progrès réalisés en matière d'insertion sociale et professionnelle, renforcent le sentiment d'une citoyenneté à plusieurs vitesses. Dans ce contexte, la baisse des crédits affectés à l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer nous paraît une mauvaise chose.

**M. Eric Raoult.** Très juste !

**M. François Asensi.** Que comptez-vous proposer, monsieur le ministre, afin de faciliter les congés des originaires des départements et territoires d'outre-mer qui redoutent les contraintes financières des transports, la cherté de la vie dans les départements et territoires d'outre-mer par rapport à la métropole, mais aussi la bureaucratie à laquelle ils se heurtent dans certaines administrations pour pouvoir prendre correctement leurs congés bonifiés ?

**M. Eric Raoult.** Très bonne question !

**M. François Asensi.** Monsieur le ministre, votre budget ne marque pas une nette rupture avec la politique d'assistanat entre la métropole et les départements et territoires d'outre-mer.

Vous avez prononcé tout à l'heure avec sensibilité certains mots : solidarité, identité, dignité. J'ajouterai : développement et égalité. Dans ce contexte, et dans l'état actuel de la discussion budgétaire, le groupe communiste ne peut cautionner ce projet de budget.

**M. Ernest Moutoussamy.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à Mme Lucette Michaux-Chevry.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** On peut n'avoir aucune considération pour les vivants, on peut même les mépriser, mais pas les morts, monsieur le ministre. C'est la raison pour laquelle je suis extrêmement surprise de vous entendre parler, vous qui êtes ministre depuis cinq ans, de l'identité de l'outre-mer, sans vous souvenir qu'aujourd'hui c'est la fête des morts et que l'Etat est fermé chez nous, que toutes les administrations sont fermées ! Ce n'est pas seulement la fête dans les cimetières, c'est le rapprochement des familles. Dans quelques heures, dans tous les foyers nous allons évoquer ceux et celles qui se sont sacrifiés pour nous. La fête des morts, chez nous, n'est pas un jour de tristesse, c'est un jour de rassemblement.

A vous entendre, monsieur le ministre, tout va bien en outre-mer. Lors de votre audition, le 22 octobre dernier, devant la commission de la production et des échanges, vous avez souligné notamment que le budget des DOM demeurerait une priorité pour votre gouvernement. Vous avez signalé qu'il progressait de 6,3 p. 100 par rapport à 1992 - tous les orateurs qui m'ont précédée vous ont félicité - et qu'il avait connu 32 p. 100 d'augmentation depuis cinq ans. Tout va donc très bien. Selon M. Lambert : l'œuvre accomplie est sans précédent.

Et pourtant, la réalité sur le terrain est bien différente. A une politique de responsabilité par le travail s'est substituée, très doucement, sans que vous ne vous en rendiez compte, une politique d'assistanat et d'atteinte à la dignité. Et c'est ce qui explique la révolte et les turbulences dans les départements d'outre-mer.

Les crédits du FIDOM sont en augmentation de 14 p. 100. Tout va bien ! Pourtant ce sont les sections régionale et départementale, c'est-à-dire les sections décentralisées, celles qui sont proches du terrain, qui enregistrent une baisse.

Selon vous, monsieur le ministre, l'Etat a fait un effort pour la sauvegarde des productions locales. Pourtant, le 2 décembre 1992, une taxe parafiscale a été créée, frappant les productions locales de fruits et de légumes, le melon, troisième production de la Guadeloupe, l'ananas en Martinique, la vanille et le géranium à la Réunion.

Le 27 octobre, devant la commission des lois, après avoir insisté à nouveau sur l'action du Gouvernement en matière de défense des productions dominiennes, vous avez tout de même reconnu un ralentissement de la situation de l'économie en outre-mer. Depuis, une série d'articles de presse est venue atténuer votre enthousiasme, sous le titre notamment : « Outre-mer, la dégradation ».

Mon analyse se fonde sur quatre points : premièrement, l'examen du budget propre du ministère des départements et territoires d'outre-mer ; deuxièmement, le budget des DOM à travers les différents ministères ; troisièmement, la situation particulière de la Guadeloupe et, enfin, quatrièmement, je terminerai sur vos propos : l'Etat de droit et la règle de solidarité.

Si l'examen du budget de votre ministère révèle une progression de 6,3 p. 100, celle-ci intéresse le titre III, les moyens des services de votre section de fonctionnement. Elle n'a aucune influence sur les départements d'outre-mer.

Au titre IV, « Interventions publiques », force est de reconnaître une nette diminution de 0,6 p. 100, la différence enregistrée étant de près de 43 millions de francs.

Au chapitre 44-02 figure un total de financement de 23 250 000 francs pour Air Saint-Pierre, Air Calédonie et Air Réunion. Pourtant, monsieur le ministre, je n'ai pas manqué de vous écrire pour vous signaler le caractère « archipelagique » de la Guadeloupe qui vient d'être reconnu officiellement. C'est un archipel. Alors reconnaissez, comme l'ont fait les instances de la Communauté en faveur des îles de Madère et des Açores, qu'il y a une réalité géographique guadeloupéenne.

Des efforts considérables ont été faits par la compagnie Air Guadeloupe. Je tiens à signaler que c'est la deuxième compagnie du trafic caribéen et que sa restructuration est en cours. Elle assure plus de 21 p. 100 du trafic caribéen, dans un contexte différent. Or aucune aide n'est intervenue en sa faveur, monsieur le ministre. Vous parlez d'égalité sociale, mais est-il normal qu'un étudiant de Marie-Galante paie aussi cher le transport Marie-Galante - Pointe-à-Pitre, malgré les efforts du conseil général pour baisser les tarifs ? Est-il normal que le tarif du vol Saint-Martin - Saint-Barthélemy - Guadeloupe soit plus élevé que celui du vol Pointe-à-Pitre - Cayenne ?

Il apparaît, en outre, que les interventions en faveur des collectivités locales sont en nette diminution. Il en est de même notamment, au chapitre 46-94, de l'action sociale et culturelle. Je n'insisterai pas sur l'ANT, tant les orateurs qui m'ont précédée en ont parlé. Mais je reprendrai les propos de M. Virapoulle : l'action de préformation et de formation professionnelle conduite dans le cadre du SMA ne bénéficie d'aucune dotation.

S'agissant maintenant de l'effort global du Gouvernement, l'effort budgétaire et financier de l'ensemble des ministères en direction des départements d'outre-mer n'est pas très significatif pour espérer une relance. J'enregistre une régression de l'engagement du Gouvernement, notamment au niveau de l'agriculture en Guadeloupe : moins 7 millions. Le fonds d'orientation et d'intervention pour l'économie sucrière n'est pas doté. L'enseignement scolaire en Guadeloupe connaît une baisse de crédits de plus de 21 millions. Rien n'est prévu pour l'enseignement supérieur. Aucune somme ne figure en autorisations de programme pour l'environnement.

Pour le réseau routier et surtout le tourisme, les financements subissent une baisse préoccupante, malgré les efforts du conseil régional de la Guadeloupe, qui a accepté d'étaler sur huit années le remboursement de la dette. Seul le ministère du travail et de l'emploi fait preuve d'un engagement constant.

Au total, pour la Guadeloupe, 1 265 930 000 francs étaient prévus en autorisations de programme pour 1992. En 1993, elles n'atteindront que 408 760 000 francs.

On ne peut donc parler ni de priorité budgétaire, ni d'avancée économique, ni d'espoir pour l'emploi, même si les dépenses ordinaires et les crédits de paiement vont rester pratiquement au même niveau.

Nous avons donc toutes les raisons d'être préoccupés, car les interventions communautaires - et vous en avez beaucoup parlé, monsieur le ministre - sont complémentaires de celles de l'Etat et de celles des collectivités territoriales, et elles seront d'autant plus réduites que les régions périphériques

que nous sommes ont été exclues du bénéfice du fonds de cohésion. De ce point de vue, en comparaison avec ce que reçoivent les Açores et Madère, les départements d'outre-mer, et notamment la Guadeloupe, sont au ras de l'horizon !

La coopération régionale, ou plutôt la volonté d'intégrer les départements d'outre-mer dans leur environnement est une chose excellente. Mais comment se traduit-elle sur le terrain ? Par une politique négative, parce que cette coopération n'est pas bilatérale. Comment les Guadeloupéens peuvent-ils admettre que les productions de la Dominique ou d'ailleurs pénètrent sans contrôle sur leurs marchés en violation des règles phytosanitaires, hors de tout contrôle ?

Le patrimoine des agriculteurs guadeloupéens, leurs propriétés, leurs maisons ne leur appartiennent plus, tout est hypothéqué au profit du Crédit agricole. Pour obtenir des prêts bancaires, les PME-PMI sont contraintes de faire de même avec leur outil de travail. Cette faillite est d'autant plus dramatique pour le tissu économique qu'elle a été aggravée par le désastre des finances locales.

Tous les secteurs sont en crise.

Celui de la banane est une affaire communautaire, donc nationale. Les intérêts de la France sont en jeu, et il est dommage que le traité de Maastricht ne mentionne pas la préférence communautaire.

La canne ? Les banquiers hésitent à mettre en place le plan de campagne.

Les cultures vivrières ? Elles sont concurrencées. La pêche ? Le règlement n'est pas encore élaboré.

Et le logement, monsieur le ministre ! Je ne parlerai pas de la diminution de 12 p. 100 de la ligne budgétaire unique, et j'insisterai plutôt sur la circulaire de la caisse de sécurité sociale fixant le plancher des ressources à 38 900 francs ; un certain nombre de déshérités sont donc exclus du bénéfice de l'allocation logement, donc du logement. C'est extrêmement grave, et nous sommes très préoccupés.

C'est pourquoi nous avons fait une réunion avec M. le préfet, avec les responsables de la DDE sur ce point, car le logement social représente l'espoir ; il est une tentative d'assurer l'égalité de chances...

**M. René Drouin, rapporteur pour avis.** Mais c'est un langage de gauche !

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** ... et cet espoir a mobilisé tous les élus.

Votre budget est en augmentation. Pourtant, en Guyane, il y a eu la grève générale ; en Martinique, des manifestations ; en Guadeloupe, les transporteurs, les marins-pêcheurs, les agriculteurs, les enseignants expriment leur angoisse parfois par des réactions violentes.

Je vous soutiens, monsieur le ministre, quand vous invoquez l'Etat de droit. Mais peut-on parler d'un Etat de droit quand un préfet accepte de signer un accord en Guyane en s'inclinant devant la violation de la loi, quand un élu de la Réunion contrevient à la loi républicaine, quand se constitue à Saint-Martin, en face de la sous-préfecture, un simili Etat haïtien, avec ses règles, son maire, ses transports, ses modalités de travail ?

Peut-on parler d'Etat de droit quand, en janvier 1992, alors que le budget de la région est déjà sous la coupe de la chambre régionale, la Caisse des dépôts avance 50 000 francs à la région Guadeloupe pour qu'elle « tienne bon la rampe » au moment des élections ? Quand le préfet, malgré nos demandes incessantes depuis juillet 1992, refuse de réunir le CODEFI, seule façon pourtant de répondre aux socio-professionnels qui, avec tous les élus européens, quelle que soit leur tendance politique, ont demandé un plan de relance ? Quand la Guyane bénéficie pour le BTP de 100 millions de francs sans intérêts sur deux ans, alors que rien n'est fait pour la Guadeloupe ? Est-ce normal que la Guyane bénéficie de 180 millions de francs avec la garantie de l'Etat ou que des aides particulières à taux préférentiel soient allouées aux agriculteurs réunionnais ? Votre programme, dites-vous, c'est la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon. En Guadeloupe, j'ai le sentiment que c'est surtout l'annulation des élections régionales ! Alors, je vous attends sur ce terrain-là !

Un journal - je peux vous le remettre - a annoncé que les élections régionales seront annulées très rapidement quand il a fallu quatre ans pour y parvenir en Martinique. Chez nous,

elles seront annulées très rapidement. L'affaire est fixée à dans quelques jours devant le Conseil d'Etat. Je le dis avec tout le respect que j'ai pour la justice et en ma qualité d'auxiliaire de justice : personne ne me fera admettre ici cette vitesse grand V pour la Guadeloupe.

Je vous le dis très simplement, je suis un combattant. En 1982, l'assemblée unique ne m'a pas assassiné ; en 1992, l'annulation des élections régionales ne va pas m'assassiner, car je travaille dans l'intérêt général de la Guadeloupe que j'aime et pour une certaine image du rayonnement de la France dans la Caraïbe et dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Madame Michaux-Chevry, vous êtes juriste. Sans doute avez-vous été habituée par le passé à des interventions gouvernementales visant à fausser le cours de la justice.

Moi, et je tiens à le dire très clairement, je suis un défenseur de l'Etat de droit. Je laisse la justice apprécier dans quelles conditions les élections ont eu lieu et si elles se sont déroulées ou non conformément au droit. Je n'accepte pas que soit fait au Gouvernement un procès d'intention quant à une éventuelle intervention en ce domaine.

**Mme Lucette Michaux-Chevry.** Je fournirai des preuves !

**M. Eric Raoult.** Le problème est lancé !

**M. René Drouin, rapporteur pour avis.** Et Pons à Ouvéa ?

**M. le président.** La parole est à M. Alexandre Léontieff.

**M. Alexandre Léontieff.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'an passé, le budget des DOM-TOM est examiné à une date qui ne fait pas l'unanimité des élus de l'outre-mer. Je le déplore moi-même, car, en Polynésie, il est également de tradition, à la Toussaint, de rendre hommage à la mémoire des êtres chers qui nous ont quittés. Vous avez vous-même regretté cette coïncidence, monsieur le ministre. Certains pourront certes rétorquer que ce qui compte avant tout, ce sont les vivants. Comme l'espoir fait vivre, je jugerai si le budget pour 1993 du ministère des départements et territoires d'outre-mer est porteur d'espoir pour les habitants de la Polynésie française !

En fait, c'est l'ensemble du budget de la nation qu'il faut analyser puisque les crédits de votre ministère, bien que non négligeables, ne représentent qu'une faible part des interventions de l'Etat en Polynésie française.

Vous comprendrez, monsieur le ministre que, tout en étant député de la nation, le député de chaque département ou territoire d'outre-mer juge, avant tout, la politique gouvernementale en fonction des efforts en faveur de la population qui l'a élu.

Loin de moi l'idée de remettre en cause l'action économique, juridique ou sociale que vous avez menée pour l'outre-mer, et je mesure l'immensité de votre tâche, l'ingratitude à laquelle vous êtes exposé aussi, face aux nombreux problèmes que posent tous les départements et territoires d'outre-mer placés sous votre tutelle.

Mais 1993 sera une année charnière pour tout l'outre-mer avec, notamment, l'ouverture du grand marché unique européen et les nécessités de réajustements économiques pour l'ensemble des DOM-TOM qui subissent de plein fouet les contrecoups de la conjoncture nationale, européenne et mondiale.

La Polynésie française n'échappe pas à ce contexte national et international pour son économie, son budget et sa situation sociale.

L'Etat a toujours été le premier partenaire du territoire et il a toujours manifesté sa solidarité, notamment au moment des grandes catastrophes naturelles.

Vous avez su, monsieur le ministre, soutenir nos efforts en signant, il y a quatre ans, un bon contrat de plan Etat-territoire.

En faisant participer les élus, vous avez su négocier un contrat décennal d'association des territoires d'outre-mer avec l'Europe en incluant des clauses de sauvegarde pour l'emploi en faveur des habitants.

Vous avez su également répondre aux aspirations des élus polynésiens, en acceptant, en 1990, de moderniser le statut d'autonomie interne de 1984 par une amélioration des institutions et des compétences économiques du territoire, le statut devant être essentiellement un outil au service du développement de la Polynésie française.

Les élus polynésiens veulent la réussite de l'autonomie interne, qui est l'expérience la plus extraordinaire de décentralisation et de déconcentration jamais réalisée au sein de la République.

Mais l'autonomie, ce n'est pas l'indépendance : l'Etat, qui exerce ses propres compétences en Polynésie française, a, dans le cadre de la solidarité nationale, un devoir d'intervention financière.

L'autonomie est la reconnaissance de nos spécificités et de nos complémentarités au sein de la République. Elle implique un partenariat entre l'Etat et le territoire dont l'instrument privilégié est la convention, c'est-à-dire la politique contractuelle.

Sur ma proposition, la modification récente de l'article 74 de la Constitution a donné encore plus de solennité aux statuts des territoires d'outre-mer en leur conférant désormais le caractère de lois organiques.

Mais que vaut l'amélioration statutaire si le développement économique et le progrès social ne suivent pas ?

Or, notre système économique et social est fondé sur la consommation des biens et services, laquelle est alimentée par des transferts publics, civils et militaires, de l'Etat, eux-mêmes générés par l'implantation du CEA-CEP.

Depuis trente ans, la Polynésie a vécu de « l'économie de la bombe ».

Depuis trente ans, le territoire a su développer ses ressources et réduire progressivement sa dépendance économique, la part dans le PIB polynésien du CEA-CEP passant de plus de 50 p. 100 dans les années 60 à un taux de quelque 15 p. 100 en 1990, malgré l'augmentation de la population.

Mais la dépendance restera encore forte avant que les potentialités que sont le tourisme, les ressources de la mer, les phosphates, le cobalt et la valorisation par l'exportation de nos productions artisanales, agricoles, agro-alimentaires ou de transformation locales ne prennent durablement le relais.

Or, l'annonce faite en début d'année par le Premier ministre et le Président de la République de la suspension des essais nucléaires à Mururoa, a provoqué en Polynésie, quelle que soit la position politique, écologique, éthique ou philosophique à l'égard de ces essais, inquiétude, morosité et pessimisme pour l'avenir immédiat du territoire, lequel connaît depuis deux ans d'importants problèmes économiques et budgétaires.

L'annonce publique des moratoires russe et américain sur leurs propres essais nucléaires confirme, en tout état de cause, une suspension prolongée des essais français, voire, qui sait ? l'arrêt des expériences nucléaires en Polynésie française, ce que souhaitent d'ailleurs tous les Etats de la zone du Pacifique Sud.

Après avoir participé loyalement à la politique de défense nationale, les Polynésiens eux-mêmes sont prêts à passer d'une « économie de la bombe » à une économie plus diversifiée, plus intégrée dans leur environnement, moins dépendante de l'extérieur, et plus conforme à l'esprit du statut d'autonomie interne. Ils le souhaitent réellement. Mais la dure réalité économique, budgétaire et sociale est là !

Une telle transition ne peut se faire du jour au lendemain. Elle exigera des efforts soutenus pendant quelques années encore.

Aussi appartient-il à l'Etat, qui a décidé, unilatéralement, en 1960, avec le général de Gaulle, de faire de la Polynésie française un champ d'expérimentations nucléaires, de prendre toutes les mesures nécessaires, en concertation étroite avec les élus du territoire et les forces vives polynésiennes, afin que la Polynésie française opère ce rééquilibrage économique, budgétaire et social indispensable à l'avenir de ses habitants, et surtout de sa jeunesse. Il y va de l'honneur de la France et de la solidarité nationale et territoriale. C'est la raison pour laquelle les représentants du territoire, parlementaires et autorités institutionnelles ont constitué voilà quelques mois une délégation afin de rechercher avec l'Etat les conditions

d'un nouvel ordre économique, dans le cadre d'un « pacte de progrès économique, social et culturel », dont le concept vous revient, monsieur le ministre. Comme tous les autres membres de la délégation, je me suis engagé totalement dans la réussite de ce pacte de progrès.

Face à l'adversité et aux épreuves de tout un pays et de tout un peuple, les hommes de bonne volonté, les hommes de progrès doivent unir leurs efforts. Nous avons laissé de côté nos querelles politiciennes pour défendre l'intérêt général de la Polynésie et de ses habitants, et sauvegarder aussi nos institutions et nos compétences. L'intérêt du territoire autonome de la Polynésie française, c'est aussi l'intérêt de la France.

L'échec de l'autonomie interne signifierait immanquablement une très forte progression des idées indépendantistes et séparatistes, puisque l'Etat aurait failli à son devoir de partenaire, à son devoir de solidarité.

Je mets en garde l'Etat contre toute velléité d'imposer, à l'occasion des difficultés économiques et budgétaires conjoncturelles que connaît la Polynésie française, une gestion directe du territoire par l'Etat, laquelle serait considérée par les Polynésiens et leurs élus comme une reprise inacceptable des compétences du territoire.

Celles-ci ont été, vous le savez, durement négociées et acquises à l'issue d'un combat politique et statutaire commencé voilà plus de quarante ans par Pouvanaa a Oopa, figure emblématique et charismatique de la Polynésie, véritable père de l'autonomie polynésienne.

Je demande solennellement, ici, à la tribune de l'Assemblée nationale, la révision du procès de M. Pouvanaa a Oopa, Premier ministre, député et sénateur de la Polynésie française, afin que soit rétabli dans sa dignité historique celui qui fut pendant près de dix ans, de 1960 à 1969, exilé et détenu politique de la France, après avoir été accusé et jugé dans des conditions très controversées.

Le sénateur de la Polynésie française, M. Daniel Millaud, qui a été le suppléant de M. Pouvanaa a Oopa, poursuit au Sénat le même combat, et les parlementaires polynésiens sauront unir leurs efforts pour défendre cette autonomie interne chèrement acquise.

En effet, monsieur le ministre, le combat pour les idées, pour les idéaux doit s'imposer au combat des hommes.

Le pacte de progrès pour la Polynésie française doit être l'équivalent des accords de Matignon pour la Nouvelle-Calédonie, même si toute assimilation entre nos deux territoires doit être évitée, tant les situations sont différentes.

Il doit non seulement comporter les actions de compensation de la suspension immédiate des essais nucléaires en Polynésie française, mais aussi et surtout inclure les actions de rééquilibrage économique et budgétaire nécessitées par la suspension prolongée, voire l'arrêt définitif des essais.

Cela signifie notamment qu'il faut revoir la convention passée avec le ministère de la défense, combler le retard de l'Etat dans sa participation aux différentes conventions éducatives ou sociales, et surtout prévoir, dans le budget de l'Etat, des inscriptions budgétaires réelles et identifiables, complétant celles du territoire, pour des investissements publics ou productifs susceptibles de relancer l'activité économique des entreprises et de ramener la confiance des investisseurs.

J'insiste plus particulièrement sur les interventions du ministère de l'éducation nationale dans un territoire où les problèmes de la jeunesse sont particulièrement cruciaux, avec une population dont la moitié a moins de vingt ans et dont le taux de croissance démographique reste encore élevé.

Il convient de préciser, à cet égard, que la Polynésie française est la seule collectivité de la République où les enseignants publics du premier degré ne sont pas totalement pris en charge par l'Etat. Le territoire assure, à lui tout seul, la prise en charge du tiers de ces effectifs.

Je vous demande, monsieur le ministre, en liaison avec le ministre de l'éducation nationale, de bien vouloir prendre en compte la première tranche de résorption des 300 instituteurs suppléants demandés par le territoire, et de tenir compte également de la situation des enseignants expatriés et spécialisés, bien intégrés dans le système éducatif polynésien, mais dont la rémunération risque de ne plus être en charge par l'Etat, en 1993, sur le chapitre 41-91 qui ressortit à votre budget.

Par ailleurs, l'Etat se doit de maintenir une politique de formation continue ainsi que ses actions d'investissement pour les collèges et lycées du secondaire, à partir de la sixième, le territoire apportant le support foncier, et cela plus particulièrement dans les archipels éloignés tels que les Marquises et les Australes, avec une intensification de l'enseignement agricole.

Enfin, je vous rappelle l'engagement pris par le Gouvernement de la République en faveur de l'enseignement privé, complément naturel de l'enseignement public en Polynésie française. Cet engagement a été formulé lors de la discussion à l'Assemblée nationale de la loi sur l'administration territoriale de la République. J'attache le plus grand prix à ce qu'il soit tenu.

Dans le cadre du pacte de progrès, une action spécifique pour le régime pénitentiaire et pour l'amélioration de la situation des gardiens de prison devrait faire l'objet d'une convention répartissant équitablement les charges entre l'Etat et le territoire.

Par ailleurs, on ne peut parler du territoire sans évoquer aussi la situation des communes. Le territoire ne peut assurer, seul, la croissance des dépenses du Fonds intercommunal de péréquation dans un domaine, « les communes », qui est de la compétence de l'Etat.

Le budget de l'Etat doit comporter une ligne spécifique permettant un allègement significatif des charges du territoire et une stabilisation des recettes des communes dans le cadre du FIP.

L'amendement que j'ai déposé et qui permettra aux communes polynésiennes de moins de 20 000 habitants de bénéficier de la dotation de développement rural a été retenu par le Gouvernement, mais cette dotation est, hélas, nettement insuffisante.

Monsieur le ministre, je sais que le FIDES général comporte aussi pour la Polynésie française des inscriptions budgétaires en faveur des communes et des interventions dans les îles, comme le soutien du coprah par l'intermédiaire du FADIP, le Fonds d'aide au développement des îles de la Polynésie française.

Ces actions au niveau du FIDES sont complétées par une aide au logement social par le biais de la société Fare de France, et ce dans le cadre du contrat de plan signé il y a quatre ans. C'est la raison pour laquelle je ne puis accepter que ces crédits du FIDES puissent être considérés, ainsi que vous l'avez déclaré, comme une compensation concrète et immédiate de la suspension des essais nucléaires, puisqu'ils résultent en fait des engagements de l'Etat au titre du contrat de plan 1989-1993, engagements pris bien avant la suspension des essais nucléaires. A moins qu'en plus de ces crédits du contrat de plan, d'autres crédits spécifiques du pacte de progrès, dont vous me préciseriez le montant, figurent également au FIDES général.

Je sais bien que les crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer ne peuvent refléter l'action globale de l'Etat au titre du pacte de progrès, et vous demandez aussi, monsieur le ministre, un effort spécifique du territoire. Celui-ci, de son côté, a fait depuis quelques années, et fera encore à l'avenir, des efforts importants pour rétablir un équilibre durable de ses finances par la mise en œuvre des politiques suivantes : diminution et stabilisation des crédits des pouvoirs publics ; réduction, voire gel des recrutements administratifs ; réforme de la fonction publique ; harmonisation des grilles salariales ; diminution ou stabilisation des subventions de fonctionnement ; réforme des structures des services et établissements publics ; rééchelonnement de la dette publique ; meilleure sélection des investissements publics ; plus grande rationalisation de l'aide sociale et de la protection sociale ; lutte renforcée contre la fraude fiscale ; enfin, étude approfondie par des experts de l'Etat, du territoire et du secteur privé d'une prochaine adaptation et modernisation de la fiscalité directe et indirecte du territoire.

Sans un effort budgétaire réel et global de l'Etat au titre du pacte de progrès et sans un rattrapage des conventions dans le budget de la nation en 1993, le pacte de progrès sera, l'an prochain, une coquille vide, dépouillée de toute substance.

Or, selon les estimations, l'impasse budgétaire du territoire en 1993 se situe entre 7 et 9 milliards de francs CFP ! Le gouvernement territorial s'est déclaré tout récemment inca-

pable de présenter un projet de budget au : élus de l'Assemblée territoriale avant la fin de l'année, sans crédit, assurés de l'Etat au titre du pacte de progrès, dès 1993.

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française, lors de sa dernière mission à Paris, n'a pu obtenir la garantie de financements et d'inscriptions spécifiques dans le budget de la nation, pour le pacte de progrès. Si vous me confirmez cet état de fait préoccupant, monsieur le ministre, je souhaite qu'un arbitrage au plus haut niveau, c'est-à-dire du Premier ministre, soit effectué rapidement, afin de garantir réeHement l'utilisation par redéploiement des crédits du budget 1993 de la nation en faveur du pacte de progrès, que vous avez solennellement signé au nom du Gouvernement et de l'Etat.

De vos réponses dépend l'avenir immédiat du territoire, et par conséquent mon vote sur votre budget et sur celui de la nation.

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Grignon.

**M. Gérard Grignon.** Vous comprendrez certainement, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de cette dernière séance budgétaire de la législature, je ne sois pas monté à la tribune pour vous dire ma satisfaction - ce que je préférerais - mais au contraire pour vous signifier combien j'estime décevante et dramatique l'action gouvernementale à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour les Saint-Pierrais et les Miquelonnais, le gouvernement actuel sera celui qui n'a pas su défendre son territoire en Amérique du Nord, celui qui n'a pas déployé les moyens logistiques et diplomatiques adéquats à la défense de sa frontière maritime autour de l'archipel.

Vous serez le gouvernement de l'échec cinglant de la France à New York face au Canada triomphant.

Pour les Saint-Pierrais et les Miquelonnais, vous serez aussi le gouvernement de la France qui n'a pas su préserver nos droits de pêche, le gouvernement qui s'est laissé humilier par un Canada impérialiste.

Le résultat est économiquement et socialement catastrophique : nos deux usines de pêche sont fermées.

Un point positif, cependant, dans cette action gouvernementale : l'adoption en 1985, dans le droit-fil des lois de décentralisation, d'un statut adapté aux spécificités de l'archipel avec, notamment, la maîtrise de la fiscalité directe et indirecte.

Mais ceux qui disposent de cet outil, ceux qui détiennent la totalité des pouvoirs locaux depuis vingt-quatre ans, ceux qui soutiennent le gouvernement actuel - un peu plus timidement, d'ailleurs, ces derniers temps - n'ont pas su utiliser ce statut pour diversifier l'économie de l'archipel.

Les jeunes de dix-huit à vingt-quatre ans qui n'ont connu que ce pouvoir sont pour la plupart sans emploi, contraints de végéter ou de désert.

Cet échec est d'ailleurs illustré par l'un des principaux représentants de ce pouvoir lorsque, interrogeant le 15 octobre dernier le Premier ministre au Sénat, il déclare : « C'est une catastrophe totale pour Saint-Pierre-et-Miquelon, car jamais n'a été mise en œuvre une politique de diversification économique. »

Vingt-quatre ans n'étaient sans doute pas suffisants !

Voilà, brièvement, monsieur le ministre, ce qui justifie ma déception.

Ce constat terrible, mais malheureusement réel, attise ma détermination et ma volonté de me battre pour Saint-Pierre-et-Miquelon. C'est pourquoi je vous propose trois axes d'action, et je serai très attentif aux réponses que vous apporterez à ces suggestions.

Premier axe : la pêche, unique industrie productrice de l'archipel, et donc activité primordiale.

Je vous ai dit, monsieur le ministre, ce que je pense de la fermeté française face au Canada. La France, quel que soit son Gouvernement, doit cesser de se faire piétiner et humilier face à l'attitude impérialiste du Canada. Il est temps que notre pays montre les dents et mette en place, soit seul, soit avec ses partenaires de la Communauté, des mesures de rétorsion à partir de l'inventaire de ses relations écono-

miques, de ses activités de coopération technique, culturelle ou technologique et de ses moyens d'action lui permettant d'organiser notre activité de pêche en la protégeant.

Le Gouvernement a-t-il décidé d'aller plus loin ou compte-t-il laisser faire ?

Dans le second cas, avez-vous l'intention de reconduire les mesures sociales qui existent actuellement pour les marins et les salariés des usines à compter du 30 novembre, c'est-à-dire demain ?

Mais je peux vous dire tout de suite quelle est la préférence des marins et des ouvriers d'Interpêche : ils veulent que le Gouvernement prenne les moyens de faire respecter nos droits de pêche afin que, comme ils l'ont toujours fait, ils puissent vivre dignement de leur travail. C'est une question de volonté politique, et croyez bien qu'ils sont tous impatients de vous entendre !

Deuxième axe : des emplois nouveaux. Vu la gravité et l'urgence de la situation, je vous propose, monsieur le ministre, d'entreprendre, dans les délais les plus brefs, une action directe et spécifique pour la recherche d'entreprises nouvelles créatrices d'emplois, qui s'implanteraient à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Quels éléments peuvent attirer des entreprises dans l'archipel ? Le contexte géographique, bien évidemment, mais aussi un train de mesures financières particulièrement incitatives.

Des dispositions favorables existent déjà : la loi de défiscalisation, les primes d'équipement. De plus, le statut de collectivité territoriale, qui confie au conseil général la maîtrise de la fiscalité, permet à ce dernier d'exonérer d'impôt sur les bénéfices, pour un temps à déterminer, toute entreprise nouvelle créatrice d'emplois.

Je vous suggère une mesure supplémentaire : la défiscalisation ou l'exonération de tout ou partie des charges sociales, avec transfert du montant correspondant à la caisse de prévoyance sociale.

Ensuite, il faut aller chercher les entreprises, il faut prospecter en Europe, en Asie, en Amérique. Je vous propose donc de mettre à la disposition de l'archipel une enveloppe de 3 millions de francs par année pendant trois ans pour le recrutement d'un personnel d'expérience spécialisé dans ce genre de mission.

Seule une action de ce type, confiée au contrôle et à l'animation non pas d'une société d'économie mixte, mais d'un comité extrêmement restreint de deux ou trois personnes, serait, me semble-t-il, de nature à apporter les solutions les plus rapides et les plus efficaces au problème de l'emploi des Saint-Pierrais et des Miquelonnais.

Ne pouvant m'entendre davantage sur le sujet, je suis prêt, monsieur le ministre, à vous rencontrer dès cette semaine et à jouer un rôle particulièrement actif dans cette mission, en étroite collaboration et concertation avec le conseil général.

Troisième axe : les actions de désenclavement, et d'abord le désenclavement portuaire.

Les Canadiens demandent à la France d'interdire les ports de Saint-Pierre et de Miquelon aux bateaux étrangers, de même qu'à ceux de la Communauté, espagnols et portugais plus spécialement. C'est donc que cette fréquentation est possible et qu'ils la craignent.

J'ajoute que le moratoire de deux ans minimum relatif à l'activité de pêche en dehors des eaux territoriales canadiennes ne peut avoir pour conséquence qu'un retour en force des flottes de pêche étrangères dans ces secteurs d'ici à trois ou quatre ans.

Pour affirmer la présence française, et donc européenne, en Amérique du Nord, il faut mettre à profit ces deux ou trois années pour augmenter les capacités d'accueil des ports de Saint-Pierre et de Miquelon, pour y installer une infrastructure de carénage et de réparation navale, pour aménager des espaces destinés à des activités de transit de marchandises en franchise de droits, pour déterminer les formations des jeunes à ces futurs emplois.

La réactualisation du projet de grand port et sa contractualisation dans le prochain Plan sont donc prioritaires.

A ce propos, monsieur le ministre, je souhaite que vous répondiez tout à l'heure aux dockers de l'archipel, qui vous ont demandé de bénéficier du plan social récemment mis en œuvre pour leurs collègues de métropole.

Ensuite, le désenclavement aéroportuaire.

Vous savez que je suis opposé au projet de seconde piste. Je considère en effet que ce projet est inadapté à la réalité géographique, climatique et humaine de l'archipel. De plus, il dépasse largement les possibilités financières de la collectivité.

Avancer que ce projet permettra de déverser 300 millions de francs d'argent frais dans l'archipel est faux.

Faire miroiter que plus de 300 emplois perdus à Interpêche seraient récupérés sur la piste tient de l'utopie ou de la malhonnêteté. Les partisans du projet eux-mêmes sont incapables de préciser ce qu'il apporterait à l'avenir en termes d'emploi.

Bref, le problème est d'importance. C'est aux Saint-Pierrais et aux Miquelonnais de décider eux-mêmes de la réalisation d'un projet qui bouleverserait de manière irréversible leur cadre de vie, sans apporter pour autant les solutions d'avenir qu'on leur fait miroiter, ni garantir l'efficacité annoncée au niveau de la desserte.

Croyez-moi, monsieur le ministre, utilisons les crédits pour remplacer notre vieil avion par un turbopropulseur de type ATR 42 ou Fokker 50, rapide, moderne, silencieux, confortable, et adaptons ses horaires aux correspondances nationales et aux correspondances internationales les plus proches du continent canadien.

**M. René Drouin, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Gérard Grignon.** Construisons une nouvelle piste, mais pas celle que l'on projette de réaliser ! Une seconde piste à Saint-Pierre, dans le même axe que la première : le progrès sera sans doute maximum ! Pour le reste, mettez un ferry sur la ligne Sydney-Saint-Pierre pendant la période touristique, et l'archipel sera désenclavé.

Je dis oui au désenclavement aéroportuaire, oui aux crédits que vous proposez et dont vous nous préciserez tout à l'heure l'enveloppe pour 1993, mais pour un projet plus adapté.

Si je dis non à l'économie sinistrée de l'archipel, je dis non aussi à l'idée d'un archipel saccagé.

Monsieur le ministre - c'est au socialiste que je m'adresse - ne soyez pas le complice involontaire de la poignée d'individus dont la motivation essentielle est l'argent gagné facilement, le « fric », au détriment de l'intérêt de la collectivité.

**M. René Drouin, rapporteur pour avis.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Gérard Grignon.** Vous ne connaissez pas Saint-Pierre-et-Miquelon, monsieur Drouin, vous y avez passé huit heures !

**M. le président.** Veuillez conclure, mon cher collègue.

**M. Gérard Grignon.** J'en ai terminé, monsieur le président.

Je souhaiterais aussi, monsieur le ministre, en dehors de ces trois axes, que vous apportiez une réponse aux problèmes budgétaires de la commune de Miquelon. Ainsi, reconduirez-vous le bitumage des deuxième et troisième tranches de la route Miquelon-Langlade ?

Vous aurez constaté que ma détermination à défendre l'archipel est d'autant plus forte que la situation est grave. Je sais que les Saint-Pierrais et les Miquelonnais ne baisseront pas les bras. Ils ne sont candidats ni à l'exode ni à l'autodestruction de leur archipel. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Départements et territoires d'outre-mer *(suite)*.

Annexe n° 9 (départements et territoires d'outre-mer). - M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 2949, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République :

Tome I (départements d'outre-mer), de M. Jérôme Lambert :

Tome II (territoires d'outre-mer), de M. Jean-Paul Virapoullé.

Avis n° 2950 au nom de la commission de la production et des échanges :

Tome II (départements et territoires d'outre-mer), de M. René Drouin.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du lundi 2 novembre 1992

#### SCRUTIN (N<sup>o</sup> 709)

*sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1993  
(budget de la recherche et de l'espace : moyens des services).*

Nombre de votants .....	565
Nombre de suffrages exprimés .....	538
Majorité absolue .....	270
Pour l'adoption .....	274
Contre .....	264

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (267) :

*Pour* : 263.

*Contre* : 1. - M. André Delattre.

*Non-votants* : 3. - MM. André Billardon (membre du Gouvernement), Jean Gaubert et Jean-Pierre Kucheida.

##### Groupe R.P.R. (125) :

*Contre* : 125.

##### Groupe U.D.F. (88) :

*Contre* : 88.

##### Groupe U.D.C. (40) :

*Contre* : 40.

##### Groupe communiste (26) :

*Abstentions volontaires* : 26.

##### Non-inscrits (24) :

*Pour* : 11. - MM. Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Alexandre Léontieff, Claude Miqueu, Alexis Pota, André Thien Ah Koon, Yves Vidal, Marcel Wazheux et Aloyse Warhouver.

*Contre* : 10. - M. Léon Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Serge Franchis, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et Mme Marie-France Stirbois.

*Abstention volontaire* : 1. - M. Elie Hoarau.

*Non-votants* : 2. - MM. Jean-Michel Bouchéron (Charente) et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

#### Ont voté pour

MM.

Maurice  
Adevah-Peuf  
Jean-Marie Alalze  
Jean Albouy  
Mme Jacqueline  
Alquier  
Jean Anclant  
Bernard Angels  
Robert Anselin  
Henri d'Attilio

Jean Auroux  
Jean-Yves Autexier  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Baeumler  
Jean-Pierre Balduyck  
Jean-Pierre Balligand  
Gérard Bapt  
Régis Barailla  
Claude Barande

Bernard Bardin  
Alain Barrau  
Claude Bertolone  
Philippe Bassinet  
Christian Bataille  
Jean-Claude Bateau  
Umberto Battist  
Jean Beaufills  
Guy Béche  
Jacques Becq

Roland Beix  
André Bellon  
Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bérégavoy  
Pierre Bernard  
François Bernardini  
Michel Berson  
Bernard Bioutac  
Jean-Claude Blin  
Jean-Marie Bockel  
David Bohbot  
Jean-Claude Bois  
Gilbert Bonnemaison  
Alain Bonnet  
Augustin Bonrepaux  
André Borel  
Mme Huguette  
Bouchardeau  
Jean-Michel  
Bouchéron  
(Ille-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boulard  
Jean-Pierre Bouquet  
Claude Bourdin  
René Bourget  
Pierre Bourguignon  
Jean-Pierre Braine  
Pierre Brana  
Jean-Paul Bret  
Maurice Briand  
Alain Brune  
Alain Bureau  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cambacérés  
Jean-Christophe  
Cambaëllis  
Jacques Cambolive  
André Capet  
Roland Carraz  
Michel Carlet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Bernard Cauvin  
René Cazenave  
Aimé Césaire  
Guy Chanfrault  
Jean-Paul Chanteguet  
Jean Charbonnel  
Bernard Charles  
Michel Charzat  
Guy-Michel Chauveau  
Jean-Claude Chermann  
Daniel Chevallier  
Jean-Pierre  
Chevenement  
Didier Chouat  
André Clert  
Michel Coffineau  
François Colcombet  
Georges Colin  
Michel Crépeau  
Jean-Marie Daillet

Pierre-Jean Daviaud  
Mme Martine David  
Jean-Pierre  
Defontaine  
Marcel Dehoux  
Jean-François  
Delahais  
André Delehedde  
Jacques Delhy  
Albert Denvers  
Bernard Derosier  
Freddy  
Deschaux-Beaume  
Jean-Claude Dessein  
Michel Destot  
Paul Dhaille  
Michel Dinot  
Marc Dolez  
Yves Dollo  
René Dosière  
Raymond Douyère  
Julien Dray  
René Drouin  
Claude Ducert  
Pierre Ducout  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupilet  
Yves Durand  
Jean-Paul Durieux  
Paul Duvaléix  
Mme Janine Ecochard  
Henri Emmanuelli  
Pierre Estève  
Claude Evin  
Laurent Fabius  
Albert Façon  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Forgues  
Raymond Forni  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourré  
Michel François  
Roger Franzoni  
Georges Frêche  
Michel Fromet  
Claude Galts  
Claude Galametz  
Bertrand Gallet  
Dominique Gambler  
Pierre Garmendia  
Marcel Garrouste  
Kamilo Gata  
Jean-Yves Gateaud  
Jean-Gatel  
Claude Germon  
Jean Giovannelli  
Joseph Gourmelon  
Hubert Guoze  
Gérard Guozes  
Léo Gréard  
Jean Guigné  
Edmond Hervé  
Jacques Heuclin  
Pierre Hiard  
François Hollande

Jacques Huyghues  
des Etages  
Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Frédéric Jalton  
Jean-Pierre Joseph  
Noël Joséphe  
Alain Journet  
André Labarrère  
Jean Laborde  
Jean Lacombe  
Pierre Lagorce  
Jean-François  
Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapaire  
Claude Laréal  
Dominique Larifla  
Jean Laurain  
Jacques Lavédrine  
Gilbert Le Bris  
Mme Marie-France  
Lecuir  
Jean-Yves Le Déaut  
Jean-Marie Leduc  
Robert Le Foll  
Bernard Lefranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Guen  
André Lejeune  
Georges Lemoine  
Guy Lengagne  
Alexandre Léo tieff  
Roger Léron  
Alain Le Vern  
Claude Lise  
Robert Loïdl  
Guy Lordnot  
Jeanny Lorgeoux  
Maurice  
Louis-Joseph-Dogué  
Jean-Pierre Luppi  
Bernard Madelle  
Jacques Mahéas  
Guy Malandain  
Mme Marie-Claude  
Malaval  
Thierry Mandon  
Jean-Pierre Marche  
Roger Mas  
René Massat  
Marius Masse  
François Massot  
Didier Mathus  
Pierre Métals  
Henri Michel  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migaud  
Mme Hélène Mignon  
Claude Miqueu  
Gilbert Mitterrand  
Marcel Mocœur  
Guy Monjalon  
Gabriel Montcharmont  
Mme Christiane Mora  
Bernard Nayral

Alain Néri  
Jean-Paul Nunzi  
Jean Oehler  
Pierre Orlet  
François Patriat  
Jean-Pierre Pénicaut  
Jean-Claude Peyronnet  
Michel Pezet  
Christian Pierret  
Yves Pillet  
Charles Pistre  
Jean-Paul Planchou  
Bernard Poignant  
Alexis Pota  
Maurice Pourchon  
Jean Proveux  
Jean-Jack Queyranne  
Jean-Claude Ramos  
Guy Ravier  
Alfred Recours  
Daniel Reiaer  
Alain Richard

Jean Rigal  
Gaston Rimbreix  
Roger Rinchet  
Mme Dominique Robert  
Alain Rodet  
Jacques Roger-Mackart  
Mme Yvette Roudy  
René Rouquet  
Michel Sainte-Marie  
Philippe Sanmarco  
Jean-Pierre Santa Cruz  
Jacques Santrot  
Gérard Saumade  
Robert Savy  
Bernard Schreiner (Yvelines)  
Roger-Gérard Schwartzberg  
Robert Schwint  
Patrick Séve

**Ont voté contre**

Mme Michèle Alliot-Marie  
M. Edmond Alphonandéry  
Mme Nicole Ameline  
MM.  
René André  
Henri-Jean Arnaud  
Philippe Anberger  
Emmanuel Aubert  
François d'Aubert  
Gautier Audinot  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne Bachelot  
Patrick Balkany  
Edouard Balladur  
Claude Barate  
Michel Barotier  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
Dominique Baudis  
Jacques Baumel  
Henri Bayard  
François Bayrou  
René Beaumont  
Jean Bégault  
Pierre de Benouville  
Christian Bergella  
André Berthol  
Léon Bertrand  
Jean Besson  
Claude Biraux  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Franck Borotra  
Bernard Bosson  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bousquet  
Mme Christine Boutin  
Loïc Bouvard  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Brauger  
Jean Briane  
Jean Brocard  
Albert Brochard  
Louis de Broissia  
Christian Cabal  
Jean-Marie Caro  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavallé  
Robert Cazalet  
Richard Cazenave  
Jacques Chaban-Delmas  
Jean-Yves Chamard  
Hervé de Charette  
Jean-Paul Charlé  
Serge Charles

Jean Charroplla  
Gérard Chasseguet  
Georges Chavares  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Michel Colinat  
Daniel Colla  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
René Couanan  
Alain Coussol  
Yves Coussain  
Jean-Michel Couve  
René Couveignes  
Jean-Yves Cozan  
Henri Cnq  
Olivier Dassault  
Marc-Philippe Daubresse  
Mme Martine Daugrellh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Dehalne  
Jean-Pierre Delalande  
André Delattre  
Francis Delattre  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deniau  
Xavier Deniau  
Léonce Deprez  
Jean Desanlis  
Alain Devaquet  
Patrick Devedjian  
Claude Dhlanla  
Willy Diméglio  
Eric Dollgé  
Jacques Domlaati  
Maurice Doussat  
Guy Drut  
Jean-Michel Dubernard  
Xavier Dugoin  
Adrien Durand  
Georges Durand  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Christian Estrosi  
Jean Falala  
Hubert Falco  
Jacques Farran  
Jean-Michel Ferrand  
Charles Févre  
François Fillon  
Jean-Pierre Foucher  
Serge Franchis

Henri Sicre  
Mme Marie-Joséphine Sablet  
Michel Suchod  
Yves Tavernier  
Jean-Michel Testu  
Michel Thaurin  
André Thien Ah Koua  
Pierre-Yvon Trézel  
Edmond Vacant  
Daniel Vaillant  
Emile Vernaudon  
Pierre Victoria  
Joseph Vidal  
Yves Vidal  
Alain Vidalies  
Jean Vittraat  
Marcel Wacheux  
Aloyste Warhouver  
Jean-Pierre Worms.

Edouard Frédéric-Dupont  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fachs  
Claude Galliard  
Robert Galley  
René Galy-Dejean  
Gilbert Gantier  
René Garrec  
Henri de Gastines  
Claude Gatignol  
Jean de Gaulle  
Francis Geng  
Germain Gengenwin  
Edmond Gerrer  
Michel Giraud  
Jean-Louis Gosnoff  
Jacques Godfrain  
François-Michel Gonnor  
Georges Gorse  
Gérard Grignou  
Hubert Grimault  
Alain Griorteray  
François Grussenmeyer  
Ambroise Guellec  
Olivier Guichard  
Lucien Gulchon  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Pierre-Rémy Houssin  
Mme Elisabeth Habert  
Xavier Humault  
Jean-Jacques Hyest  
Michel Iachanpé  
Mme Bernadette Isaac-Sibille  
Denis Jacquat  
Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Jean-Jacques Jegou  
Alain Jonemann  
Didier Julia  
Alain Juppé  
Gabriel Kasperelt  
Aimé Kerquérin  
Christian Kert  
Jean Kiffer  
Emile Koehl  
Claude Labbé  
Marc Laffineur  
Jacques Lafleur  
Alain Lamassoure  
Edouard Landrain  
Philippe Legras  
Auguste Legros  
Gérard Léonard

Arnaud Lepercq  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Lipkowski  
Gérard Longuet  
Alain Madelin  
Jean-François Maucel  
Raymond Marcellin  
Claude-Gérard Marcus  
Jacques Masden-Arus  
Jean-Louis Masson  
Gilbert Mathien  
Jean-François Mattei  
Pierre Manger  
Joseph-Henri Manjoui du Gasset  
Alain Mayoud  
Pierre Mazeaud  
Pierre Méhaignerie  
Pierre Merli  
Georges Mesmle  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Pierre Micaux  
Mme Lucette Michaux-Chevry  
Jean-Claude Mignou  
Charles Millon  
Charles Mlossec  
Mme Louise Moreau  
Alain Moyne-Bressand  
Maurice Nénon-Pwatabo  
Jean-Marc Nesme  
Michel Noir

Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Charles Paecou  
Arthur Paecht  
Mme Françoise de Panafieu  
Robert Pandraud  
Mme Christiane Papon  
Mme Monique Papon  
Pierre Pasquini  
Michel Pelchat  
Dominique Perbea  
Michel Péricard  
Francisque Perrut  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Piat  
Etienne Pinte  
Ladislav Poniatowski  
Bernard Pons  
Robert Poujade  
Jean-Luc Prél  
Jean Proriot  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reitzler  
Marc Reymann  
Lucien Richard  
Jean Rigaud  
Gilles de Robien  
Jean-Paul de Rocca Serra  
François Rocheblaine  
André Rossi  
José Rossi  
André Rossinat  
Jean Royer

Antoine Rufenacht  
Francis Saint-Ellier  
Rudy Salles  
André Saatiol  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne Sauvaigo  
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)  
Philippe Séguia  
Jean Setdlinger  
Maurice Sergheraert  
Christian Spiller  
Bernard Stasi  
Mme Marie-France Stirbois  
Paul-Louis Tenailon  
Michel Terrot  
Jean-Claude Thomas  
Jean Tiberi  
Jacques Toubova  
Georges Traaucht  
Jean Ueberschlag  
Léon Vachet  
Jean Vallet  
Philippe Vasseur  
Gérard Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Robert-André Vivien  
Michei Voinia  
Roland Vuillaume  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Claude Wolff  
Adrien Zeller.

**Sa sont abstenus volontairement**

MM.  
François Aseasi  
Marcelin Berthelot  
Alain Bocquet  
Jean-Pierre Brard  
Jacques Brusbes  
René Carpentier  
André Duroméa  
Jean-Claude Gayssot  
Pierre Goldberg

Roger Gombier  
Georges Hage  
Guy Hermier  
Elic Hoaran  
Mme Mugnette Jacquat  
André Lajoie  
Jean-Claude Lefort  
Daniel Le Meur  
Paul Lombard

Georges Marchais  
Gilbert Millet  
Robert Montdargent  
Ernest Moutoussamy  
Louis Pierra  
Jacques Rimbaud  
Jean Tardif  
Fabien Thiéme  
Théo Viel-Massat.

**N'ont pas pris part au vote**

MM. Jean-Michel Boucheron, (Charente), Jean Gaubert, Jean-Pierre Kuchelda et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

**N'a pas pris part au vote**

(En application de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958)

M. André Billardon.

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. André Delattre et Jean Gaubert ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

**Mise au point au sujet d'un précédent scrutin**

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin public à la tribune (n° 706) sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Jacques Barrot, Charles Millon, Bernard Pons et soixante-huit de leurs collègues (*Journal officiel*, Débats A.N., du 27 octobre 1992, p. 4357), Mme Martine Daugrellh a fait savoir qu'elle avait voulu voter « pour ».

